VETAGRO SUP

CAMPUS VETERINAIRE DE LYON

Année 2013 - Thèse n°

MODIFICATION DE LA PERCEPTION DE LA PROFESSION VETERINAIRE PAR LES ETUDIANTS VETERINAIRES AU COURS DU CURSUS AU SEIN DE L'ECOLE

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 20 décembre 2013
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

LECOEUR Jeanne
Née le 20/01/1988
à *Courbevoie*

VetAgro Sup

UNIVERSITÉ DE LYON

VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON

Année 2013 - Thèse n°

MODIFICATION DE LA PERCEPTION DE LA PROFESSION VETERINAIRE PAR LES ETUDIANTS VETERINAIRES AU COURS DU CURSUS AU SEIN DE L'ECOLE

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 20 décembre 2013
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

LECOEUR Jeanne
Née le 20/01/1988
à Courbevoie

VetAgro Sup

UNIVERSITÉ DE LYON

Liste des enseignants du campus vétérinaires de Lyon

Civilité	Nom	Prénom	Unités pédagogiques	Grade
M.	ALOGNINOUWA	Théodore	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Professeur
M.	ALVESDEOLIVEIRA	Laurent	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	ARCANGIOLI	Marie-Anne	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Maître de conférences
M.	ARTOIS	Marc	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	BARTHELEMY	Anthony	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
Mme	BECKER	Claire	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Maître de conférences
M.	BELLI	Patrick	Uni- té pédagogique Pathologie morphologique et cli nique des animaux de compagnie	Maître de conférences Contractuel
Mme	BELLUCO	Sara	Uni- té pédagogique Pathologie morphologique et cli nique des animaux de compagnie	Maître de conférences
Mme	BENAMOUSMITH	Agnès	Unité pédagogique Equine	Maître de conférences
M.	BENOIT	Etienne	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	BERNY	Philippe	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
Mme	BONNETGARIN	Jeanne-Marie	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
Mme	BOULOCHER	Caroline	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	BOURDOISEAU	Gilles	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	BOURGOIN	Gilles	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	BRUYERE	Pierre	Uni- té pédagogique Biotechnologies et pathologie d e la reproduction	Maître de conférences Contractuel
M.	BUFF	Samuel	Uni- té pédagogique Biotechnologies et pathologie d e la reproduction	Maître de conférences
M.	BURONFOSSE	Thierry	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	CACHON	Thibaut	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
M.	CADORE	Jean-Luc	Uni- té pédagogique Pathologie médicale des anima ux de compagnie	Professeur
Mme	CALLAITCARDINAL	Marie-Pierre	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	CAROZZO	Claude	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	CHABANNE	Luc	Uni- té pédagogique Pathologie médicale des anima ux de compagnie	Professeur
Mme	CHALVETMONFRAY	Karine	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	COMMUN	Loïc	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	DE BOYER DES RO CHES	Alice	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences Stagiaire
Mme	DELIGNETTE- MULLER	Marie-Laure	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	DEMONT	Pierre	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	DESJAR- DINS PESSON	Isabelle	Unité pédagogique Equine	Maître de conférences Contractuel
Mme	DJELOUADJI	Zorée	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	ESCRIOU	Catherine	Uni- té pédagogique Pathologie médicale des anima ux de compagnie	Maître de conférences
M.	FAU	Didier	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
Mme	FOURNEL	Corinne	Uni- té pédagogique Pathologie morphologique et cli nique des animaux de compagnie	Professeur
M.	FRANCK	Michel	Unité pédagogique Gestion des élevages	Professeur
M.	FREYBURGER	Ludovic	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	FRIKHA	Mohamed- Ridha	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Maître de conférences

M.	GENEVOIS	Jean-Pierre	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
Mme	GILOTFROMONT	Emmanuelle	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	GONTHIER	Alain	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	GRAIN	Françoise	Unité pédagogique Gestion des élevages	Professeur
M.	GRANCHER	Denis	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	GREZEL	Delphine	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	GUERIN	Pierre	Uni- té pédagogique Biotechnologies et pathologie d e la reproduction	Professeur
Mme	GUERINFAUBLEE	Véronique	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	HUGONNARD	Marine	Uni- té pédagogique Pathologie médicale des anima ux de compagnie	Maître de conférences
M.	JUNOT	Stéphane	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	KECK	Gérard	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	KODJO	Angeli	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	LAABERKI	Maria-Halima	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences Stagiaire
M.	LACHERETZ	Antoine	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	LAMBERT	Véronique	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	LE GRAND	Dominique	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Maître de conférences
Mme	LEBLOND	Agnès	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	LEFRANCPOHL	Anne-Cécile	Unité pédagogique Equine	Maître de conférences
M.	LEPAGE	Olivier	Unité pédagogique Equine	Professeur
Mme	LOUZIER	Vanessa	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	MARCHAL	Thierry	Uni- té pédagogique Pathologie morphologique et cli nique des animaux de compagnie	Professeur
Mme	MIALET	Sylvie	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Inspec- teur en santé publique vétérinaire (ISPV)
Mme	MICHAUD	Audrey	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences Stagiaire
M.	MOUNIER	Luc	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
M.	PEPIN	Michel	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	PIN	Didier	Uni- té pédagogique Pathologie morphologique et cli nique des animaux de compagnie	Maître de conférences
Mme	PONCE	Frédérique	Uni- té pédagogique Pathologie médicale des anima ux de compagnie	Maître de conférences
Mme	PORTIER	Karine	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
Mme	POUZOTNEVORET	Céline	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Stagiaire
Mme	PROUILLAC	Caroline	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
Mme	REMY	Denise	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
M.	ROGER	Thierry	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
M.	SABATIER	Philippe	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	SAWAYA	Serge	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
Mme	SEGARD	Emilie	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
Mme	SERGENTET	Delphine	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	SONET	Juliette	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
M.	THIEBAULT	Jean-Jacques	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	VIGUIER	Eric	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
Mme	VIRIEUXWATRELOT	Dorothée	Uni- té pédagogique Pathologie morphologique et cli nique des animaux de compagnie	Maître de conférences Contractuel
M.	ZENNER	Lionel	Uni- té pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur

Remerciements

A Monsieur le Professeur Jean-Alain Chayvialle,

Professeur émérite de la Faculté de Médecine de Lyon,

Qui nous a fait l'honneur d'accepter la présidence de notre jury de thèse.

Qu'il trouve ici l'expression de mes hommages respectueux ainsi que de mes sincères remerciements.

A Madame le Docteur Sylvie Mialet,

Enseignante à VetAgro Sup, campus vétérinaire de Lyon,

Pour son intérêt et son soutien pour ce sujet de thèse, ses conseils avisés, sa disponibilité et sa réactivité vis-à-vis de l'élaboration de ce travail.

Qu'elle trouve ici l'expression de ma reconnaissance et de mes plus sincères remerciements.

A Monsieur le Professeur Jean-Luc Cadoré,

Professeur à VetAgro Sup, campus vétérinaire de Lyon,

Pour sa participation, son intérêt, son point de vue pertinent et ses encouragements au cours de la mise en œuvre de ce travail.

Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde gratitude et de mes plus sincères remerciements.

A Sylvain Dernat,

Doctorant en Sciences de l'Education,

Pour son aide précieuse et son point de vue de sociologue concernant ce sujet de thèse qu'il a grandement influencé.

Qu'il trouve ici l'expression de mes plus sincères remerciements et de mon amitié.

Aux étudiants, en particulier ceux qui ont participé au questionnaire et aux entretiens

Qui m'ont inspiré ce sujet, et ont permis que ce travail qui me tenait tant à cœur soit possible, en espérant qu'il nous soit à tous utile.

Sincères remerciements.

Aux professeurs et membres du personnel de VetAgro Sup,

Pour leur implication et leurs enseignements au cours de ces cinq années d'études.

Sincères remerciements.

Table des matières

REMERCIEMENTS **5**

INTRODUCTION **11**

PREMIERE PARTIE **13**

I. PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE 13
A. Vétérinaire, une profession en mutation *13*
1) Evolution actuelle de la pratique en clientèle 13
a) Démographie globale et essor de l'activité canine 13
b) Association et salariat : le regroupement entre vétérinaires 17
c) Une profession de services 20
2) Contexte politique et économique récent de la profession vétérinaire : la directive Services 22
a) Contexte réglementaire 22
b) Bref historique de la directive Services 24
c) Le décret n°2010-780 du 8 juillet 2010 25
d) Des conséquences qui inquiètent les praticiens 27
3) Féminisation de la profession 29
a) Caractéristiques de la population féminine vétérinaire 29
b) Les femmes et la pratique rurale 32
c) Perception de la féminisation de la profession vétérinaire 33
4) Conclusion 35
B. Un cursus en réflexion *36*
1) Les réformes précédentes du cursus et l'exception de la promotion 2005 36
2) Les réflexions actuelles sur le parcours de formation initiale 39
a) Le rapport du sénateur C. Guéné de 2008 39
b) Le rapport de Bernard Vallat de 2009 40
c) Les suites du rapport Vallat : vers de nouvelles réformes 42
3) Conclusion 44
C. Vétérinaire, du rêve à la réalité *44*
1) La relation de l'enfant à l'animal 45
2) Le choix de la profession 46
a) Le rêve vétérinaire en France 46
b) Des facteurs d'influence difficiles à identifier 47
c) Une approche sociologique 48
d) La notion de vocation 50
e) Impact de la féminisation sur l'identification professionnelle 51
3) La confrontation à la réalité 53
a) Des professionnels en souffrance 53
b) Le mal-être des étudiants en médecine 55
c) Le mal-être des étudiants vétérinaires ? 57
4) Conclusion 60
II. DONNEES PRELIMINAIRES SUR L'ORIENTATION DES ETUDIANTS VETERINAIRES 61
A. Image de la profession à l'entrée en école vétérinaire *61*
B. Evolution des souhaits d'orientation en 1ère année puis en 3è année *63*
C. Apport des entretiens individuel sur l'analyse des données récoltées *67*
D. Choix du domaine d'approfondissement en 3è année *69*
E. Conclusions *70*

DEUXIEME PARTIE : PARTIE EXPERIMENTALE **71**

I. PROTOCOLE EXPERIMENTAL 71
A. Insertion professionnelle des étudiants vétérinaires de la promotion 2005 71
B. Intérêt pour les activités hors clientèle de la part des étudiants actuellement en école vétérinaire 72
C. Etude de la construction du projet professionnel de quelques étudiants de dernière année 73
II. ANALYSE DES DONNEES ET DISCUSSION 73
A. Insertion professionnelle des étudiants vétérinaires de la promotion 2005 73
1) Validité et fiabilité des données 73
2) Résultats 74
a) Sur l'ensemble des 4 écoles 74
b) Selon l'école d'origine 76
3) Interprétation des résultats 80
a) Les choix d'activité des néo-professionnels 80
b) Mise en relation avec les données de P. Sans 83
B. Intérêt pour les activités hors clientèle de la part des étudiants actuellement en école vétérinaire 84
1) Validité et fiabilité des données 84
2) Résultats 85
3) Interprétation des résultats 87
C. Etude de la construction du projet professionnel de quelques étudiants de dernière année 89
1) Profils individuels 89
2) Analyse transversale des entretiens individuels 93
III. CONCLUSION SUR LES DONNEES COLLECTEES 99

TROISIEME PARTIE : DISCUSSION. UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU VECU DE L'ETUDIANT VETERINAIRE 102

I. IDENTITE ET REPRESENTATION SOCIALE 102
II. LES « PROFESSIONS » 103
III. CONSTRUCTION IDENTITAIRE DE L'ETUDIANT VETERINAIRE 104

CONCLUSION 107

BIBLIOGRAPHIE 109

ANNEXES 117

ANNEXE 1 117
ANNEXE 2 119

Table des figures

Figure 1:Effectif des nouveaux inscrits à l'Ordre Vétérinaire selon l'école d'origine depuis 1980 (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2012 [59]) 13
Figure 2 : Pyramide des âges de la profession vétérinaire (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2012 [59]) 14
Figure 3 : Répartition des sexes au sein des effectifs des nouveaux inscrits depuis 1980 (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2011[59]) 14
Figure 4 : Répartition des nouveaux entrants et sortants par sexe et par espèce traitée au cours de l'année 2012 (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2012 [59]) 16
Figure 5 : Logo de l'European Board of Veterinary Specialisation (Source : EBVS [26]) 17
Figure 6: Modalités d'exercice des vétérinaires en exercice libéral en 2011 et 2012 (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2012 [59]) 19
Figure 7 : Processus du syndrome d'épuisement professionnel d'après le modèle tridimensionnel de Christina Maslach et Susan Jackson (Source : Wikipédia [85]) 53
Figure 8 : Domaine d'activité envisagé à la sortie des ENV (1er choix) (Source : Langford, 2009 [47]) 66
Figure 9 : Domaine d'activité sur lesquels les étudiants manquent d'information en 1ère année (Source : Langford, 2009 [47]) 67
Figure 10 : Répartition des domaines d'approfondissement choisis en 3ème année (Source : Langford, 2009 [47]) 69
Figure 11 : Secteur de répartition des activités déclarées par les néo-professionnels provenant de l'école d'Alfort 78
Figure 12 : Secteur de répartition des activités déclarées par les néo-professionnels provenant de l'école de Lyon 78
Figure 13 : Secteur de répartition des activités déclarées par les néo-professionnels provenant de l'école de Nantes 79
Figure 14 : Secteur de répartition des activités déclarées par les néo-professionnels provenant de l'école de Toulouse 79
Figure 15 : Choix de domaine d'approfondissement pour la dernière année de formation par les étudiants de 4ème année de la promotion 2009 de VetAgro Sup 85
Figure 16 : Filières hors clientèle déjà envisagées par les étudiants de 4ème année de la promotion 2009 de VetAgro Sup 86
Figure 17 : Filières hors clientèles toujours envisagées par les étudiants de 4ème année de la promotion 2009 de VetAgro Sup 87

Table des tableaux

Tableau I : Démographie professionnelle entre 1994 à 2012 (Source : Annuaire Roy [1]) 15
Tableau II : Effectifs comparés des types d'exercice des vétérinaires en activité (Source : annuaire Roy [1]) 18
Tableau III : Classement des carrières qui font rêver étant enfant (Source : Linkedin, 2012 [2,49]) 46
Tableau IV: Age déclaré de la naissance du choix de ce métier (Source : Langford, 2009 [47]) 62
Tableau V : Activités préférées et activités rejetées par les étudiants vétérinaires de la promotion 2005 en 1ère et 3ème année (Source : Langford, 2009 [47]) 64
Tableau VI : Activité déclarée par les néo-professionnels de la promotion 2005 toutes écoles confondues dans l'annuaire Roy 2013 75
Tableau VII : Activité déclarée par les néo-professionnels de la promotion 2005 selon l'école d'origine dans l'annuaire Roy 2013 77

Introduction

Ce sujet sociologique très général aurait pu être traité de bien des manières. Pourtant l'orientation suivie dans ce travail m'a été inspirée par ma propre expérience ainsi que par celles de mes amis et collègues de promotion.

Nous aborderons ici l'évolution de la perception de la profession par les étudiants vétérinaires au fur et à mesure du passage de l'état d'adolescent rêveur à celui de jeune adulte en voie d'autonomie. Car devenir vétérinaire est souvent un rêve tenace et moteur que beaucoup expérimentent sans pouvoir toutefois l'atteindre, et dont il faudra faire le deuil comme on renonce à son enfance. Pour les rares élus toutefois, le rêve se poursuit, pour finir par être bousculé et mis à mal par de petites ou grosses prises de consciences et désillusions à mesure que les années d'études progressent, quitte à devoir finalement s'écrouler.

Hors, pour toute la profession, l'heure est aux multiples changements. Les femmes prennent progressivement le dessus et imposent leur propre mode d'exercice. Les vétérinaires ruraux voient leur pratique en pleine mutation à mesure que la production animale se modernise et s'intensifie. La pratique « animaux de compagnie » est en pleine expansion, elle se spécialise, se complexifie pour se conformer aux besoins de clients toujours plus exigeants. L'Union Européenne vient encore s'ajouter en imposant une économie de marché, et en ouvrant la porte aux vétérinaires étrangers et aux investisseurs extérieurs à la profession.

Ainsi, le professionnel se trouve bien souvent décontenancé face à toutes ces évolutions, auxquelles il tente de s'adapter tant bien que mal. Mais la formation initiale est également mise à profit et endure les réformes qui se succèdent à un rythme effréné : il faut conformer les nouvelles générations de vétérinaires aux nouveaux objectifs, mais la manière d'y arriver reste encore mystérieuse.

Les évaluations, les réflexions, les directives, les réformes, toutes se bousculent et s'ajoutent, sans toutefois se poser une question essentielle : comment l'étudiant immature perçoit-il et s'adapte-t-il à ces nouvelles réalités ? Nouvelles parce que l'étudiant est un novice, et nouvelles parce qu'elles révolutionnent le métier. Comment le jeune diplômé se confronte-t-il au monde vétérinaire réel ?

Le rêve survit-il à la réalité ? Se métamorphose-t-il en un autre rêve plus réaliste ? Ou bien meurt-il, laissant l'étudiant face à un échec ?

L'étudiant choisit-il de persister dans son idée première, quitte à faire quelques sacrifices ou subir quelques dégâts ? Se détourne-t-il vers les carrières hors clientèle encore méconnues ? Finit-il par bien vivre la reconsidération de ses rêves et idéaux pour s'adapter à la réalité ?

Si cette thèse ne prétend pas répondre à toutes ces questions, nous espérons toutefois qu'elle permettra d'introduire la problématique du ressenti de l'étudiant vétérinaire dans les réflexions actuelles de la profession et offrira quelques pistes de réflexion.

Nous choisissons pour ce travail d'introduire et de présenter la problématique générale en abordant les mutations que subit la profession depuis ces dernières décennies, puis les révisions et réformes dont le cursus de formation initiale a été le sujet, ainsi que les réflexions actuelle dont il est l'objet, pour finir par légitimer la notion du passage du rêve à la réalité concernant les étudiants vétérinaires.

Dans un deuxième temps, afin de mettre en évidence et d'appréhender dans sa globalité la réévaluation du projet professionnel par l'étudiant vétérinaire, nous présenterons des données collectées et les conclusions apportées concernant :

- L'évolution du projet professionnel de jeunes vétérinaires depuis leur dernière année de formation, en comparaison avec les données obtenues préalablement par P. Sans sur cette même promotion pendant ses premières années d'école ;
- L'intérêt d'étudiants de 4ème année pour les filières hors clientèle ;
- Le cheminement de la construction du projet professionnel d'étudiantes de dernière année aux projets atypiques.

Pour finir, nous entendons apporter une lumière plus sociologique à nos constatations en nous intéressant aux notions d'identité et de représentations sociales dans le cas de l'étudiant vétérinaire en cours de formation.

PREMIERE PARTIE

I. Présentation de la problématique

A. Vétérinaire, une profession en mutation

1) Evolution actuelle de la pratique en clientèle

Nous aborderons ici les tendances d'évolutions que la profession a traversé au cours des dernières décennies, de même que nous décrirons les principales caractéristiques de l'exercice en clientèle, considérant qu'il reste le type d'activité le plus représenté dans la population active vétérinaire, et celle qui a également le plus d'influence sur la représentation que la société peut avoir de la profession.

a) Démographie globale et essor de l'activité canine

Au cours des dernières décennies, **l'effectif global vétérinaire** a subi un accroissement, autant par l'augmentation du nombre des diplômés chaque année en France, que par l'arrivée massive de diplômés étrangers. (Figure 1)

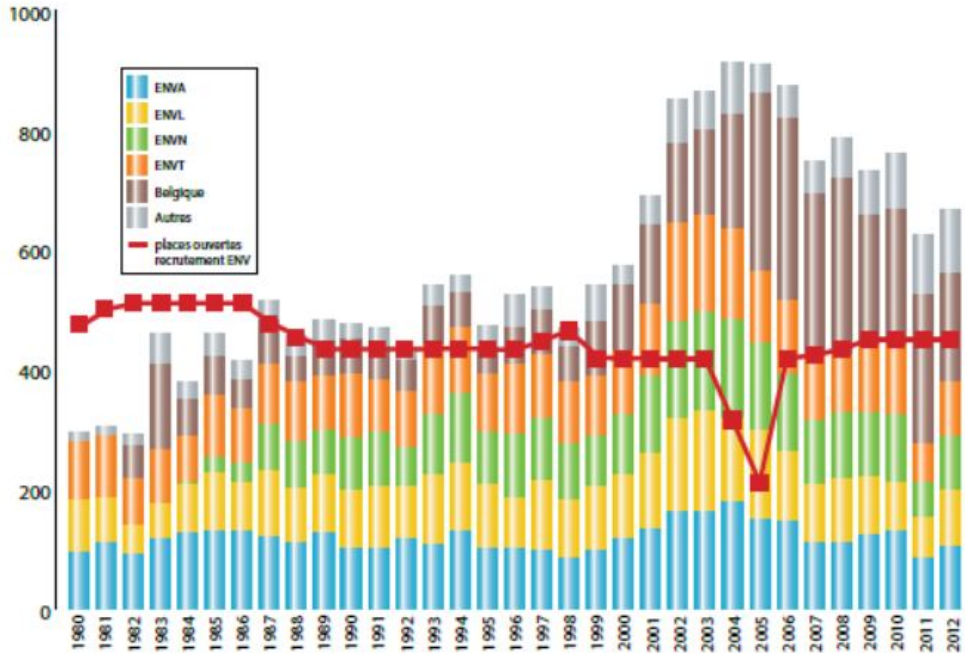

Figure 1:Effectif des nouveaux inscrits à l'Ordre Vétérinaire selon l'école d'origine depuis 1980 (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2012 [59])

Parallèlement, la profession subit une **féminisation** de ses rangs, alors que de plus en plus de jeunes femmes entrent en école vétérinaire ces 30 dernières années. (Figures 2 et 3) Ainsi, sur le graphique, à mesure que l'on constate un accroissement du nombre de nouveaux inscrits au cours des années, on remarque également que les femmes, encore très minoritaires dans les années 1980, sont devenues majoritaires parmi les nouveaux inscrits depuis les années 2000.

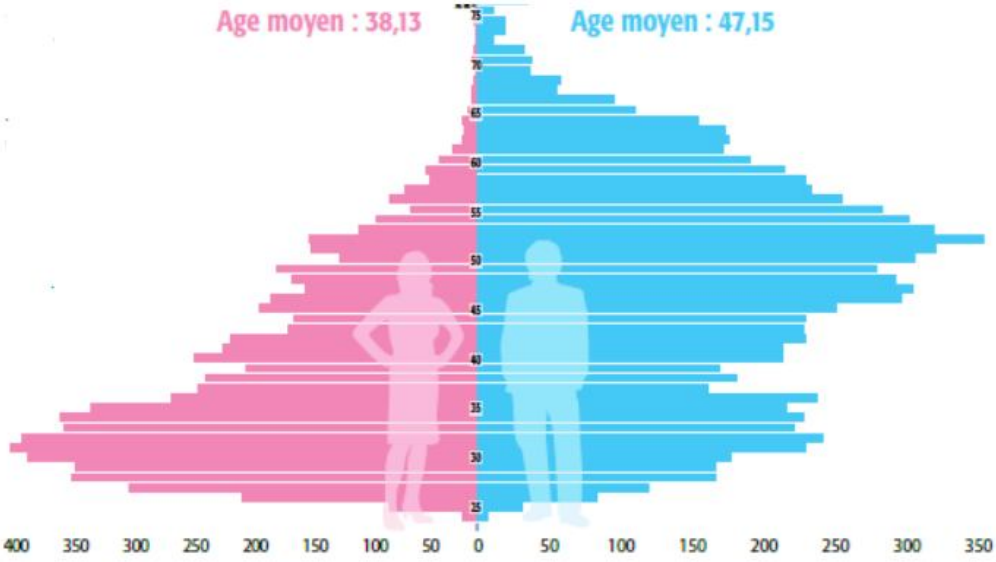

Figure 2 : Pyramide des âges de la profession vétérinaire (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2012 [59])

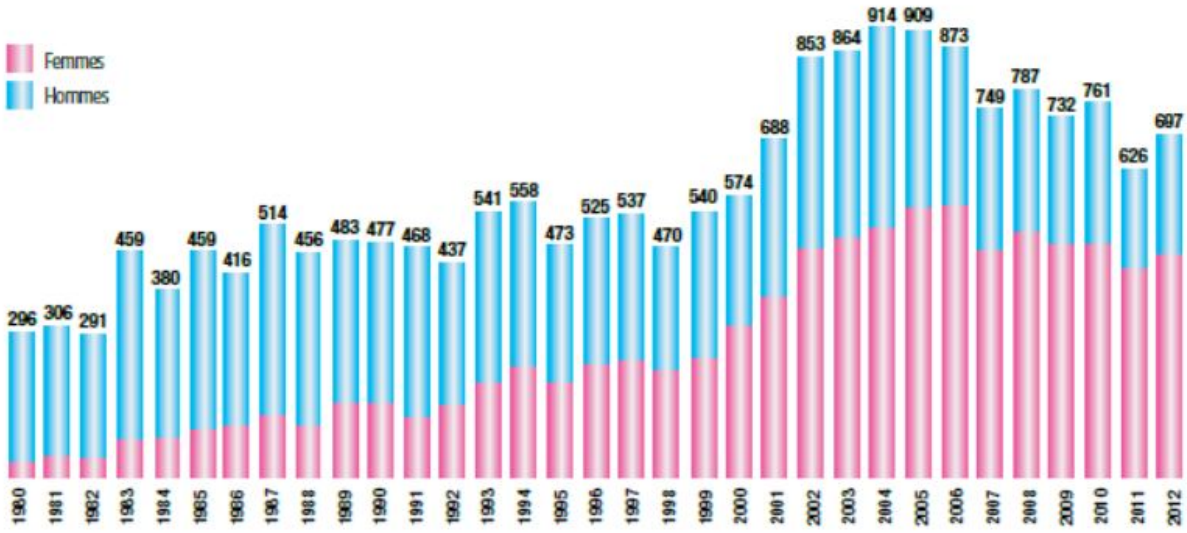

Figure 3 : Répartition des sexes au sein des effectifs des nouveaux inscrits depuis 1980 (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2011[59])

Par ailleurs, c'est **l'activité canine** qui a le plus profité de cet accroissement démographique et de cette féminisation. On remarque par exemple que l'effectif des vétérinaires canins s'est vu plus que doublé de 1994 à 2012 (+61%) alors que les autres types d'activités n'ont subi qu'une très légère augmentation, excepté l'activité équine qui totalise un accroissement de 80% de ses effectifs sur la période considérée. (Tableau 1)

Tableau I : Démographie professionnelle entre 1994 à 2012 (Source : Annuaire Roy [1])

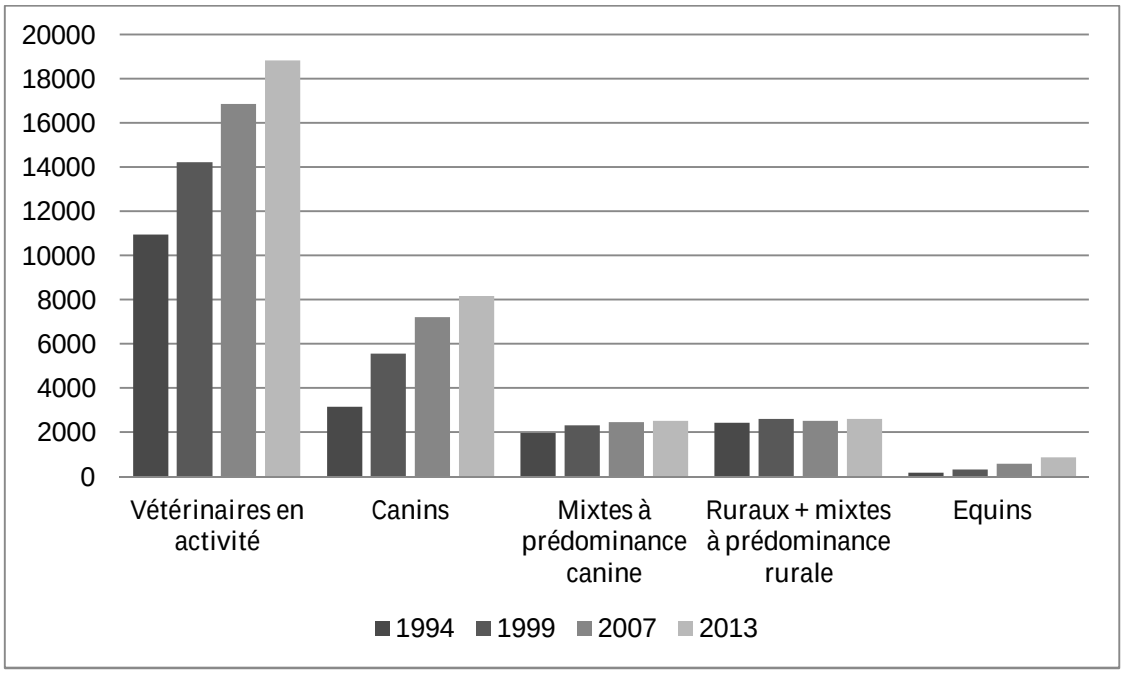

En s'intéressant aux profils d'activité des entrants et sortants de la profession au cours de l'année 2012 (Figure 4), on constate que l'activité canine profite d'un gain important d'effectif pour une perte faible, de même que l'activité équine ou les activités qualifiées d'« autres », tandis que **l'activité animaux de rente se voit en baisse d'effectifs** global car enregistrant davantage de sortants que d'entrants pendant cette année. Proportionnellement, les femmes entrants dans la profession sont davantage intéressées par les activités canines et « autres » que les animaux de rente, tandis que les hommes, qui sont globalement moins nombreux et se répartissent davantage entre les différents secteurs.

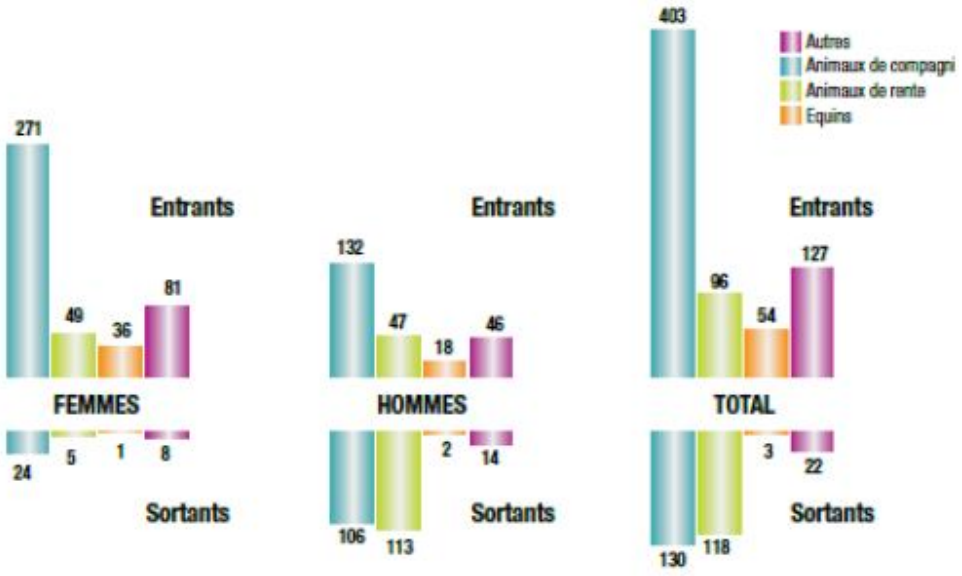

Figure 4 : Répartition des nouveaux entrants et sortants par sexe et par espèce traitée au cours de l'année 2012 (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2012 [59])

Ainsi, depuis 1950, l'effectif vétérinaire en activité canine a fortement augmenté tandis que celui en activité rurale s'est vu stagner puis décroître. [30] L'intérêt grandissant de la société actuelle pour les animaux de compagnie est un argument en faveur du **développement de l'activité canine** et de la diversification de son offre de soins. **L'activité rurale** n'est pourtant pas en reste concernant les mutations : le vétérinaire rural détient désormais, en plus du rôle de médecin d'urgence, un rôle de conseil vis-à-vis de l'éleveur avec la réalisation de suivis réguliers, mais également de plus en plus un rôle sanitaire qui s'est vu développé avec les crises sanitaires successives. Par ailleurs, le métier de vétérinaire rural est de moins en moins rude et physique, en particulier pour les femmes à mesure que les routes, voitures, les bâtiments d'élevage se sont modernisés, que les mentalités des éleveurs comme des vétérinaires ont évolué. [30]

D'autre part, l'accroissement global des connaissances médicales vétérinaires a été à l'origine d'une multiplication des diplômes permettant d'obtenir le titre de « **vétérinaire spécialiste** ». Ces diplômes comprennent les DESV (Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires) au niveau français, et le diplôme de vétérinaire spécialiste européen (European Veterinary Specialist) à l'échelle européenne, délivrée par l'EBVS (European Bord of Veterinary Specialisation). [26] Grâce à ces diplômes, le statut de vétérinaire itinérant s'est progressivement développé, au même titre que celui de vétérinaire référent. Si ces formations sont variées, elles restent quand même majoritairement tournées vers les animaux de compagnie, pour qui le développement de la demande en soins de qualité légitime l'utilité d'une médecine spécialisée, bien davantage que pour les animaux de rente.

Figure 5 : Logo de l'European Board of Veterinary Specialisation (Source : EBVS [26])

b) Association et salariat : le regroupement entre vétérinaires

Outre **l'accroissement du nombre de vétérinaires en activités** (+42% entre 1994 et 2012), on remarque que l'augmentation des effectifs est plus importante chez les praticiens libéraux et salariés. D'autre part, le nombre de cabinets ou cliniques vétérinaires ayant augmenté (+17%), mais dans des proportions inférieures à celles de l'ensemble des praticiens en clientèle (libéraux + salariés), on peut en conclure que les vétérinaires se regroupent davantage au sein des cliniques. Les praticiens salariés sont d'ailleurs de plus en plus nombreux par rapport aux libéraux. (Tableau 2)

L'augmentation des praticiens libéraux s'explique en partie par l'installation progressive des vétérinaires encore jeunes qui jusque-là travaillaient en tant que salariés. L'accroissement du nombre de salariés peut quant à lui s'expliquer dans une certaine proportion par l'arrivée sur le marché du travail d'un plus grand nombre de jeunes diplômés qu'auparavant, qui commencent à exercer avec le statut de salarié.

Les **avantages du regroupement** sont nombreux : il devient possible de limiter le temps de présence sur le lieu de travail en partageant les horaires d'ouverture entre les praticiens ; de même les gardes et astreintes sont divisées entre les vétérinaires. Ainsi le regroupement des praticiens va dans le sens d'une amélioration du confort de vie. Par ailleurs, il permet la mise en commun de compétences particulières, et permet donc une qualité des soins accrue.

Dans le cadre de la directive Services, les modifications récentes du code rural et du code de déontologie de la profession sont en faveur d'un regroupement des vétérinaires et d'une augmentation de la taille des structures. [77]

D'autre part, le **salariat dans le secteur public et privé** est en augmentation au cours des années : +29% dans le secteur public de 1994 à 2012, et +43% dans le secteur privé. (Tableau 2)

Tableau II : Effectifs comparés des types d'exercice des vétérinaires en activité (Source : annuaire Roy [1])

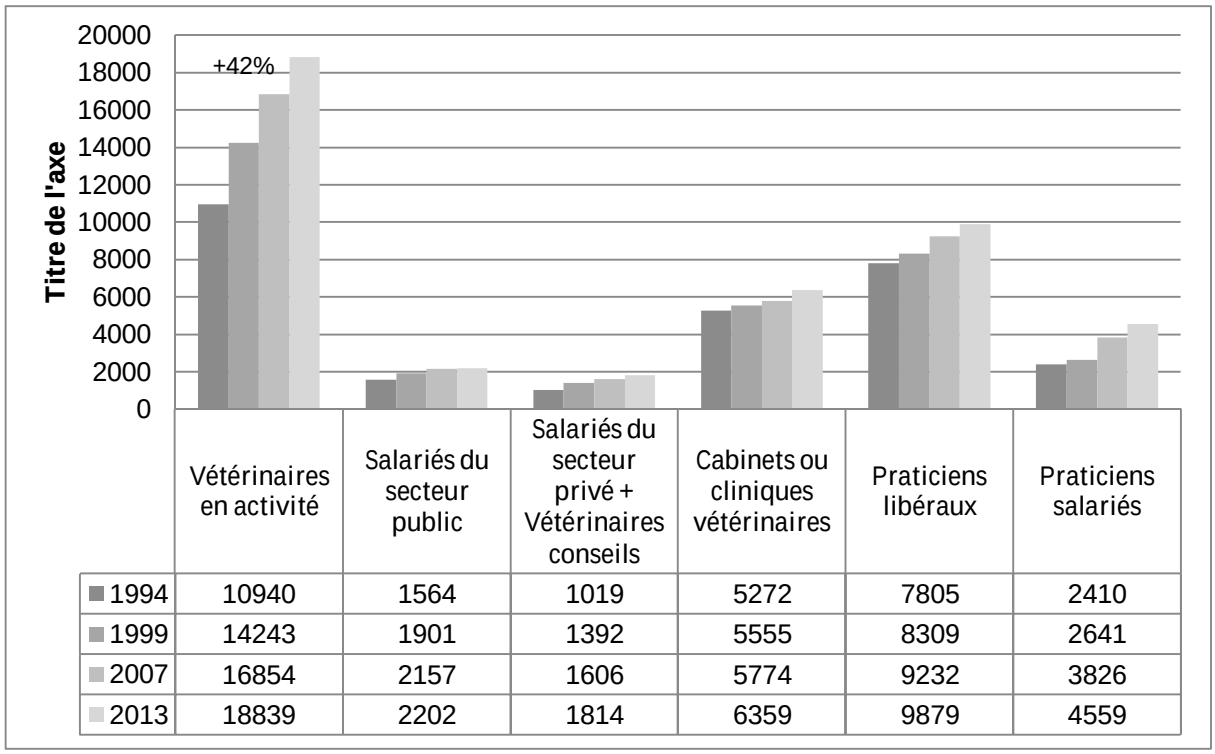

	Vétérinaires en activité	Salariés du secteur public	Salariés du secteur privé + Vétérinaires conseils	Cabinets ou cliniques vétérinaires	Praticiens libéraux	Praticiens salariés
1994	10940	1564	1019	5272	7805	2410
1999	14243	1901	1392	5555	8309	2641
2007	16854	2157	1606	5774	9232	3826
2013	18839	2202	1814	6359	9879	4559

Dans le graphique suivant (Figure 5), on reporte les modalités d'exercice des vétérinaires en clientèle, le statut de **collaborateur libéral** n'existant que depuis 2006. Ce dernier se distingue du vétérinaire salarié, et possède le statut fiscal et social du professionnel libéral. Il est également distinct de l'associé, car s'il peut collaborer à la gestion du cabinet, seul le libéral propriétaire de l'établissement peut prendre les décisions finales.

L'exercice indépendant est minoritaire par rapport au travail avec un ou plusieurs collaborateurs, salariés ou associés. On remarque que le statut d'associé, de même que celui de praticien indépendant, restent principalement des statuts masculins, alors que les statuts de collaborateur, de salariés, ou encore de remplaçants sont plutôt féminins.

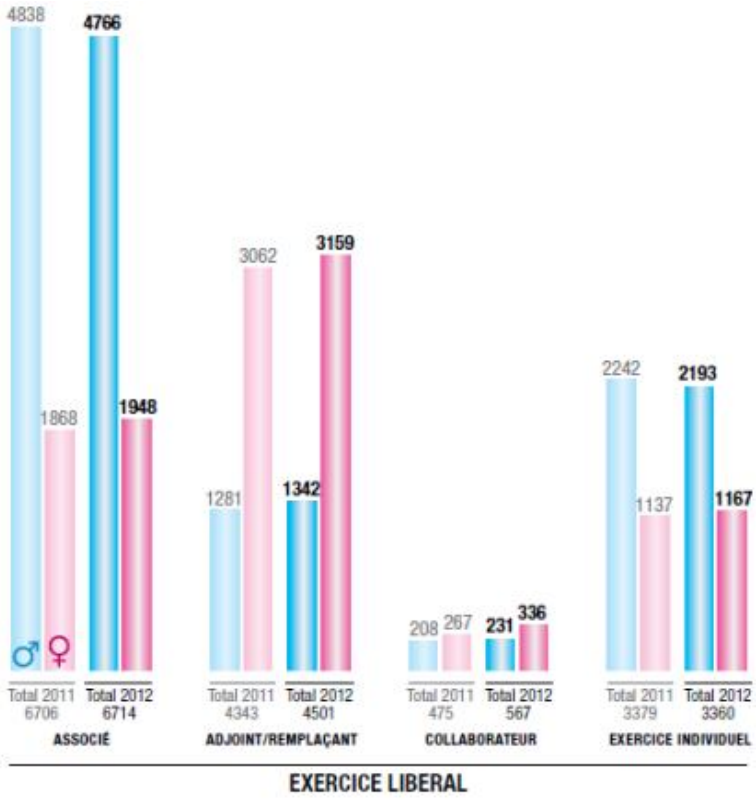

Figure 6: Modalités d'exercice des vétérinaires en exercice libéral en 2011 et 2012 (Source : Ordre National des Vétérinaires, 2012 [59])

L'identité plus « féminine » du statut de salarié doit toutefois être mise en perspective avec le fait que les femmes de la profession sont proportionnellement plus jeunes que les hommes. Or une carrière est le plus souvent débutée par un statut de salarié.

Le salaire moyen est de 66 564 € par an en 2009 d'après Valovet **[76]** avec un écart significatif entre les hommes et les femmes, en défaveur des femmes. D'autre part, dans la thèse vétérinaire « Impact de la féminisation sur le statut social du vétérinaire », Charles **[6]** montre que le temps **de travail hebdomadaire** des praticiens libéraux est supérieur de 11.3h par rapport à celui des salariés (49.1h pour les libéraux contre 37.8h pour les salariés). Les femmes, majoritairement salariées, travaillent en moyenne moins d'heures par semaines que les hommes qui sont majoritairement libéraux. D'autre part, à statut identique, les femmes travaillent moins d'heures par semaine que les hommes. De même, 43% des femmes choisissent un travail à temps partiel, contre 18% des hommes.

En conclusion, la tendance est à l'augmentation du nombre de vétérinaires sur le territoire français, vétérinaires qui tendent à se regrouper au sein des cabinets et cliniques. Le partage de la charge de travail et la mise en commun des compétences individuelles permettent ainsi une amélioration du confort de travail et du confort de vie pour les praticiens. Le salariat est en augmentation, offrant un temps de travail hebdomadaire bien moindre par rapport au statut de praticien libéral.

Suite à la féminisation de la profession durant les dernières décennies, les femmes se retrouvent davantage dans des statuts de salariées ou de collaboratrices. Leur temps de travail hebdomadaire est inférieur à celui des hommes, pour un salaire inférieur, et elles privilégient plus facilement le temps partiel.
Cette féminisation progressive a été à l'origine d'un certain nombre de remaniements des standards et de l'organisation de la profession, qui seront abordés dans un paragraphe ultérieur.

c) Une profession de services

La profession vétérinaire, de par le contexte politique et économique des dernières décennies, se voit profondément remaniée, et a même été tout récemment replacée dans une perspective entrepreneuriale au sein d'un marché de services au niveau européen.

Dans un article publié dans le Journal de l'Académie Vétérinaire de France [(23)], le Dr Duhautois souligne que, jusque-là dominée par l'isolement des praticiens dans de petites structures peu dynamiques et qui peinaient sur la question de la gestion financière et commerciale, la profession vétérinaire semblait destinée à un manque de rentabilité et à la stagnation de la qualité des soins. Mais la directive Services offre selon lui des possibilités non négligeables concernant le regroupement des praticiens, la spécialisation et la mise en commun du matériel et des compétences qui, si elles sont mises à profit, devraient profiter à tous, dans la mesure où la santé animale reste la priorité.

En effet, la directive Services a pour but de permettre un libre échange économique au sein de l'UE, et ayant défini la profession vétérinaire comme une profession de services, a grandement influé sur ses perspectives à court ou long terme. Jusqu'ici la profession, si elle avait initié quelques virages dans son évolution, était restée plutôt constante en France, la déontologie enjoignant les vétérinaires à se concentrer principalement sur les soins qu'ils prodiguaient à leurs patients plutôt que de se soucier de la compétitivité et de l'esprit d'entreprise.

Mais la directive Services impose l'évolution inverse : statuts juridiques et fiscaux plus avantageux pour les entreprises, possibilités de communications auprès du public, établissement d'une concurrence plus rude, association de compétences, pouvoir plus important au client. Désormais le vétérinaire est un prestataire de soins. Le marché devient plus clair et transparent quant à la qualité du service fourni, et le consommateur détient le pouvoir de négociation ainsi que celui d'arbitrage entre les entreprises.
De plus, la concurrence est encore exacerbée par l'augmentation du nombre de vétérinaires sur le territoire et l'arrivée massive des détenteurs de diplômes étrangers.

Comme nous l'aborderons ultérieurement, certains vétérinaires y ont vu de véritables opportunités, tandis que d'autres se sont sentis menacés dans leur manière d'exercer.

L'identité de la profession est par là remise en question, et l'ensemble des praticiens s'inquiètent de leur avenir, et pour certains de leur indépendance future.

Mais actuellement, l'heure est à l'adaptation et on peut ainsi accéder en tant que vétérinaire à des formations et des documentations spécifiques en matière de gestion d'entreprise, de marketing, de communication. Il est désormais nécessaire de se conformer aux attentes des clients, toutes diverses soient-elles, en renouvelant sa manière d'exercer et de percevoir son travail, alors qu'un ensemble d'outils variés sont mis à disposition des praticiens.

Pour illustrer ces arguments, la thèse de Leboulanger **(48)** sur l'intégration professionnelle de la promotion d'étudiants de 1990 démontre, en accord avec des travaux précédents, qu'il y a une tendance à la diversification des services proposés par les entreprises. La mise en place de lieu de parking pour la clientèle, d'une zone d'accueil du client à l'entrée de la structure avec une personne présente en permanence et dédiée à la prise en charge, au conseil et à la vente, le développement dans la salle d'attente d'éléments de divertissement, d'information et de marketing sont autant d'éléments en nette augmentation dans les cliniques. La vente d'aliments est devenue aussi très présente au sein des cliniques (95% d'entre elles proposent ce service), de même que la vente des produits d'hygiène pour animaux. De même, la communication directe avec la clientèle régulière à l'aide de cartes de rappels et d'information se généralise. Enfin les jeunes vétérinaires développent des services de garde 24h/24. **(48)**
Il existe donc actuellement une véritable dynamique marketing de la part des praticiens pour satisfaire et fidéliser une clientèle en parallèle du service de soin prodigué. **(48)**

Du point de vue médical, les formations de spécialisation intéressent de plus en plus de praticiens. Les structures s'agrandissent, se développent avec l'ajout d'un étage, d'une salle de chirurgie, d'un équipement technique moderne (machines d'analyse, système informatique de gestion d'entreprise) **(48)**. Le niveau de compétence s'accroit et est mis en commun, de même que le matériel et les locaux ; les vétérinaires se regroupent, se complètent, et la rentabilité devient un objectif principal **(48)**. D'ailleurs, si les structures de plus de 3 vétérinaires sont encore rares, l'exercice individuel est en nette diminution. Leboulanger **(48)** oppose d'ailleurs dans son travail la notion « d'artisanat » individuel » à celle de « professionnalisme d'entreprise ».

En conclusion, l'évolution démographique vétérinaire, la modification de l'organisation de la profession ainsi que de la manière d'exercer son art sont autant d'éléments de mutation indissociables et interdépendants qui déterminent l'avenir des vétérinaires praticiens en ou hors clientèle. Il est donc difficile d'analyser simplement les causes et conséquences de telle ou telle tendance de la profession, ce qui explique peut-être pourquoi on peine tellement à influencer les grands changements constatés ces dernières décennies et pourquoi on en redoute tant les répercussions.

2) Contexte politique et économique récent de la profession vétérinaire : la directive Services

Depuis son adoption, la directive Services, dans un souci de liberté du marché, a encore accéléré la tendance déjà observée depuis quelques décennies d'un remaniement de l'organisation et de l'identité de la profession vétérinaire. En offrant plus d'importance à l'aspect entrepreneurial, elle a paru pour beaucoup vouloir remettre en doute l'éthique médicale attachée à la pratique vétérinaire et a préoccupé les praticiens tout autant que l'Ordre National des Vétérinaires. Nous nous attacherons ici à développer les circonstances qui ont baigné la naissance de la directive ainsi que son application progressive, de même qu'à décrire les polémiques qui l'ont accompagnée.

a) Contexte réglementaire

Afin de mieux comprendre les divers acteurs en jeu des changements politiques de la profession vétérinaire, nous décrirons ici les instances nationales ou européennes dont dépendent les vétérinaires.

En tant que profession libérale, la profession vétérinaire est considérée comme une profession réglementée et nécessite pour son exercice l'inscription à **l'Ordre National des Vétérinaires** (ONV). Les Conseils régionaux de même que le Conseil National Supérieur comportent 5 fonctions au sein de la profession : administrative, réglementaire, disciplinaire, représentative et enfin sociale. En particulier, l'Ordre Nationale des Vétérinaires possède un rôle représentatif de la profession au niveau du grand public dans un premier temps mais également vis-à-vis de l'Etat : l'ONV rédige le code de déontologie régissant la profession en accord avec la réglementation et avant son adoption en Conseil d'Etat, et constitue un intermédiaire entre l'Etat et la profession. Enfin il conserve ce rôle de représentant vis-à-vis des institutions de l'Union européenne. **(31)**

A plus grande échelle, la **Fédération Vétérinaire Européenne** (FVE) consiste depuis 1975 en l'unification des organisations vétérinaires des états membres de l'UE. Etant donné la pluralité de l'organisation de la profession vétérinaire entre les différents états, la FVE permet d'unir les vétérinaires européens, de les représenter globalement vis-à-vis de l'Union Européenne mais également d'apporter un poids conséquent au point de vue vétérinaire sur les questions concernant la santé animale ou la santé publique. En particulier, deux organisations vétérinaires françaises adhèrent à la FVE : l'Ordre National des Vétérinaires et la Fédération des Syndicats Vétérinaires de France (FSVF). **(31)**

Au niveau national, la profession vétérinaire, sous la tutelle du **Ministère de l'Agriculture**, dépend principalement pour la rédaction de son Code de Déontologie de la **Direction Générale de l'Alimentation** (DGAL). Cette dernière a pour mission d'assurer la qualité et la sécurité des aliments, possédant des compétences axées sur

l'hygiène, l'organisation des systèmes de qualité, la santé animale et végétale et la sécurité de la filière alimentaire. Elle constitue l'interlocuteur privilégié par le biais de son service juridique, entre l'ONV et le Conseil d'Etat concernant les modifications à apporter au Code de Déontologie en accord avec les règlementations en vigueur. (31)

Enfin il est important de noter le rôle du **Conseil d'Etat**, qui consiste à conseiller le Gouvernement pour la préparation des projets de loi, d'ordonnance et de décrets, mais également à être le juge de l'administration et le gérant de la juridiction administrative. En effet, toute modification du Code de Déontologie Vétérinaire nécessite une nouvelle adoption par un décret en Conseil d'Etat. Le décret en Conseil d'Etat est un décret particulier puisque son élaboration est différente de celle d'un décret simple, et il permet une souplesse et une rapidité d'adoption d'un texte qui ne seraient pas possible si celui-ci était systématiquement réexaminé par le Parlement et le Sénat. (31)

D'un point de vue européen, 3 institutions s'articulent dans l'élaboration des textes, et en particulier dans celle de la Directive Services qui a récemment revêtu une importance majeure pour la profession vétérinaire.

- La première institution européenne d'importance correspond à la **Commission Européenne** (78). Instituée dès 1957 par le traité de Rome, elle comporte un commissaire européen pour chaque état membre, nommé pour 5 ans et classiquement issu des représentants politiques des pouvoirs en place dans les Etats membres. Elle a pour fonction principale de proposer et mettre en œuvre les politiques communautaires. Elle est la « Gardienne des Traités » dont elle assure l'application. Elle possède un pouvoir législatif et exécutif, partagé avec le Conseil de l'Union Européenne, mais détient toutefois le quasi-monopole du droit d'initiative législatif concernant la politique communautaire. La Commission Européenne est par ailleurs assistée dans sa tâche de 40 Directions Générales qui comporte en particulier la Direction Générale de la Santé et des Consommateurs (DG SANCO) dont dépendent les vétérinaires.
- Dans un deuxième temps, le **Conseil de l'Union Européenne** (79) est composé de ministres issus des gouvernements des différents Etats membres, et est présidé par un de ces Etats pendant 6 mois à tour de rôle. Il possède le rôle de décision vis-à-vis de l'adoption de la législation de l'UE, et coordonne les politiques économiques des différents Etats. Il a également pour fonction de représenter l'Union Européenne d'un point de vue international et de décider de la politique étrangère de l'UE.
- Pour finir, le **Parlement européen** (83) se compose de 754 députés européens élus au suffrage universel direct. A l'instar du Parlement français, il a pour rôle d'examiner et adopter les textes législatifs, même si son pouvoir législatif est moindre par rapport à celui du Conseil de l'Union Européenne. Toutefois il possède le rôle non négligeable de contrôle démocratique ainsi que de contrôle des dépenses de l'UE.

b) Bref historique de la directive Services

Alors que l'Union Européenne est enfin créée avec la signature du Traité de Maastricht en 1992 par les Etats membres, la libre circulation des services initiée par le Traité de Rome de 1957 devient enfin envisageable et réalisable. Il faudra toutefois attendre l'année 2004 pour que le commissaire européen F. Bolkestein réalise une proposition de directive concernant une ouverture réciproque des marchés de services entre les Etats membres sans harmonisation préalable. **(19.31)**

Finalement, la directive du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, dite « directive Services » ou « directive Bolkestein » **(22)** est adoptée par le Conseil européen le 24 juillet 2006 puis par le Parlement européen le 15 novembre 2006, en tant que directive 2006/123/CE, et avec pour objectif d'offrir un cadre juridique pour la levée des obstacles à un marché de services au sein de l'Union Européenne. **(19.31)**

Elle possède 4 objectifs principaux **(24)** :

- faciliter la liberté d'établissement et la libre circulation de services au sein de l'UE,
- protéger les consommateurs et renforcer leurs droits en tant qu'utilisateurs de ces services,
- améliorer la qualité des services,
- établir une coopération administrative effective entre États membres en particulier en simplifiant les procédures administratives.

En tant que directive, elle laisse à l'époque aux Etats membres la tâche de la transposer dans leur législation interne par la forme et les moyens de leur choix dans le but d'atteindre les objectifs qu'elle fixe, et ce dans des délais impartis. Ainsi elle est applicable officiellement dans les Etats membres dès le 28 décembre 2006, ces mêmes Etats devant la transposer en droit national avant le 31 décembre 2009 au plus tard. **(19.31)**

Dans le cadre de la France, l'option d'une législation sectorielle unique est choisie. La France décide donc de réaliser une adaptation de la directive à travers plusieurs textes de loi à l'inverse de la majorité des autres Etats, optant pour une loi unique dite « horizontale » ou loi-cadre. Une commission interministérielle est alors mise en place afin de coordonner les travaux de transposition qui se font au cas par cas pour chaque profession de services concernée. **(19.31)**

Ainsi, l'Ordre National des Vétérinaires dirige en parallèle des réflexions, en consultation avec l'ensemble des vétérinaires, dont les établissements d'enseignement. Ces réflexions aboutissent à des propositions de la part de la profession vétérinaire, et sont transmises ensuite à la DGAL, puis aux autorités ministérielles. **(19.31)**

Les rapports découlant de ces travaux de transposition ont ensuite été communiqué aux instances européennes afin de faire l'objet d'une évaluation de la part de la Commission Européenne puis de chaque Etat membre. Hors la France se trouve déjà en retard lors de la transmission de ces premiers rapports, réalisée le 20 janvier 2010 au lieu du délai initial du 28 décembre 2009. **(19.31)**

Les premières mesures prises par l'Etat français et l'Ordre des Vétérinaires pour modifier le code rural et le code de déontologie se feront attendre jusqu'au 8 juillet 2010, et seront suivies pour certains d'entre elles par des annulations. Pourtant la transposition n'est pas encore achevée en France au moment de la rédaction de ces lignes et doit encore faire l'objet de révisions.

c) Le décret n°2010-780 du 8 juillet 2010

C'est le décret n°2010-780 du 8 juillet 2010 **(15)** qui introduit les premières modifications tardives du code rural et par la suite du code de déontologie en accord avec la directive Services.

La notion principale introduite par ce décret reste l'introduction de la possibilité pour les vétérinaires d''exercer au sein de **plusieurs domiciles professionnels d'exercice (DPE)**. Tout d'abord le DPE voit sa définition précisée. Dans la définition qui suit, le texte souligné désigne les ajouts : « *lieu où se déroule habituellement l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux, ainsi que l'acquisition, la détention et la délivrance des médicaments aux clients* » (15). Ensuite, jusqu'ici, un vétérinaire ne pouvait avoir qu'un seul DPE, excepté les collaborateurs libéraux et les vétérinaires salariés. Le décret du 8 juillet 2010 abroge cette disposition et définit qu'un vétérinaire peut désormais exercer dans plusieurs DPE, et ce qu'il y détienne ou non des parts de capital social. De même, le nombre de DPE pour les associations, SCP ou SEL, n'est plus limité à trois, et le nombre de vétérinaires salariés ou collaborateur libéraux n'est également plus limité au nombre de deux.

Parallèlement à cette abrogation de l'unicité du DPE, l'Ordre choisit d'introduire une notion de **vétérinaire administrateur** : ainsi il est nommé pour chaque DPE un vétérinaire administrateur, déclaré au CROV et signé le temps d'un mandat, qui peut être un associé, un collaborateur libéral ou un salarié, exerçant principalement dans ce domicile et dont le but est de « coordonner la mise en œuvre des dispositions du code rural et du code de déontologie » dans la clinique ou le cabinet. Un vétérinaire ne peut être l'administrateur que d'un seul DPE. Le nombre de DPE n'est par ailleurs plus limité au nombre d'associés. Grâce à la création du vétérinaire administrateur, l'Ordre voit le moyen de s'assurer d'un interlocuteur privilégié au sein de chaque DPE.

De plus, un vétérinaire peut désormais **exercer concomitamment à titre individuel et au sein d'une ou plusieurs sociétés d'exercice** en commun autorisées, dans lesquelles il peut détenir ou non des parts de capital social, et ce en respectant les nouvelles dispo-

sitions inscrites au code de déontologie concernant la continuité et la permanence des soins.

D'autre part, il est définit que **chaque DPE doit être ouvert au minimum 35h par semaine**, et que le vétérinaire praticien est désormais dans la possibilité pour des soins d'urgences à un animal de **référer à un confrère** dans le cas où il ne possèderait pas la compétence nécessaire pour soigner l'espèce considéré. Enfin, il est possible d'établir une convention entre vétérinaire libéraux déposée au Conseil Régional de l'Ordre pour assurer la continuité des soins.

L'ensemble de ces mesures lève donc plusieurs obstacles à l'installation ainsi qu'à la taille des structures et aux associations. **(77)** Par contre, l'interdiction d'installation dans des locaux commerciaux est maintenue par le Conseil Général de l'Ordre.

Au moment de ces premières mesures, compte tenu des dispositions de la directive Services, il était attendu des modifications concernant **la communication et la signalétique vétérinaire**, très restreintes jusque-là. Or le Conseil de l'Ordre n'a pas jugé utile de modifier le code de déontologie, le considérant comme eurocompatible avec la directive Services. Ainsi l'article R.242-70 précise que « *la communication auprès du public en matière d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux ne doit en aucun cas être mise directement ou indirectement au service d'intérêts personnels ; le vétérinaire est responsable des actions de communication qui résultent de son propre fait ou qui sont conduites à son profit* » (15).

Pour comparaison, selon l'article 24 de la directive Services, les Etats membres doivent veiller à ce que « *les communications commerciales faites par les professions réglementées respectent les règles professionnels, conformes au droit communautaire qui visent notamment l'indépendance, la dignité et l'intégrité de la profession, en fonction de la spécificité de chaque profession* » (22).

De même, les **règles de communication en matière de médicaments vétérinaires** restent inchangées, notamment, selon l'article R.5146-44 du code de la santé publique : « *la publicité en faveur des médicaments vétérinaires auprès du public est autorisée. Toutefois, elle est interdite pour les médicaments qui doivent être prescrits sur ordonnance en application de l'article L. 5143-5* » (15).

En conclusion, ce décret du 8 juillet 2010 est un premier pas vers la transposition de la Directive. Mais il ne fait mention ni de l'ouverture du capital des sociétés d'exercice libéral (S.E.L.), ni d'éventuelles modifications en matière de communication du praticien envers ses clients, qui sont pourtant inclus dans la directive Services. Certains vétérinaires se sentent donc privés des avantages promis par la directive. C'est pourquoi, en 2012, l'Association de Défense des Intérêts Vétérinaires dans la Transposition de la Directive Services (Proveto DDS) et le Syndicat National des Vétérinaires Salariés d'Entreprise (SNVSE) obtiennent une décision de justice en leur faveur abrogeant plu-

sieurs articles du code rural relatifs à des limitations de communications par les praticiens vétérinaires [16].

De même en octobre 2012, plusieurs articles du code rural sont modifiés ou abrogés par le Conseil d'Etat, sous l'impulsion du Syndicat National des Vétérinaires Salariés d'Entreprise et de Proveto DDS. L'arrêté n° 343204 publié le 1er octobre 2012 [17] annule ainsi la notion de vétérinaire administrateur de domicile professionnel d'exercice, la durée minimale d'ouverture d'un domicile professionnel d'exercice et précise que précise que les lieux de stockage de médicaments ne peuvent être considérés comme des DPE.

d) Des conséquences qui inquiètent les praticiens

L'application de la directive Services aux vétérinaires a engendré une certaine perplexité de la part de la profession. Son adoption annonçait un bouleversement des habitudes des vétérinaires qui a souvent fait peur : comment la profession survivrait-elle à une dérégulation libérale, ou encore à l'avènement de chaînes de cliniques low cost ? Qu'allait devenir l'indépendance ?

La raison majeure de ce débat concernait la définition de la profession vétérinaire en tant que profession de services et non de santé. Il paraît très difficile pour beaucoup de vétérinaires de considérer que leur profession en laquelle ils placent des idéaux moraux et humanistes et qui fournit un soin médical puisse être considérée au même titre qu'un architecte, un avocat, un artisan ou même un conseiller financier, c'est-à-dire comme fournissant avant tout un service. C'est une blessure à l'ego que beaucoup de vétérinaires ont ressentie au moment de cette annonce. Les dispositions frileuses prises par l'ONV ne sont d'ailleurs pas étrangères à ces inquiétudes.

Car de grandes questions sont posées : où se place l'éthique là où le libéralisme prend le pas ? La santé publique étant partie prenante de l'exercice vétérinaire, ne risque-t-elle pas d'être sacrifiée sur l'autel des impératifs économiques ? L'acte de soin aux animaux n'est-il pas lui aussi fragilisé ?

Par ailleurs, une autre conséquence directe de la directive a longtemps posé problème : depuis son application, il est en théorie possible de relever de 25 à 49% le plafond de la part du capital d'une SEL qui peut être détenue par un ou des tiers non professionnels [21]. Jusque-là, la France faisait exception en Europe en limitant la participation de capitaux extérieurs à la profession. Si certains y voient de nouvelles opportunités, d'autres vétérinaires français expriment leur peur que le vétérinaire en exercice ne soit plus majoritaire en parts et droits de vote concernant son cabinet, ce qui entraînerait le risque que l'indépendance professionnelle, indispensable au regard de la certification, de la santé publique et de la liberté de prescription, ne soit plus assurée, le vétérinaire devant alors se conformer aux instructions de son investisseur. Ce même investisseur pourrait être parallèlement subordonné à un exploitant, ce même exploitant pouvant appartenir

à une profession ou une industrie comme par exemple la pharmaceutique, qui conduirait à des conflits d'intérêts.

Depuis le rapport ministériel « Vers une profession vétérinaire du XXIè siècle » du Sénateur Charles Guené remis en 2008 (33), l'Ordre National Vétérinaire annonçait finalement sa disposition « *dans une perspective européenne d'application de la Directive Service 2006/123/CE, à ce que le complément du capital des SEL soit ouvert sans limite à des investisseurs extérieurs* » (33). L'ordre nuance toutefois : « *à condition que toute participation étrangère à la profession soit soumise à l'approbation d'une commission composée de représentants de l'Etat, de la profession vétérinaire et des usagers, afin de s'assurer de la qualité des investisseurs, dans l'objectif d'éviter tout conflit d'intérêt ; cette même commission pourrait également être saisie lorsqu'une Société de Participations Financières de vétérinaires envisagerait de compter parmi ses associés des représentants d'autres professions libérales de santé, afin de s'assurer que cette détention ne soit pas de nature à mettre en péril l'exercice de la profession vétérinaire, dans le respect de l'indépendance de ses membres et de ses règles déontologiques* » (33) .

Au sujet des Sociétés de Participation Financière des Professions Libérales (SPFPL) appelées également Holdings, ce même rapport (33) encourageait à ouvrir la possibilité aux vétérinaires d'y avoir recours, dans un souci de redynamiser l'entreprenariat vétérinaire et de favoriser la mise en commun de compétences mais aussi de moyens matériels, ces sociétés, au contraire des SEL ou SCP, ne constituant pas des sociétés d'exercice mais des sociétés financières pour la détention de parts ou d'actions de SEL.

Toutefois, il était prévu par la loi (Article 5 de la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales) (57) que les modalités d'agrément de ces SPFPL pour chacune des profession concernées devraient être publiées dans un décret en Conseil d'Etat.

Or ce décret s'est fait attendre puisqu'il n'a vu naissance que très récemment, en décembre 2012 (décret n°2012-1392 du 11/12/2012 relatif aux SPFPL de vétérinaires codifé aux articles R.241-104 à R.241-114 du code rural et de la pêche maritime (18)). Depuis cette date donc, il est possible de créer une SPFPL vétérinaire, mais sous un certain nombre de conditions auxquelles l'ONV a particulièrement tenu. Ainsi pour chaque SPFPL, plus de la moitié du capital et du droit de vote doivent être détenus par des vétérinaires en exercice parmi lesquels les dirigeants sont choisis, tandis que le reste du capital peut appartenir à des retraités vétérinaires ayant exercé au sein de la société d'exercice libéral depuis moins de 10 ans ou les ayants-droits des associés décédés pendant une période maximum de 5 ans. De plus, la société doit être inscrite au tableau du Conseil régional de l'Ordre, qui sera informé de toute modification apportée à la SPFPL.

Par ces dispositions, l'ONV a permis, de manière tardive et selon ses propres conditions, la création de ces sociétés financières, afin de s'assurer le plus possible de la protection de l'indépendance de la profession dans le cadre de l'application de la directive Services.

Par ailleurs, l'ONV démontre encore une fois sa prudence pour transcrire la directive. La profession et ses instances dirigeantes restent globalement très précautionneuses quant à l'application de la directive, et s'inquiètent des conséquences à venir. Elles font donc preuve de lenteur et de réflexion, dans le souci permanent de protéger l'intégrité de la profession, et dans un contexte où les capacités en gestion d'entreprise des praticiens deviennent presque aussi importantes que les aptitudes médicales.

En conclusion, la profession vétérinaire perd petit à petit son indépendance et sa capacité à décider de sa propre évolution. Alors qu'elle doit déjà se trouve déjà subordonnée à l'agriculture et l'élevage et dépend de leurs évolutions, elle doit désormais se conformer aux impératifs économiques de l'UE, ainsi qu'aux exigences de la clientèle à qui elle fournit un service. Ce sont donc des révolutions majeures des principes fondamentaux de la profession qui sont actuellement en cours et déstabilisent les praticiens.

3) Féminisation de la profession

La féminisation du monde du travail a caractérisé le XXè siècle. Les professions libérales ont également été concernées, à mesure que l'accès à l'éducation a été rendu accessible aux jeunes filles. Ces changements sont d'ailleurs très étudiés dans les diverses professions et inquiètent beaucoup quant à leur répercussions. La féminisation dans le cas de la profession vétérinaire a par exemple été rendue en grande partie responsable du déclin des vétérinaires ruraux, mais également de celui d'un certain prestige de la profession. Pourtant les études récentes soulignent le fait que la féminisation, si elle a des conséquences, n'explique pas tout et que les tournants actuels de la profession vétérinaire sont influencés par une somme de facteurs qui s'entrecroisent [75].

Nous choisissons ici de décrire la féminisation et son impact afin de nous fournir des éléments de compréhension pour nos observations et délibérations concernant le lien entre la féminisation et l'évolution de la perception et de la représentation de la profession. Pour illustrer nos propos, nous utiliserons les données de quatre thèses ayant rassemblé des données statistiques sur diverses promotions de praticiens [6,32,48,61].

a) Caractéristiques de la population féminine vétérinaire

Si la population féminine s'est progressivement intégrée dans le monde vétérinaire, elle peut être cependant caractérisée par un certain nombre de composantes qui lui sont

propres. Afin de mieux la décrire, nous exploiterons les conclusions des 4 thèses récentes cités précédemment [6,32,48,61].

Nous avons déjà constaté dans nos paragraphes précédents que les femmes vétérinaires sont en majorité une **population jeune** par rapport à l'ensemble de la profession. Par conséquent, elles sont proportionnellement plus nombreuses à être célibataire et/ou sans enfant par rapport aux hommes [61].

Les qualifications ne sont pas dépendantes du sexe, étant donné qu'on constate que la fréquence et le niveau de **formation complémentaire** est le même pour les hommes et les femmes. [6] Par ailleurs, les **priorités de vie** sont apparemment les mêmes : la réussite familiale est classée avant la réussite personnelle, elle-même avant la réussite professionnelle. [48] Enfin, les **motivations** vis-à-vis de la profession vétérinaires sont également indépendantes du sexe : l'amour des animaux et l'acte de soigner sont les deux principales raisons évoquées. [61]

On constate également un plus fort **taux de salariat** que chez les hommes. Il est difficile de déterminer l'influence du sexe dans cette donnée étant donné qu'il est aussi influencé par la jeunesse de la population féminine (le salariat est très souvent adopté en début de carrière), d'autant plus qu'il semble que les femmes praticiennes désirent tout autant s'installer que les hommes à terme [6].

La **durée de travail hebdomadaire** est un autre élément distinctif entre les sexes. Toutes activités vétérinaires confondues, les femmes travaillent moins que les hommes. On notera toutefois que les salariés travaillent moins que les libéraux, et que les femmes sont surreprésentées au sein du salariat vétérinaire. Par ailleurs, elles optent plus souvent pour un temps partiel, quelle que soit leur activité, principalement dans le but de s'occuper des enfants, tandis que les hommes le font pour des raisons plus variées. Les naissances et le nombre d'enfants sont également un facteur d'influence du temps de travail et de la répartition des horaires. [48] De même, les **gardes** sont plus rares pour les femmes que pour les hommes, en remarquant toutefois qu'elles sont également plus rares pour les praticiens de canine que les autres et que les femmes sont surtout présentes en activité canine. [6,48]

Les r**evenus** paraissent discriminatoires avec une surreprésentation des femmes parmi les praticiens présentant les salaires les plus faibles et à l'inverse une surreprésentation des hommes parmi les praticiens avec les salaires les plus hauts. Les revenus moyens ne semblent pas dépendant du sexe [61].

Les **grossesses et naissances** présentent un impact direct sur l'exercice des femmes : elles nécessitent souvent l'aménagement des horaires, une interruption de travail, un remplacement, et la pratique vétérinaire comporte des risques pour les femmes enceintes (radiographie, gaz anesthésiques, produits tératogènes, zoonoses…). Par ailleurs, le statut de libéral est un inconvénient par rapport à celui de salarié : les prestations sociales sont moindres, l'interruption de travail plus courte, le salaire du remplaçant est à

la charge du libéral. Ainsi, les grossesses semblent influer en partie sur le choix du travail. (6, 61)

Comme abordé dans un paragraphe précédent, les femmes sont surreprésentées par rapport aux hommes au sein de **l'activité canine**, qui est en nette progression depuis le milieu du XXè siècle. Autant chez les hommes que chez les femmes, l'activité rurale est quant à elle en régression, alors que les activités hors clientèle subissent une hausse de leurs effectifs (32). Pourtant les jeunes générations de praticiens semblent présenter un intérêt accru pour les activités hors clientèle et pour la **pratique rurale** par rapport aux générations précédentes, et ce chez les deux sexes. (6)

Lorsqu'on s'intéresse aux **changements de carrière** effectués par les praticiens, on constate qu'ils sont plutôt rares et principalement en début de carrière, dans les 10 ans suivant le diplôme, particulièrement chez les femmes (mais la population est encore jeune). Ces changements sont principalement dans l'ordre : de la pratique au secteur public (surtout chez les femmes), de la pratique au secteur privé (surtout chez les hommes), puis l'installation en clientèle (autant pour les hommes que les femmes). (6)

Chez les **praticiens**, il est intéressant de remarquer que les changements de carrière sont rares et concernent surtout l'installation. Les femmes ont par ailleurs tendance à plus volontiers opter pour le temps partiel que dans les filières hors clientèle (6). Par ailleurs dans le travail de Charles (6), plus de 20% des praticiens ont ou vont abandonner la pratique en clientèle.

Les **secteurs hors clientèle**, public ou privé, sont surtout choisis par intérêt par les vétérinaires hommes et femmes. Le secteur public est par ailleurs apprécié pour la durée de travail hebdomadaire plus faible que la pratique, la régularité des horaires, la sécurité de l'emploi, même si l'aspect administratif et la hiérarchie sont déplorés dans les témoignages recueillis par Cordelier (6). Concernant le secteur privé, les vétérinaires apprécient les horaires, le temps libres, tout en déplorant les déplacements, le stress, la charge de travail ou encore la hiérarchie. Dans les deux cas, il semble que les femmes aient plus de difficultés à progresser dans la hiérarchie. (6)

Le **niveau de satisfaction** quant à l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle parait quant à lui ne pas dépendre du sexe ou du type de pratique. Tous sont globalement insatisfaits du temps alloué à la famille et aux loisirs, mais satisfaits de celui alloué aux vacances. (48)

Si l'on essaye de déterminer les raisons qui ont poussé les professionnels à se tourner vers une **carrière hors clientèle**, on constate qu'indépendamment du sexe, il existe un réel intérêt pour la nature du travail, le travail collectif, et que les raisons pratiques liées aux horaires ou au temps de travail sont secondaires. On peut en conclure que les femmes, à l'instar des hommes, n'optent pas pour ces carrières uniquement pour les avantages sociaux qu'elles peuvent procurer, particulièrement en terme de grossesses, mais parce qu'elles présentent un réel intérêt pour le domaine considéré. (48)

En conclusion, il transparait des différentes études que les évolutions actuelles de la profession ne peuvent être toutes imputées aux femmes. Les hommes aussi semblent accorder davantage de considérations à leur confort de vie et leur famille. Les différences entre les populations masculines et féminines paraissent finalement dépendre principalement des grossesses et de la vie domestique. La maternité influe encore nécessairement différemment sur la carrière d'une femme par rapport à un homme. Par ailleurs, le contexte sociétal possède une part de responsabilité vis-à-vis de ces constations, étant donné que la répartition des tâches de la vie domestique échoue en majorité à la femme, et en particulier lorsqu'il s'agit de s'occuper des enfants. En outre, le contexte social de la profession vétérinaire (prestations sociales, congé maternité…) va encore à l'encontre d'une bonne conciliation entre la maternité et l'avancée d'une carrière professionnelle.

Ainsi, il est indéniable que la présence majoritaire des femmes dans les jeunes générations modifie les modes d'exercice et les caractéristiques de la profession. Mais l'effet de l'âge dans cette équation est tout aussi important que celui du sexe. Les mentalités et les coutumes évoluent au sein de la société, et les hommes comme les femmes attribuent de plus en plus de poids à leur vie personnelle face à leur profession.

b) Les femmes et la pratique rurale

Il serait faux de penser que les étudiantes vétérinaires envisagent moins que les étudiants la pratique rurale. En effet, une étude publiée entre 2007 et 2009 et réalisée sur les étudiants vétérinaires de 2005 à 2007 démontre qu'il n'existe pas de différence significative entre les sexes concernant le choix de l'activité « productions animales ». [8,9,10] La différenciation des sexes vis-à-vis de cette activité se fait donc surtout à l'entrée dans la vie active.

Nous avons déjà cité dans le paragraphe précédent un certain nombre de raisons pratiques qui influencent l'exercice des praticiens, à mesure que leur vie personnelle prend de plus en plus d''importance. C'est bien l'activité rurale qui est la plus délétère lorsqu'il s'agit de mener une vie personnelle en parallèle d'une carrière.

Dans sa thèse, Grandadam [32] liste un certain nombre de **facteurs et d'inconvénients spécifiques à la pratique en milieu rural** :

- *« Le milieu d'origine de l'étudiant*
- *Une formation axée sur la pratique « Animaux de Compagnie »*
- *L'isolement social*
- *La faible rentabilité de l'exercice rural*
- *Les exigences en termes de disponibilité*
- *La pénibilité du travail ».* [32]

Mais elle souligne également que d'autres inconvénients se surajoutent lorsque le praticien est une femme : *« l'intégration difficile des femmes dans la pratique rural, les contraintes familiales, la gestion des grossesses »*. (32)

Après la réalisation d'une enquête statistique visant à déterminer si l'activité rurale est effectivement perçue comme plus difficile par les femmes qui l'exercent, elle conclue finalement qu'il existe encore une **discrimination sexuelle à l'embauche** en défaveur des femmes dans la pratique rurale, et que si les mentalités d'une partie de la profession peinent à changer, **l'exercice rural ne constitue pas un défi insurmontable** pour la gente féminine. Il nécessite effectivement une disponibilité supérieure à l'activité canine (gardes, urgences), de plus l'aide d'un conjoint vis-à-vis des tâches domestiques peut être précieuse, et une bonne résistance physique et psychologique (particulièrement dans les premiers temps après le diplôme) est un atout. (32) Toutefois au fur et à mesure de la féminisation et de la modernisation, l'exercice rural se réorganise et s'adapte, devenant moins contraignant et moins difficile physiquement, et donc accessible à une population féminine motivée.

Par ailleurs, la majorité des vétérinaires consultés dans l'étude de Grandadam (32) possède un **avis neutre** vis-à-vis de la féminisation. Si certains se réjouissent par ailleurs des avancées et progrès que le phénomène a impulsé à la profession, d'autres l'accusent de l'avoir dépréciée et appauvrie, estimant que les femmes vivent leur métier comme un loisir, un revenu complémentaire, et ne le considèrent pas avec le sérieux nécessaire. Par ailleurs, si cette animosité est particulièrement retrouvée dans le monde rural, elle ne semble pas s'y limiter.

En conclusion, la pratique rurale demande un investissement personnel supplémentaire aux femmes par rapport aux hommes, même si l'intérêt initial pour cette activité est identique chez les deux sexes, et que cette pratique se modernise et devient plus accessible. L'intégration professionnelle des femmes à la pratique rurale est également toujours un problème. Ainsi cette pratique est toujours moins favorable à la gente féminine dans le contexte sociétal actuel.

c) Perception de la féminisation de la profession vétérinaire

L'ouverture de la profession vétérinaire aux femmes s'est trouvée concomitante d'un ensemble de phénomènes qui ont profondément modifié le visage de la profession, et les vétérinaires des générations les plus anciennes n'ont pas toujours été enclins à accueillir les femmes à bras ouverts.

Pour preuve, une étude suisse publiée en 2010 de Surdez (72) s'est intéressée à la corrélation de deux processus touchant la profession vétérinaire : la féminisation d'une part, et « *la recherche d'une* ***nouvelle légitimité sociale*** » d'autre part. Ce travail débute par la constatation que l'arrivée massive des femmes est considérée par une partie de la profession comme responsable des bouleversements constatés. Ainsi le monde vétérinaire

est soumis à une « *redéfinition identitaire* », caractérisée par une réorganisation des spécialités et une remise en cause de la « *légitimité de la profession* », alors même que la féminisation le touche de plein fouet et qu'on peut constater une répartition spécifique des genres entre les spécialités.

En effet, l'activité rurale masculine se modernise et est contrainte de s'adapter aux évolutions du secteur des productions animales : elle est donc dans une position délicate où les praticiens changent leurs habitudes et manières d'exercer sous une influence extérieure à la profession. En parallèle, l'activité « animaux de compagnie », très féminine, est en plein essor : si les compétences et techniques sont en perpétuelle progression, la question de la légitimité des soins et des frais réalisés perdure dans les esprits. Par ailleurs, l'implication psychologique du client vis-à-vis de son animal de compagnie est encore mal perçue et complique la pratique en accordant de plus en plus d'importance aux capacités relationnelles du praticien. Enfin la propension des femmes à opter pour le salariat et le temps partiel participe encore au discrédit de la profession que ressentent les praticiens les plus âgés.

Finalement Surdez conclue que si les deux phénomènes sont initialement indépendants, la réorganisation de la profession est loin d'être achevée, et que les deux sexes ne sont peut-être pas prêts à reconsidérer leur identité professionnelle et leur répartition distincte au sein des différentes spécialités. Elle évoque même la possibilité que les hommes désertent finalement la profession.

Du côté français, si l'on se reporte aux travaux de thèse précédemment cités, on constate que si l'opinion globale des praticiens vis-à-vis de la féminisation va en s'améliorant et qu'ils la décrivent plutôt comme un **équilibre entre avantage et inconvénients**, la misogynie n'a pas encore totalement disparue. (6,48)

Du point de vue de la pratique rurale, on observe que les hommes en milieu rural ont davantage tendance à **considérer le fait d'être une femme en milieu rural comme un inconvénient.** Par ailleurs, l'intégration professionnelle des femmes en milieu rurale est plus difficile que pour leurs confrères d'une part, et leurs consœurs en activité canine d'autre part. (32)

Par ailleurs, il persiste toujours dans les esprits une notion de **clivage entre les manières d'exercer des hommes et des femmes** : les femmes sont moins disponibles que les hommes mais leur relation avec la clientèle est meilleure. Par conséquent, elles sont plus facilement embauchées en activité canine où le relationnel est considéré comme important, et moins en rurale où la disponibilité prime. (32)

On constate finalement que les **stéréotypes** les plus généraux concernant les sexes sont encore d'actualité dans l'esprit des praticiens : les femmes sont plus sensibles, à l'écoute, mais moins sérieuses dans leur rapport au travail. (6,32) D'ailleurs, la thèse de Paulet (61) offre une réflexion de fond sur la persistance des stéréotypes de genre aussi bien chez les praticiens que chez les clients.

Mais Paulet [61] s'intéresse également à l'impact que la féminisation a eu sur le sentiment de **prestige** que les praticiens ressentent à propos de leur profession. A s'appuyant sur le travail de Surdez, elle observe que l'arrivée des femmes s'est trouvée concomitante d'une **remise en cause de valeurs sociales et morales** que les vétérinaires les plus anciens attribuaient à leur exercice. Ainsi l'accès aux connaissances médicales devient de plus en plus aisé pour tout un chacun, le salariat des vétérinaires se développe tandis que la durée de travail hebdomadaire diminue : c'est donc le statut de notable du vétérinaire qui est renversé. Et comme nous l'avons déjà évoqué, la directive Services et l'essor de l'aspect entrepreneurial et commercial, de même que la progression de l'aspect administratif ont diminué l'importance relative du côté médical traditionnel de la profession et compliquent l'exercice au quotidien. [61]

Finalement, les praticiennes ont incarné et personnifié tout un ensemble de préoccupations et de peurs que les vétérinaires ont développées et nourries au fur et à mesure des mutations de la profession. Si la féminisation est aujourd'hui innocentée, en particulier du recul de l'activité rurale, notamment dans le rapport Vallat [75], les mentalités seront certainement plus longues à réviser leur jugement.

Mais il serait pertinent de s'intéresser aux **conséquences de ce nouveau visage de la profession dans la perception que la société a du vétérinaire**. En effet, le vétérinaire rural est principalement en contact avec les éleveurs et leur famille, tandis que le vétérinaire exerçant en canine est en mesure de rencontrer un public beaucoup plus large, compte tenu du très important nombre d'animaux de compagnie sur le territoire, et donc d'avoir un impact considérable sur l'image du vétérinaire dans la société. Par conséquent, c'est l'image de la femme vétérinaire en activité « animaux de compagnie » qui se trouve la plus véhiculée. Hors il est déjà constaté que les clients perçoivent les femmes vétérinaires comme plus douces, plus dévouées, et guidées par l'amour des animaux [6], qualités plébiscitées par des propriétaires toujours plus proches affectivement et émotionnellement de leurs animaux de compagnie. Il serait alors intéressant de se demander dans quelle mesure la féminisation et sa perception par la société influencent le choix professionnel de la profession vétérinaire par les enfants et adolescents. Cette question sera abordée dans un paragraphe ultérieur.

4) Conclusion

Le vétérinaire voit son identité remise en question alors que la profession doit se redéfinir pour correspondre à un contexte politique, économique, technique et scientifique en évolution rapide. Par ailleurs, au sein même de ses rangs, il constate un changement drastique des profils de ses pairs, qui exercent dans des conditions autres, et qui possèdent des valeurs et des motivations différentes des générations précédentes.

Ainsi, la profession vétérinaire subit ces dernières années une crise identitaire due à de multiples changements intrinsèques et extrinsèques, et à travers laquelle elle a perdu un

certain prestige social. Le vétérinaire n'est plus un notable admiré qui détient un savoir propre à sa professionn et s'il fascine encore aujourd'hui, c'est principalement parce qu'il travaille au contact des animaux.

B. Un cursus en réflexion

Au cours des années, la profession vétérinaire a vu apparaître dans son cahier des charges de nouveaux objectifs, dont la lourde tâche de la réalisation a alors été transférée en majeure partie sur les épaules des écoles vétérinaires. Dans un contexte économique et politique de plus en plus difficile, ces dernières ont désormais la charge de former des diplômés adaptés aux divers besoins sociétaires actuels, aussi bien en matière de santé animale que de santé publique, d'industries ou encore de recherche.

Par conséquent, les évaluations des méthodes de recrutement et de la formation ont été nombreuses, et les réformes du cursus se sont enchaînées rapidement au cours des 10 dernières années, avec des répercussions plus ou moins heureuses pour les étudiants.

1) Les réformes précédentes du cursus et l'exception de la promotion 2005

Le rapport de Jacques Risse de 2001 intitulé « Vétérinaires ruraux et mandat sanitaire » [67], publié à la suite d'une épidémie de fièvre aphteuse, va être à l'origine d'un changement radical concernant la formation vétérinaire, et ce dans le but de favoriser l'orientation des étudiants vétérinaires vers les productions animales. Il conclut en particulier que les voies des concours B et C ne permettent pas d'incorporer un effectif suffisant d'étudiants davantage susceptibles de s'orienter vers une pratique rurale, et dans un second temps que le concours A, n'offrant aucune équivalence de formation, mériterait d'envisager un concours commun aux écoles d'ingénieurs afin d'apporter une alternative d'orientation. Un comité de pilotage est alors créé afin de conduire la réflexion sur le programme des études

En effet, avant 2005, le cursus comporte 3 cycles répartis comme suit [4]:

- Le premier cycle comporte 2 ans, dont la première année (P1) se déroule en classe préparatoire « Véto » et permet de se présenter au concours spécifique aux classes préparatoires pour l'intégration des écoles vétérinaires. La deuxième année (P2) de ce premier cycle a lieu au sein de l'école vétérinaire
- Puis le deuxième cycle est composé de trois années (D1, D2, D3), toutes réalisées à l'école vétérinaire

- Enfin le troisième cycle ne comporte qu'une seule année nommée T1pro et permet la préparation d'une thèse

Il est alors possible pour des étudiants préparant une deuxième ou troisième année de licence de biologie, certains BTS ou DUT, ou encore un BTSA de passer un concours spécifique à leur diplôme et d'intégrer les écoles vétérinaires directement en deuxième cycle, le premier cycle étant considéré comme préparé dans les établissements concernés.

Compte tenu des nouveaux enjeux de la profession, une **première réforme** a été initiée en 2003 (Arrêté du 13 juin 2003, publié au Journal Officiel n° 173 du 29 juillet 2003 (12)), et appliquée dès la rentrée universitaire de 2005, son but étant de redéfinir entièrement le concours d'entrée aux écoles vétérinaires. Il est alors créé 4 concours différents définissant de nouvelles voies d'intégrations, considérant que la deuxième année de premier cycle est préparée en dehors des écoles vétérinaires et permettant à l'ensemble des étudiants postulants d'intégrer les écoles vétérinaires au même niveau du cursus c'est-à-dire en D1.

Le premier, le **concours A**, est ouvert aux élèves de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) ainsi que minoritairement aux Classes Préparatoires Technologie et Biologie (TB). A cette occasion, on réalise une fusion de la précédente classe préparatoire « Véto » réalisée en un an avec les classes préparatoires BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre) se réalisant en 2 ans, et 376 places environ leur sont réservées dans les écoles vétérinaires. L'intérêt principal portait alors sur la constitution d'un concours commun Agro-Véto avec la mise en place d'une banque d'épreuves ainsi que de coefficients définissant deux listes d'intégrations : une première pour les écoles vétérinaires, et une deuxième pour les écoles d'ingénieurs agronomiques (Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA-PG), Écoles nationales supérieures agronomiques (ENSA), Écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles (ENITA)). Les classes préparatoires TB, accessibles aux étudiants des baccalauréats technologiques, se voient attribuer pour leur part environ 8 places.

Le **concours B** quant à lui permet aux étudiants de deuxième année de licence de biologie (L2) d'intégrer une école vétérinaire, avec environ 45 places réservées aux étudiants provenant de ce concours. Certaines facultés prodiguent par ailleurs des cours spécifiques de préparation au concours B-ENV, en même temps que pour le concours B-ENSA et le concours B-ENITA.

Concernant le **concours C**, il est ouvert aux étudiants des Lycées d'Enseignement Général Technologique et Agricole (LEGTA), après l'obtention d'un Diplôme Universitaire de technologie (DUT), un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) et propose alors environ 25 places.

Pour finir, il est créé un **concours D** accessible aux détenteurs de doctorats en pharmacie, médecine, chirurgie dentaire ou à tout titulaire d'un Master en Biologie.

Parallèlement, deux règles sont mises en places par l'arrêté en question :

- Nul ne peut faire acte de candidature plus de deux fois, tous concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires confondus.
- Nul ne peut faire acte de candidature la même année à deux voies d'accès aux écoles nationales vétérinaires.

Par ailleurs, l'arrêté du 12 mars 2005 art. 11 relatif aux études vétérinaires [13] modifie la durée des études au sein de l'école vétérinaire : à la suite des 6 premiers semestres, les étudiants reçoivent leur **Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires** (DEFV) puis préparent leur thèse pendant une dernière année d'approfondissement, soit une **diminution de 5 à 4 ans** en école vétérinaire.

Mais, dès 2005, il apparaît aux professeurs aussi bien qu'aux étudiants que la réduction du temps alloué aux cours théoriques au sein de l'école ne permet pas l'assimilation des connaissances nécessaires. Hors depuis 1988, les écoles vétérinaires françaises ont accepté, dans un souci de s'intégrer dans un contexte européen, d'être évaluées de manière permanente par l'Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire (AEEEV). Au même moment, en 2005, est adoptée par le Parlement puis le Conseil Européens la directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la **reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles** [21], entrant en vigueur le 20 octobre 2007 et précisant que « *La formation de vétérinaire comprend au total au moins cinq années d'études théoriques et pratiques à temps plein dispensées dans une université, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un niveau reconnu comme équivalent ou sous la surveillance d'une université (…)* ».

Dans ce contexte, dans le « Rapport de visite de l'école nationale vétérinaire de Lyon » du 10 octobre 2005, **l'AEEEV refuse fermement de reconnaître les deux années de classes préparatoires** [25] comme relevant d'un enseignement vétérinaire, considérant que « le contenu vétérinaire des années préparatoires n'a pas été augmenté de façon significative par rapport au cursus précédent ». En parallèle, le contenu et l'organisation des matières enseignées au cours des années D1-D2-D3, trois seules années du tronc commun désormais, ont dû être profondément modifiées pour s'adapter à l'absence de l'année P2, l'arrêté ministériel du 12 mars 2005 laissant champ libre aux écoles vétérinaires de décider à son adoption de la nouvelle dispensation du programme obligatoire prévu au niveau européen. Finalement, la compression du contenu des cours dispensés pose d'énormes difficultés en pratique, et il est considéré que la formation initiale en pâtissait.

Par conséquent, il est alors choisi de publier un nouvel arrêté (Arrêté du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires) [15] qui remodifie le cursus vétérinaire et porte de nouveau la durée des études vétérinaires à **5 ans au sein des écoles**. Ces cinq années de formations comprennent alors 8 semestres de troncs communs à l'issue desquelles le

DEFV est délivré et confère le grade de master, puis deux semestres d'approfondissement et de préparation d'une thèse. **La durée des études vétérinaire est alors reportée à 7 ans**, soit deux ans de plus que les préconisations de la directive 2005/36/CE.

Une promotion fait toutefois figure d'exception à la suite de l'ensemble de ces changements : il est précisé dans l'article 13 de ce nouvel arrêté (15) que les dispositions de l'arrêté précédent du 12 mars 2005 (13) concernant la durée des études sont encore applicables aux étudiants alors en 2è année d'école vétérinaire au moment de ce nouvel arrêté du 20 avril 2007 (soit la promotion entrée en 2005), leur laissant toutefois la possibilité de prolonger d'une année leur cursus au sein de l'école. Concrètement, cela signifie que la promotion entrée en 2005, ayant bénéficié de seulement une année de classe préparatoire vétérinaire, n'aurait à réaliser que 4 ans à l'école, soit une durée totale du cursus de 5 ans contre 6 ans pour la promotion précédente et 7 ans pour la promotion suivante.

2) Les réflexions actuelles sur le parcours de formation initiale

a) Le rapport du sénateur C. Guéné de 2008

Alors que le rapport de Jacques Risse (67) établi pour le ministère de l'agriculture en 2001 en réaction à une épidémie de fièvre aphteuse considérait l'importance du réseau de vétérinaire sanitaire sur le territoire français et évoquait déjà le dédain des étudiants pour l'exercice rural, le rapport de C. Guené (33) de 2008 souligne quant à lui que le précédent rapport et les mesures appliquées n'ont pas suffi à endiguer la baisse démographique des vétérinaires ruraux.

Tout en revalorisant le statut et le travail du vétérinaire sanitaire, ainsi qu'en abordant la mise en œuvre de la Directive Services, le rapport de C. Guené (33) envisage de **profonds remaniements du cursus vétérinaire** en avouant deux buts principaux : encourager l'orientation des étudiants vétérinaires vers les filières productions animales, et refonder la formation pour qu'elle corresponde au cursus européen comme l'imposent les textes législatifs récents.

Ainsi, une partie des propositions sont dévolues à **l'harmonisation de la durée du cursus** à celle du reste de la formation en Europe. En effet, comme déjà évoqué dans un paragraphe précédent, la Directive 2005/36/CE (21) est adopté en 2005 et prévoit alors que la formation vétérinaire soit dispensée en 5 ans. En 2007 pourtant, malgré une baisse de 5 à 4 ans de cursus dans les ENV, la durée totale de la formation est toujours de 6 ans. L'Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire (AEEEV), à qui la Commission Européenne a confié l'évaluation de la formation en Europe depuis 1988, estime en effet que les 2 années en classe préparatoire BCPST ne peuvent être

considérées comme partie prenante de la formation vétérinaire [24]. Cette position de l'AEEEV a contraint à un retour en 2008 à 5 ans d'études dans les ENV et donc une formation de 7 ans en tout.

Le rapport de C. Guené suggère donc la **suppression de la classe préparatoire en 2 ans** avec l'éventuelle introduction d'une préparation intégrée dans les écoles. De plus, une **augmentation du numerus clausus** paraît également nécessaire au vu de l'augmentation en France de vétérinaires diplômés à l'étranger. Parallèlement, une reconnaissance mutuelle des diplômés au sein de l'Europe paraît dépendre grandement de l'achèvement de l'évaluation des formations vétérinaires européennes par l'Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire (AEEEV) débuté en 1988 et toujours en cours en 2008.

Enfin compte tenu de l'augmentation perpétuelle du nombre d'étudiants se destinant à une pratique libérale en activité canine, il est considéré que la participation financière de l'Etat est trop importante et que des mesures devraient être pensées pour **encourager l'activité rurale**. Il est seulement proposé dans ce rapport une augmentation globale des frais de scolarité, combiné à l'inverse à un système de bourse attribuée aux étudiants s'engageant à exercer plusieurs années une activité rurale après leur diplôme de doctorat, voire même un tutorat organisé entre les écoles et les professionnels.

Par ailleurs, dans le contexte de la Directive Services, le rapport remarque qu'une **formation à l'entreprise** serait souhaitable alors que la profession semble s'ouvrir vers les associations de plus en plus complexes et que la compétitivité sera le maître mot. Enfin, les écoles se doivent d'ouvrir leurs échanges avec l'Europe, en encourageant les formations Erasmus et en améliorant le niveau en langues étrangères de leurs étudiants.

b) Le rapport de Bernard Vallat de 2009

Plus récemment, le rapport rédigé par Bernard Vallat [75], directeur général de l'OIE, publié en novembre 2009 dans le prolongement du rapport de C. Guené [33], et intitulé « Le parcours de formation vétérinaire en France : propositions pour son évolution » confirme la volonté du ministère de l'Agriculture de modifier et conformer le cursus étudiant vétérinaire à de nouvelles exigences.

Considérant les nouveaux objectifs de la profession, tels que l'accroissement des connaissances scientifiques, les évolutions socio-économiques des milieux en lien avec la profession, ou encore l'importance croissante des enjeux de santé publique où la France excelle, ce rapport souligne l'excellence vers laquelle la formation vétérinaire doit tendre ainsi que la multiplication des débouchés potentiels dont il va falloir se saisir.

Mais il replace également la profession et ses changements dans le contexte européen, qu'il qualifie « d'omniprésent ». En effet, si la profession vétérinaire en France doit en permanence songer à son prestige et son rôle à l'international, son organisation est ré-

gulièrement chamboulée par les décisions de l'Union européenne. Concrètement, la **directive Services** a déjà des conséquences sur les professionnels au moment de la rédaction du rapport alors que sa transposition n'est toujours pas achevée, et la directive 2005/36/CE continue elle d'influer sur la formation vétérinaire, les dernières réformes du cursus en étant la preuve. Dans un contexte de **reconnaissance mutuelle des diplômes**, aucun nouveau mandat n'a été donné à l'AEEEV pour l'évaluation des formations vétérinaires européennes, et le comité et le groupe d'experts mentionnés dans la directive 2005/36/CE ne sont pas encore constitués. Ainsi la France peine encore à se conformer à la directive en question et à faire valoir ce droit de reconnaissance mutuelle : les classes préparatoires BCPST ne sont toujours pas considérées comme parties prenantes de l'enseignement vétérinaire ; en contrepartie, il n'existe qu'une passerelle avec le parcours LMD, soit le DEFV conférant le grade de master, et les diplômes nationaux d'enseignement complémentaire et de spécialisation vétérinaire (CEAV et DESV) n'ont également aucunes équivalences LMD.

Considérant cela, le rapport suggère plusieurs axes de réflexion, ainsi que plusieurs recommandations pour modifier et réformer la formation vétérinaire.

Tout d'abord, il est constaté que les **classes préparatoires** BCPST garantissent un niveau d'excellence, et s'ouvrent de plus en plus vers la mixité sociale. Pour ces raisons, elles sont considérées comme à conserver et à favoriser. Parallèlement, faute d'études, on ignore encore si les concours B et C amènent à une diversification de recrutement et les acteurs interrogés ne semblent pas remarquer que le concours C ait un quelconque effet positif sur l'effectif de vétérinaires ruraux. Quant à la voie D, il est proposé de la remplacer par l'intégration d'étudiants admis aux concours de 1ère année de médecine. La création de classes préparatoires intégrées (CPI) est pour sa part écartée, considérant le niveau d'excellence permis par les classes préparatoires BCPST et les difficultés de mise en place de ces CPI.

Pour le reste, la France, avec **7 ans d'études** pour obtenir le diplôme de docteur vétérinaire, est le pays européen qui comporte la plus longue formation, s'approchant de la formation américaine qui dure 8 ans. Hors, la directive n'exige que 5 années d'études théoriques et pratiques à temps plein, entraînant ce que B. Vallat appelle une « distorsion de sélectivité » entre Etats membres. Le rapport souligne alors la nécessité de raccourcir cette durée d'études à 5.5 ans alors que le principal frein à ce raccourcissement demeure la non-reconnaissance des classes préparatoires comme partie prenante de l'enseignement vétérinaire. Il propose en ce sens plusieurs suggestions.

Tout d'abord il est selon lui nécessaire reprendre le dialogue avec les instances européennes pour **faire reconnaître les classes préparatoires BCPST**, garantes de l'excellence française. Pour ce faire, le programme des classes préparatoires doit être réaménagé. Comme constaté dans le rapport de l'AEEEV de 2005 [(26)], la formation en classes préparatoires s'axe surtout sur la compréhension de concepts théoriques au détriment de l'accumulation de connaissances nécessaires à la poursuite du parcours dans

les Ecoles Vétérinaires, ainsi que sur la sélection des étudiants. Il est alors suggéré que **les programmes soient refondés, encadrés et validés**, le tout par les Ecoles Vétérinaires, pour que la dispensation des connaissances nécessaires se fasse alors sur un an, ouvrant **l'accès au concours A-ENV dès la fin de la première année** et raccourcissant par là même le cursus, et ce qui permettrait de justifier de nouveau la durée du tronc commun au sein des ENV.

D'autre part, les **thèses** restent encore très hétérogènes dans leur intérêt scientifique pour la profession. La mise en place d'un référentiel, la favorisation des thèses expérimentales mais surtout leur **intégration réelle et précoce au cursus** (obligation de la commencer dès la rentrée de la 3è année d'études) permettraient d'augmenter significativement la qualité des thèses présentées mais également de raccourcir la durée du cursus jusqu'à 6 mois.

Pour finir, une **réflexion de fond au sujet du délaissement de la filière rurale** par les étudiants est considérée comme primordiale et amorcée par ce rapport. Il suggère, comme ses prédécesseurs, la possibilité de mettre en place des **entretiens de motivation**, ne serait-ce que pour le concours C, afin de sélectionner des étudiants se destinant à cette voie en déclin. Mais les modalités, la subjectivité de cette méthode posent problèmes. Il est tout de même constaté qu'au sein des ENV, l'enseignement concernant les animaux de rente semble insuffisant et devrait s'orienter davantage vers une prise en compte globale de l'élevage dans son contexte socio-économique.

Comme évoqué dans le rapport du sénateur C. Guené, un **soutien financier** concernant les stages ou encore pour le financement des études aux étudiants s'engageant à s'installer dans une zone déficitaire, un **tutorat par des professionnels** sont évoqués, mais également, en partenariat avec les enseignants, le renforcement d'un dialogue entre étudiants, éleveurs et vétérinaires ruraux par l'organisation de colloques, de conférences dans les écoles.

Conjointement, une **remise en question des modalités d'enseignement dans les écoles de la médecine des animaux de rente** est nécessaire : cet enseignement exige un financement important pour une organisation qui se doit d'être inventive, proche de la réalité de terrain, autant d'éléments qui en font en un vrai challenge pour les ENV, dont l'association paraît donc indispensable.

Ainsi, ce rapport a offert en 2009 une réflexion générale et transversale de qualité sur le cursus, de même que de nombreuses propositions pour le réaménager, et préfigure des travaux de réforme du cursus réalisés depuis.

c) Les suites du rapport Vallat : vers de nouvelles réformes

Lors de sa publication et compte tenu du contexte européen avec les directives 2005/36/CE et 2006/123/CE**,** le rapport de B. Vallat [(75)] a été le point de départ d'une

vague de travaux et mesures engageant une nouvelle réforme du cursus vétérinaire. Le ministère de l'Agriculture, de même que la profession dans son entier, ont pris pleinement conscience que l'enseignement vétérinaire se devait de s'adapter aux nouveaux enjeux de la profession, tout en essayant de rééquilibrer les distorsions déjà en place entre l'offre vétérinaire et la demande sur le terrain.

Dès Mars 2010, un rapport rédigé par le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) intitulé « **Rapport sur la profession vétérinaire et l'exercice en milieu rural** » (65) reprend les inquiétudes du rapport Guéné au sujet de l'exercice vétérinaire en milieu rural et tente d'en définir les mécanismes afin de proposer des solutions pour renforcer la présence vétérinaire dans ces zones désertifiées, en particulier du point de vue des étudiants.

Après une description précise de la démographie actuelle des vétérinaires ruraux, le rapport expose les évolutions prévisibles de l'élevage et de la démographie vétérinaire, puis analyse l'importance de l'école d'origine dans la région d'installation des vétérinaires. Par la suite, le rapport s'intéresse aux points de vue successifs des étudiants, des vétérinaires en exercice et des éleveurs, ainsi que celui des collectivités locales. La somme de ces constatations conduit à 5 ensembles de recommandations, dont un des ensembles est dédié à la question de l'incitation des étudiants à exercer en milieu rural.

D'autre part, en ligne directe des conclusions du rapport de B. Vallat, le ministre de l'Agriculture, M. Bruno Lemaire, décide de former en janvier 2011 un **Comité de Haut Niveau du Cursus Vétérinaire**, piloté par la DGAL et la DGER et ayant pour but de réfléchir à un plan de modernisation et de rénovation de la formation initiale vétérinaire en France.

Les conclusions du Comité de Haut Niveau sont rendues en septembre 2011 et formulées en **vingt-six mesures concrètes** (11) qui reprennent la grande majorité des propositions du rapport de B. Vallat, avec un calendrier d'échéances allant de 2011 à 2015. Une de ces recommandations est d'ailleurs adoptée dans le décret n° 2012-532 du 19 avril 2012 (52) qui crée une commission **d'expertise pour la reconnaissance du programme des classes préparatoires** « biologie, chimie, physique et sciences de la Terre » dans le cursus vétérinaire.

Plus récemment, en début d'année 2013, a été initiée une réflexion sur la création d'un pôle national vétérinaire, dirigée par S. Martinot, qui permettrait entre autres de mettre en commun les atouts de chaque école, autant en matière d'enseignement, de formation, de recherche, de même que d'impulser une politique internationale commune permettant d'améliorer la reconnaissance et la visibilité internationale du domaine vétérinaire français. (43)

Enfin, une mesure concrète a été prise pour la rentrée 2013, plusieurs fois évoquée dans les rapports ministériels, et à l'origine de réactions véhémentes de la part des établissements d'enseignement. En effet, **80 étudiants supplémentaires** seront admis en sep-

tembre, faisant fi des capacités d'accueil des structures qui seront pour Nantes et Lyon largement dépassées, de même que du faible ratio enseignants/étudiants, ou encore des problèmes budgétaires auxquels ont été soumises chacune des écoles ces dernières années. (56)

3) Conclusion

Au cours des 10 dernières années, la formation initiale au sein des écoles vétérinaires s'est vue assaillie de tous côtés. D'une part, le gouvernement français tente de réfréner et solutionner le désintérêt des étudiants pour l'activité rurale, élément central de la sécurité sanitaire en France, et ce tout en se questionnant sur la légitimité d'un financement étatique pour la formation d'une majorité de professionnels libéraux en activité canine. D'autre part, l'Union Européenne impose de nouveaux objectifs de durée d'enseignement dans le cadre de l'uniformisation des cursus. Par ailleurs, les réformes doivent prendre en compte les prédictions concernant l'évolution de la profession.

Outre l'application des réformes s'appliquant à la recherche et la résolution de multiples problèmes budgétaires de ces dernières années, les écoles vétérinaires se doivent donc d'appliquer aux mieux ces modifications successives du cursus, qui peuvent concerner les modalités d'intégration, les programmes de formation, les conditions d'enseignement cliniques, tout en s'assurant de la qualité des acquis de leurs étudiants.

Au centre de tout ça, les étudiants subissent les changements, plus ou moins heureux ou malheureux, et tentent de se conformer aux nouvelles règles du jeu. Il est pourtant encore difficile de déterminer si les modifications apportées au cursus ont réellement permis de conformer les dernières générations de vétérinaires aux besoins nationaux.

C. Vétérinaire, du rêve à la réalité

Maintenant qu'il est établi l'évolution rapide de la profession au cours des dernières décennies, de même que les conséquences plus ou moins heureuses que cette évolution a comporté sur la formation initiale des étudiants et nouveaux diplômés, nous allons chercher à démontrer que le métier de vétérinaire se trouve souvent idéalisé par les postulants tandis que la réalité du travail engendre chez eux une désillusion. Nous évoquerons la possibilité que ce contraste entre rêve et réalité puisse être en outre mal vécu par l'étudiant ou le jeune professionnel, et conduire à un véritable mal-être qui mine le vétérinaire dans son travail, voire à déboucher sur une reconversion, un abandon de la pro-

fession, une dépression, ou même un suicide, autant d'éléments qui peuvent constituer un nouveau facteur d'évolution pour les vétérinaires.

1) La relation de l'enfant à l'animal

Il parait indispensable pour initier cette réflexion concernant le lien entre la profession vétérinaire et le rêve et l'imaginaire, de commencer par évoquer le rapport particulier que l'humain d'une manière générale et l'enfant en particulier entretiennent avec l'animal.

Les animaux familiers (chiens, chats, cheval,...) évoluent conjointement à l'homme depuis des millénaires. Les uns se sont adaptés aux autres et inversement, si bien que les moyens de communication interspécifiques se sont développés et ont perdurés.

Par ailleurs, les animaux ont toujours possédé une place particulière au sein des sociétés, par le fait qu'ils incarnent des concepts philosophiques variés tels que la mort ou la déité. Kelly (44) dans sa thèse les désigne d'ailleurs comme des « *représentations culturelles* ». Par leur symbolisme, les animaux sont également des outils de l'inconscient et de l'imaginaire, à travers les rêves et les contes. Dans le conte par exemple, dont l'importance est majeure dans le développement psychique de l'enfant, l'animal revêt un rôle symbolique, alternativement positif ou négatif : il peut être le monstre tapi dans l'ombre, le héros auquel on s'identifie, ou même représenter le lien avec l'intimité, les conflits intérieurs et ouvrir la porte de l'inconscient. (44.53)

D'autre part, lorsque l'on s'intéresse à la relation entre l'enfant et l'animal familier, on peut partir de l'observation qu'au sein d'une famille, la relation d'un enfant avec l'animal familier est souvent à part des autres membres de la famille. En effet outre le rôle thérapeutique de plus en plus étudié de l'animal avec le malade, parfois enfant, l'animal de la famille possède un rôle très vaste dans le développement psychique, psychologique et cognitif de l'enfant. C'est un partenaire qui ne juge pas, à qui l'enfant peut s'attacher sans crainte ; ainsi l'animal familier peut remplir un rôle d'objet de transition après le doudou, apporte l'apaisement et garantit une sécurité affective. Par les interactions, par sa personnalité propre, l'animal stimule et permet à l'enfant de « *déverrouiller son monde intérieur* » (53), de produire une gamme de comportements variés et complexes qui peuvent être affectifs, sociaux, et ce de manière sécuritaire. Finalement, l'enfant peut structurer, complexifier ses comportements au fur et à mesure de son développement cognitif et affectif grâce à la présence de l'animal familier. (53)

Par ailleurs, de par son aptitude à rassurer, à apaiser, à nous encourager à communiquer, l'animal est aussi un outil thérapeutique précieux, et ce aussi bien pour les enfants que pour les adultes. Il est le lien à l'intime, permet une communication simplifiée, un lien affectif qui représente un pont vers soi-même et vers les autres. (69)

L'animal familier possède donc une place unique et à part dans l'imaginaire, l'inconscient, la vie affective d'un individu et dans son lien avec les autres, et ce depuis la prime enfance. Et on peut penser que ce lien privilégié entre l'enfant et l'animal peut sous-tendre l'émergence par la suite d'une vocation professionnelle en rapport avec les animaux.

2) Le choix de la profession

a) Le rêve vétérinaire en France

Afin de démontrer en France la popularité de la profession vétérinaire d'un point de vue le plus pragmatique possible, nous commencerons par présenter quelques chiffres.

Premièrement, réalisée en 2012 par Linkedin, réseau social professionnel sur internet, une étude portant sur 8000 professionnels toutes nationalités confondues et intitulée « Métiers de rêve » [2,47], rapporte le classement des carrières qui font rêver étant enfant. Alors qu'aux Etats-Unis, la profession vétérinaire atteint la 4è place du classement chez les femmes, en France elle se positionne 5è et 4è respectivement chez les hommes et les femmes, au côté d'autres professions toutes aussi prestigieuses.

Tableau III : Classement des carrières qui font rêver étant enfant (Source : Linkedin, 2012 **[2,49]**)

	Homme	**Femme**
1	Pilote d'avion ou d'hélicoptère	Enseignante
2	Ingénieur	Médecin, infirmière ou urgentiste
3	Scientifique	Ecrivain, journaliste ou romancière
4	Médecine, infirmier ou urgentiste	Vétérinaire
5	Vétérinaire	Avocate

Les statistiques du concours des ENV [70] donnent de plus une idée du rapport déséquilibré entre le nombre de postulants et le nombre de places offertes. Lors du concours aux ENV de l'année 2012, les rapports indiquent 1845 inscrits au concours A pour 376 places offertes, 59 inscrits au concours A TB pour 8 places offerts, ou encore 379 inscrits au concours B pour 44 places offertes. D'autre part, le concours A de 2012 fera l'objet de 85 démissions, le concours A TB 5 et le concours B aucune.

Avec des étudiants majoritairement issus de classes préparatoires, la formation vétérinaire française constitue une formation d'excellence, direction politique clairement assumée par le ministère de l'agriculture comme en témoignent les conclusions de Bernard Vallat (75) dans son rapport sur le parcours de formation initiale des vétérinaires français.

Mais s'ils sont nombreux à tenter leur chance, l'échec au concours vétérinaire est risqué. En effet, les équivalences de diplômes entre classes préparatoires et universités ne sont pas toujours assurées, et sont encore négociées individuellement par convention entre les deux types d'établissements.

On peut également évoquer la présence de la profession dans les médias. Pour exemple, tout récemment encore, une série télévisée de 51 épisodes a suivi le quotidien des étudiants et des professeurs de VetAgro Sup pendant plusieurs semaines au cours du printemps 2013, et s'est avérée être produite par Alexia Laroche-Joubert, à qui l'ont doit peut être le format inspiré de la télé réalité.

L'ensemble de ces chiffres permet de mettre en évidence que la profession vétérinaire semble revêtir une imagine extrêmement populaire dans l'imaginaire collectif, expliquant sans doute le nombre important de postulants au concours des ENV.

b) Des facteurs d'influence difficiles à identifier

Outre la popularité de la profession dans la société, des facteurs individuels et personnels rentrent également en compte lors du choix professionnel. Si on identifie de mieux en mieux les facteurs influençant le choix de carrière des étudiants vétérinaires après l'obtention du diplôme, peu d'études se sont pour l'instant intéressées à ceux qui ont impulsé le choix de la profession vétérinaire au lieu d'une autre.

Ainsi, en Australie, une étude (41) a consisté à comparer les profils d'étudiants entre une première université réalisant une sélection des étudiants en fonction de leur personnalité et de leurs expériences personnelles afin d'encourager des carrières rurales, et une deuxième université ne basant sa sélection que sur les résultats scolaires.

Entre autres différences, comme par exemple le niveau d'éducation des parents significativement plus élevé dans la seconde université, il est mis en évidence que les étudiants de la première université sont plus nombreux à avoir vécu dans une ville de campagne ou dans une ferme, se sont trouvés davantage en charge d'animaux de production ; tandis que dans la seconde université, les étudiants ont principalement vécu en grande ville ou même à l'étranger et se sont trouvés en charge plutôt de chiens ou de chats. D'autre part, les étudiants de la première université ont évoqué à 84% l'importance pour eux de vivre en zone rurale contre 17% de leurs homologues, et à 76% leur désir d'aider les éleveurs contre 16% des étudiants de la seconde université. Mais l'étude montre également une différence significative concernant leur volonté d'orientation professionnelle,

les étudiants de la première université montrant un intérêt accru pour l'activité mixte, et un désintérêt réel pour la pratique canine.

On constate donc qu'il existe des facteurs tels que le milieu de vie rural ou urbain, le niveau d'éducation des parents, le contact avec la vie rurale, qui vont clairement déterminer le projet professionnel des étudiants. Mais s'il est aisé d'en conclure que les individus qui ont vécu dans un milieu rural au contact d'animaux ont par conséquent développé l'envie de devenir vétérinaire rural pour apporter une contribution à la production animale, les raisons qui sous-tendent la volonté de devenir vétérinaire de manière générale sont plus beaucoup floues.

Lorsque cette étude (41) s'intéresse aux raisons que les étudiants considèrent comme importantes dans leur décision de devenir vétérinaire, au sein des deux universités, une majorité écrasante d'étudiants évoquent la volonté de travailler au contact des animaux, leur amour et leur préoccupation pour eux, ou encore leur envie de travailler dans une clinique vétérinaire. De manière moins majoritaire, on retrouve également un désir de prévenir ou soigner des maladies, un intérêt scientifique, une volonté d'aider les humains. L'influence des parents est relativement peu citée.

Et l'étude de P. Sans (68) sur les étudiants français ne diffère que très peu dans ses conclusions générales. Si l'influence familiale est peu revendiquée mais présente, en particulier le niveau d'éducation des parents, la majorité des étudiants déclare avoir pris une décision durant l'enfance et avoir ressenti un sentiment de vocation. L'étude met également en évidence l'importance du contact avec des animaux durant l'enfance. Par contre, elle révèle le rôle majeur de la pratique de l'équitation, chez les jeunes filles en particulier, vis-à-vis du choix de la profession vétérinaire.

Finalement, si l'on arrive à déterminer des points communs concrets chez les étudiants vétérinaires concernant leur passé, leur famille, ou leur mode de vie, permettant d'envisager des facteurs d'influence vis-à-vis du choix de carrière d'une part, et moins précisément de la profession d'autre part, il paraît encore impossible par le biais de ces études statistiques de comprendre l'ensemble des raisons qui font naître la vocation vétérinaire chez tel enfant et pas tel autre.

c) Une approche sociologique

Un point de vue plus sociologique avec le concept de représentation sociale peuvent se révéler un moyen alternatif et pertinent pour comprendre les tenants et les aboutissants du choix d'une carrière chez l'enfant ou l'adolescent. D'après Jodelet :

« Le concept de représentation sociale désigne une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale », (Jodelet, cité par Wikipedia (86))

ou encore, d'après Fischer :

« La représentation sociale est un processus, un statut cognitif, permettant d'appréhender les aspects de la vie ordinaire par un recadrage de nos propres conduites à l'intérieur des interactions sociales ». (Fisher, cité par Wikipedia [86])

Ainsi, depuis plusieurs années, les recherches en sociologie de l'éducation se sont intéressés aux influences que peuvent avoir le genre, la socialisation, l'éducation sur la représentation sociale d'une profession chez les adolescents ou adolescentes, et les conséquences sur leur orientation professionnelle. L'influence familiale est notamment primordiale et revêt de nombreux aspects, comme par exemple la profession des parents, leur niveau d'éducation ou encore le soutien et l'implication dans le projet professionnel de l'enfant. De même la polarisation masculin/féminin des professions, dans l'imaginaire sociétal d'une part et familial d'autre part, va influencer les représentations de ces mêmes professions par l'individu. D'autre part, la famille, le niveau d'éducation de l'adolescent, ses loisirs, sa socialisation participent également à la construction identitaire, dont découlent l'image et l'estime de soi. Finalement, de la confrontation entre le soi et la représentation d'une profession naîtront éventuellement la capacité de projection de l'individu dans la profession désignée, de même que le sentiment de compétence associée. [54]

Afin d'appliquer ces conclusions au métier de vétérinaire, et plus particulièrement en France, nous citerons l'exemple d'une étude publiée en 2010 par Christine Fontanini [29] et s'intéressant au rôle de la presse et de la littérature destinées aux jeunes filles ainsi que la pratique de l'équitation dans l'accroissement de l'effectif féminin dans les écoles vétérinaires.

Dans cette étude, il est constaté que les magazines et livres spécifiquement orientés pour les filles et destinés à un public de 3 à 13 ans comportent souvent des rubriques sur les animaux, ainsi que des descriptions de métiers en relation avec les animaux. Dans les livres pour enfants, les femmes vétérinaires sont davantage représentées que les hommes, de même que les femmes dans les livres comportant une relation entre un enfant et un animal (cheval principalement, mais aussi dauphin, faune sauvage, animaux en danger). Parallèlement, les équidés sont très présents dans la littérature enfantine.

S'intéressant ensuite aux enfants et adolescents pratiquant l'équitation en club équestre, l'étude met en évidence, outre la large prédominance féminine au sein de ces clubs (70% environ), que 51.4 % des filles souhaitent exercer un métier en lien avec les animaux contre 38.4 % des garçons, et que 24.6% des filles veulent être vétérinaires. Ces vocations sont également d'autant plus plébiscitées que l'enfant est jeune : ainsi c'est entre 8 et 12 ans que le métier de vétérinaire est le plus souvent cité.

Enfin, ces enfants et adolescents désirant exercer un métier en relation avec les animaux lisent davantage des magazines ou des livres sur les équidés. L'auteure conclue finalement que la littérature enfantine en lien avec les animaux intéresse surtout les enfants

entre 8 et 12 ans, tranche d'âge dans laquelle les étudiants vétérinaires déclarent avoir fait le choix de leur profession. (68)

En conclusion, on peut admettre que la socialisation des enfants envers les animaux, et en particulier les jeunes filles, influençant leur représentation de la profession vétérinaire, semble encourager la naissance d'une vocation pour la profession et influer sur le profil-type du postulant au concours vétérinaire.

Finalement, une étude plus sociologique des étudiants vétérinaires pourrait sans doute permettre, si elle était entreprise à grande échelle, de lever la lumière sur au moins une partie des éléments d'influence suscitant la vocation vétérinaire.

d) La notion de vocation

Il est courant que le terme de « vocation » soit utilisé par les étudiants vétérinaires pour désigner la raison de leur choix de la profession (68) . Pourtant, sa signification reste toutefois peu claire. Nous allons tenter dans ce paragraphe de lever la lumière sur les implications que le terme de « vocation » engendre.

Le dictionnaire Larousse la définit comme suit:

- « (*Littéraire) Destination d'un être, ce vers quoi sa nature ou le destin semblent l'appeler.*
- *Inclination, penchant particulier pour un certain genre de vie, un type d'activité : Avoir la vocation du célibat. Avoir une vocation artistique.*
- *Acte par lequel Dieu prédestine tout homme à un rôle déterminé, qui constitue sa fin personnelle, en particulier destination, appel au sacerdoce ou à la vie religieuse. »* (20)

En effet, la vocation, dont l'origine latine « vocare » signifie « appeler », faisait premièrement référence à l'appel religieux, celui d'un Dieu qui nous connait plus que nous-mêmes et détermine ce que nous sommes censés devenir et quel doit être notre rôle sur terre. C'est donc en référence à une force qui semble extérieure et qui nous guide bon gré mal gré vers notre destin que le terme de vocation est utilisé.

D'une manière générale, la vocation évoque aussi une notion d'héritage, qu'il soit parental ou encore historique. C'est de la transmission d'une problématique humaine dès l'enfance que naît la volonté de la résoudre à travers l'accomplissement d'une vocation.

Si l'on s'intéresse aux professions qui sont traditionnellement enclines à générer des vocations, on peut citer les ordres religieux, mais également les métiers du monde médical (médecin, infirmière, …), ou d'une manière générale les métiers comportant une composante d'aide à son prochain (assistant social, instituteur, fonctionnaire,…). On

pressent dans ce mot la notion de moralité, d'une inclinaison au don de soi à la cause des autres. Mais il sous-entend également qu'on perçoit le métier comme un accomplissement personnel et non plus uniquement professionnel.

Celui qui réalise une vocation doit donc se sentir utile, améliorer la vie des autres, avoir un impact. Plus qu'un métier, la vocation va plus loin : celui qui la vit sera prêt à donner de lui-même, à ne pas compter ses heures de travail, à ne pas limiter son implication personnelle à la cause à laquelle il est dévolu.

Par conséquent, la profession-vocation écarte les notions d'ennui ou d'insatisfaction au travail. Ce travail, qui n'est plus une simple nécessité, devient porteur de presque toutes les espérances. Au sens philosophique, le travail en tant que vocation donne un sens à l'existence, un rôle à notre vie.

Mais si l'on attribue la qualité de vocation personnelle à un métier dont on ne se fait qu'une vague idée, quel est l'impact des déceptions et désillusions qui suivent la confrontation à la réalité, sur notre conception de notre travail, de notre rôle dans la société, et même du sens de notre vie ? D'un autre point de vue, que devient-on lorsqu'on réalise que l'on n'est pas prêt à se donner entièrement à son travail ?

e) Impact de la féminisation sur l'identification professionnelle

Les femmes sont aujourd'hui autant, voire plus diplômées que les hommes (28). Pourtant on constate encore qu'il persiste dans les représentations sociales des professions qualifiées de masculines et d'autres qualifiées de féminines (28). Les domaines orientés vers la nature et la relation aux autres tels que l'enseignement, les sciences de la vie, les sciences humaines, la magistrature, restent très majoritairement investies par les femmes, qui dédaignent d'autres professions en rapport avec des domaines traditionnellement masculins : membre des forces de l'ordre, ingénieur, physicien, mathématicien. On observe également qu'elles peinent encore à accéder aux postes les plus prestigieux et élevés dans la hiérarchie, et ce même dans des professions où elles sont majoritaires (27).

La sociologue Christine Fontanini, que nous avons déjà rencontré concernant son travail sur l'impact de la presse pour enfant et de l'équitation dans les vocations vétérinaires chez les jeunes filles (29), a donc démontré que la socialisation des jeunes filles en particulier envers les animaux, valorisée et favorisée par la société, les encourage à opter pour une profession en lien avec le soin aux animaux.

D'autre part, Fontanini a également publié un article s'intéressant à la répartition préférentielle des jeunes filles en classe préparatoire BCPST plutôt que dans les autres classes préparatoires scientifiques (30). Dans cette publication, la sociologue constate que l'orientation des filles dans cette voie est muée davantage par un projet professionnel

précis alors que les garçons considèrent plutôt la classe préparatoire comme une « *voie royale* » ouvrant la porte à de multiples débouchés. Les garçons sont également plus enclins à envisager des carrières d'ingénieurs, alors que les filles sont plus nombreuses à envisager et même souhaiter vivement la profession vétérinaire. Dans leur choix, les garçons prennent davantage en compte l'aspect financier par rapport aux filles, qui citent davantage le critère de l'intérêt pour la profession future. L'auteur remarque par ailleurs qu'il a été démontré par des études préalables réalisée par la sociologue M. Durut Bellat dans son ouvrage « L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ? » (Durut-Bellat, 1990, cité dans Fontanini, 2011 [30]) que les filles sont encore éduquées différemment au sein de la famille, en particulier concernant les possibilités professionnelles qu'elles peuvent envisager, et qu'elles sembleraient inclure précocement dans leur projet professionnel le besoin de temps libre, anticipant la construction d'une famille et les obligations qui y seront associées.

Par ailleurs, les représentations sociales des professions chez les adolescents influencent également leur parcours [54]. Hors, comme nous l'avons observé au paragraphe I.A.3.b (Perception de la féminisation de la profession vétérinaire), le visage de la profession a évolué et le public est davantage habitué à rencontrer des femmes vétérinaires en activité « animaux de compagnie ». Ainsi, il est plus facile d'attribuer une identité féminine à la profession. Par ailleurs, l'activité canine est favorable aux valeurs dites « féminines » (douceur, compassion, dévotion) dans les stéréotypes de genres, alors qu'on constate que les propriétaires accordent de plus en plus de qualités humaines et d'importance à leur animal de compagnie et souhaitent qu'il soit traité aussi bien sinon mieux qu'eux-mêmes. L'identification et la valorisation des filles pour la profession vétérinaire n'en sont alors que plus aisées.

Pourtant, les motivations des étudiants vétérinaires filles ou garçons ne diffèrent que peu (l'amour des animaux et l'envie de soigner sont prépondérants) [47,48] et l'intérêt des étudiants pour un type d'activité donné ne semble pas dépendre du genre. [8,9,10,47]

Nous avons déjà démontré que la profession vétérinaire subit actuellement une réorganisation et une restructuration, caractérisées entre autres par un changement des valeurs professionnelles, et que les vétérinaires les plus anciens ressentent comme une baisse de prestige et d'indépendance. Les femmes étant arrivée dans la profession au moment où les changements étaient déjà bien amorcés, elles semblent s'y être adaptées sans encombre. Mais Surdez [71] envisage dans son travail sur la féminisation de la profession en Suisse que ces phénomènes puissent peut-être amoindrir l'intérêt des hommes pour la profession, sans toutefois pouvoir le démontrer. On pourrait se demander en effet si l'image plus féminine de la profession peut également jouer un rôle dans une éventuelle baisse d'attractivité de l'activité vis-à-vis des hommes

En conclusion, la progression des femmes a valorisé socialement et favorisé l'identification des jeunes filles à la profession vétérinaire, et ce d'autant plus que cette féminisation a été concomitante d'un changement de valeurs et d'une réorga-

nisation du monde vétérinaire. On peut toutefois se demander si à l'inverse l'identification des garçons n'en est pas contrecarrée.

3) La confrontation à la réalité

a) Des professionnels en souffrance

Malgré l'image positive que la profession revêt dans l'imaginaire collectif, la réalité de l'exercice peut surprendre et le mal-être s'insinuer.

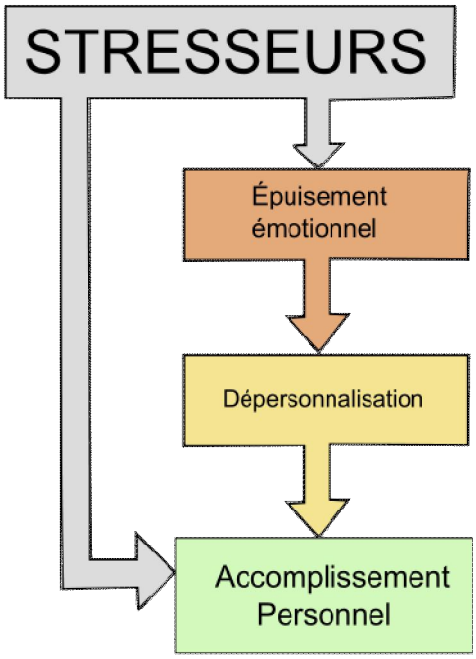

Figure 7 : Processus du syndrome d'épuisement professionnel d'après le modèle tridimensionnel de Christina Maslach et Susan Jackson (Source : Wikipédia [85])

Le **syndrome d'épuisement professionnel** [74,85] des soignants, aussi appelé burn out, touche la profession vétérinaire au même titre que les autres professions de santé. Ce syndrome se caractérise par 3 aspects : l'épuisement émotionnel, la dépersonnalisation et la déshumanisation de la relation avec l'autre (le soigné ici), puis la diminution de l'accomplissement personnel. Mais le burn out est surtout une pathologie de la relation d'aide. Le fait d'être confronté à des situations émotionnellement éprouvantes, à la maladie, à la mort conduit à l'épuisement émotionnel qui est à la première étape du syndrome. Cet épuisement émotionnel déclenche un mécanisme de repli sur soi, de distance vis-à-vis de l'autre ; l'empathie est inhibée pour faire place au cynisme et la dépersonnalisation, deuxième phase de la pathologie. Enfin, dans une dernière étape, et ce d'autant plus que l'individu idéalise son métier et son rôle et qu'il place haut ses exigences vis-à-

vis de lui-même, les deux premières phases sont à l'origine d'une autodépréciation, une dévalorisation et une culpabilisation face à l'échec. [74,85]

Par la suite, les **symptômes** sont variés et nombreux, aussi bien physiques (fatigue, maux de tête, insomnie, troubles digestifs,...) que comportementaux (comportements addictifs, prise de risque inconsidérée,...) ou encore psychiques (irritabilité, agressivité, anxiété, tristesse,...).

Le vétérinaire, s'il soigne un animal, n'est pas épargné par le burn out : il fournit en effet une **relation d'aide** à son client, à laquelle s'ajoute une composante économique, d'autant plus qu'il s'agit d'un animal de rente. Mais si le rapport des médecins ou infirmières avec le malade humain implique une complexification des facteurs influençant le burn out, cela ne minimise pas l'impact des facteurs communs aux soignants des humains et des animaux. Le rapport à la maladie, à la mort, l'implication personnelle dans les soins apportés, l'idéal professionnel que l'on se forge, sont encore compliqués par la gestion de l'entreprise, des employés, ou même les difficultés de conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.

Ainsi, en 2005, 45% des vétérinaires français déclarent penser avoir connu un épisode **de burn out** par le passé. Parallèlement, 67% estiment ne pas avoir assez de temps et d'énergie pour profiter de leur famille et leurs proches et 44% déclarent que le métier ne correspond pas à l'idée qu'ils s'en faisaient à l'entrée à l'école. [74] Après tant d'étapes franchies, après tant de travail acharné, le vétérinaire semble déstabilisé par un métier qui lui en demande toujours plus : investissement personnel, contraintes, horaires, stress.

S'il est difficile d'obtenir les chiffres exacts du **suicide des vétérinaires** en France, des études successives d'autres pays ont démontré une incidence du suicide plus importante chez les vétérinaires par rapport à la population globale [3,45,50,51]. Une publication de Platt [64] est parue en 2010 avec pour ambition de réaliser un travail de synthèse vis-à-vis de diverses publications internationales concernant le taux de suicide et de burn out chez les vétérinaires. Elle conclue que 2% des vétérinaires ont déjà attenté à leur vie et 16% y ont déjà pensé sérieusement. Par ailleurs, les divers travaux suggèrent que les vétérinaires ont davantage tendance à utiliser des médications pour se suicider. Il semble également que les jeunes femmes vétérinaires soient plus sujettes à une certaine fragilité de l'état mental par rapport au reste de la population vétérinaire.

Dans une seconde étude [63], Platt et ses collaborateurs tentent de mettre à jour les **facteurs contribuant au suicide** chez les vétérinaires, à travers la réalisation d'interviews d'un échantillon de sujets britanniques ayant déclarés avoir déjà tenté de se suicider ou y avoir pensé récemment. Pour ceux qui ont déjà tenté de se suicider, une majorité d'entre eux l'a fait en utilisant des produits anesthésiques ou des antidouleurs trouvés sur leur lieu de travail. Presque la moitié d'entre eux ont expérimenté des idées suicidaires depuis l'école vétérinaire ou peu de temps après l'obtention du diplôme et plus de la moitié considèrent que leur travail a directement influé sur leurs pensées suicidaires

ou leur comportement. Les éléments qu'ils déclarent comme favorisant les idées et comportements suicidaires sont principalement : le rapport avec les collègues, avec le client, le volume horaire et la charge de travail, la gestion de leur carrière, les responsabilités, et ce davantage que la pratique de l'euthanasie, la rémunération ou la gestion financière.

14 participants sur 18 ont déjà envisagé de quitter la profession, sans pouvoir trouver de carrière alternative. Par ailleurs, certains déplorent le manque d'accompagnement du système scolaire à l'entrée dans la vie professionnelle, et s'ils reconnaissent majoritairement que les vétérinaires ont tendance à être perfectionnistes, ce qui peut avoir une influence sur leur sentiment d'échec, une partie d'entre eux ayant ressenti la vocation vétérinaire tôt dans leur vie ont mal vécu la confrontation avec une réalité différente de leurs attentes.

La difficulté à gérer les problèmes quotidiens liés à leur travail, l'implication personnelle, le nombre d'heures de travail sont autant de facteurs qui ont directement une influence sur les pensées et les comportements suicidaires des vétérinaires. Mais s'ils pensent, de par leurs personnalités perfectionnistes et leur réticence à demander de l'aide, être plus enclins à la dépression et au suicide que les autres, certains évoquent le décalage entre leurs idéaux de jeunesse et la réalité du métier. Une partie d'entre eux se sentent piégés dans une profession qui ne les satisfait pas.

Face à la constatation d'un véritable mal-être dans la profession vétérinaire en France, une **association nommée Vétos-Entraides** s'est fondée en novembre 2002 dans le but de « prévenir le mal-être professionnel et renforcer le lien entre tous les vétérinaires ». Tout en fournissant une écoute et une aide technique à tous ceux qui le souhaitent, l'association réunit des groupes de travail s'intéressant à des aspects variés du métier tels que l'euthanasie, les conditions d'exercice, la gestion financière. De plus, les étudiants et leur mal-être ne sont pas en reste avec une entraide Junior concernant leur projet professionnel, leur perception de la profession, la réalité du travail.

b) Le mal-être des étudiants en médecine

Afin de démontrer que la **confrontation avec la réalité d'une profession médicale** à responsabilité est tout aussi difficile chez des étudiants, on s'intéresse ici à des travaux de thèse concernant les étudiants médecins, la première intitulée « Les étudiants en médecine : entre accomplissement et épuisement » par Tholin [73] et la deuxième « Les raisons du choix de l'orientation de 15 étudiants lyonnais lors des ECN de 2006 : étude analytique » par Navarro [55].

La **comparaison entre médecine humaine et vétérinaire** est possible du fait que la profession de médecin se rapproche de très près de la profession vétérinaire et ce par de nombreux aspects : rapport avec la mort, responsabilités concernant la vie des patients, implication personnelle, ou encore charge de travail.

Les travaux de Tholin et Navarro mettent en évidence que la profession de médecin est tout aussi sujette à **vocation** que la profession vétérinaire. L'étude montre également une **représentation idéalisée du métier** par les étudiants encore naïfs et chez qui la vocation naît précocement, représentation qui s'efface au fur et à mesure du cursus. Les éléments d'influence de ce choix comprennent la présence d'un médecin dans la famille ou l'entourage, les médias ou encore le fait d'avoir vécu soi-même des problèmes de santé. Il est mis en avant par les étudiants le rôle humaniste du médecin dans la dispensation de soins, l'écoute et l'aide qu'il apporte à son patient.

Pourtant, une fois externes ou internes, les **stages** les confrontent à la dimension humaine du métier : la mort, la souffrance en choquent certains. Par ailleurs la charge de travail et les responsabilités qui les attendent une fois diplômés les inquiètent. Ils prennent progressivement conscience que l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle est difficile dans cette profession, d'autant plus que les externes se trouvent surpris et angoissé par la démotivation de leurs seniors vis-à-vis de leur profession. Ils ne sont pas dupes de l'implication personnelle que nécessite l'activité de médecin, et ce quelle que soit la spécialité.

Certains choisissent donc leur spécialité en fonction de cet équilibre futur, ou envisagent un travail à temps partiel plutôt qu'à temps plein. Ils gardent également en tête que leurs connaissances médicales peuvent être mises à profit dans d'autres professions et qu'il leur reste la possibilité de se réorienter. Cette question de la **séparation entre vie professionnelle et vie personnelle** s'avère très présente et anxiogène dans leur esprit au point qu'ils se demandent si l'on peut vraiment se permettre en tant que médecin de distinguer ces deux aspects quand on a une responsabilité aussi importante vis-à-vis de ses patients.

Cette réflexion amène également la **question de la nécessité de la vocation** : certains étudiants, ayant choisi médecine avec réflexion et non dans un élan de l'âme, se sentent illégitimes, ont l'impression de ne pas être à la hauteur de la tâche, de ne pas posséder les qualités innées requises pour être un bon médecin. Pourtant, ils sont largement majoritaires à affirmer qu'ils n'ont aucun regret vis-à-vis de leur orientation professionnelle.

Dans le travail de Navarro, la moitié des étudiants interrogés parlent spontanément de ce **sentiment de décalage entre leurs attentes initiales et la réalité des études**. De même ils sont une majorité à considérer que la charge de travail devra diminuer au cours des ans pour mieux permettre à leur vie personnelle de prendre le dessus. Si le choix de la famille est très présent dans les entretiens, il n'est pas uniquement féminin : hommes ou femmes parlent de l'envie de prendre soin de leurs enfants.

De même, les étudiants étant majoritairement citadins, la vie en milieu rural est souvent exclue, généralement au détriment du choix de la médecine générale. Le **confort de vie** est un souci que les étudiants ont beaucoup en tête, en particulier au moment du choix de leur spécialité. En particulier, la médecine générale est associée directement dans

l'esprit des étudiants à un confort de vie moindre, un isolement, une charge de travail supérieure pour des revenus moindres, et est délaissée par les jeunes diplômés.

La thèse de Tholin confirme par ailleurs que les étudiants en médecine sont bel et bien touchés, comme les professionnels, par le **burn out**. On ne peut toutefois pas dans notre travail de thèse comparer la difficulté des études de médecine avec celle des études vétérinaires, autant dans la charge de travail, les responsabilités, ou bien encore le sentiment de compétition.

Mais il semble que les étudiants en médecine expérimentent le doute vis-à-vis de leur orientation professionnelle, d'autant plus qu'ils n'ont pas ressenti de vocation précoce, au moment où ils commencent l'activité en clinique et réalisent la difficulté de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Ainsi la construction d'un projet de vie personnelle alors que l'étudiant arrive à la fin de ses études, fait naître un questionnement sur les aspects de cette vie qu'il souhaite ériger en priorité, et souvent la prise de conscience que ces aspects prioritaires ne seront pas toujours compatibles avec la profession choisie. Sont alors envisagées des solutions de compromis telles que le travail à temps partiel ou même le changement d'activité.

c) Le mal-être des étudiants vétérinaires ?

Il est rare, en particulier en France, que des études s'intéressent à la transition qui s'opère chez les étudiants entre l'entrée en école vétérinaire et le début de la pratique.

Pourtant, une **étude australienne** [,35,36,37,38,39,40] réalisée par TJ Heath, professeur émérite de l'université de Sydney, s'est attelée à cette tâche en analysant l'évolution chez l'étudiant puis le professionnel, à mesure que l'individu se confronte à l'enseignement de la pratique vétérinaire, puis au monde du travail. Cette enquête longitudinale a suivi de 1985 à 2005 les membres d'une même promotion, soit de leur admission à l'Université de Queensland jusqu'à 15 ans après l'obtention de leur diplôme, en essayant de regrouper des informations variées concernant leur milieu d'origine, leur choix de carrière, leur parcours professionnel ou encore leur perception du métier. Parallèlement, une comparaison des conditions de travail des vétérinaires au cours des 10 premières années d'exercice a été réalisée en fonction de la décennie d'obtention du diplôme.

- Ainsi, **depuis 1950 jusqu'à 2000**, on remarque que globalement en Australie, l'entrée dans la vie active se réalise davantage dans des cliniques avec un ou plusieurs autres praticiens, et davantage dans des cliniques pour petits animaux (+35% en 50 ans). Le nombre d'heures de travail par semaine a également évolué : majoritairement en 2000, un praticien sur deux travaille en moyenne entre 40 et 50 heures par semaine alors qu'en 1950, 65% des praticiens travaillaient plus de 50 heures par semaine. Les gardes de week end sont également davan-

tage partagées entre les praticiens. Il semble donc que les conditions de travail soient plus agréables de nos jours pour les jeunes praticiens. Pourtant, les praticiens trouvent par ailleurs de plus en plus qu'il est difficile de concilier vie professionnelle et vie personnelle. D'autre part, les praticiens en clinique mixte durant leur première année après le diplôme, voient de plus en plus au cours des années de chiens et chats par rapport aux autres espèces (+65% en 50 ans), ce qui peut poser problème pour accumuler d'une expérience nécessaire concernant des animaux de rente. (39,40)

- Lorsqu'on s'intéresse au parcours professionnel des individus de la promotion 1985, on remarque un **désintérêt de l'activité mixte et une augmentation de la pratique canine** au cours des années. (37)

- Par ailleurs, on peut constater que les **activités hors clientèle**, ainsi que les activités dites « non vétérinaires » sont en augmentation au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'année d'obtention du diplôme. Dix ans après le diplôme, on interroge ces vétérinaires qui ont choisi de quitter la clientèle pour une autre carrière sur les raisons de ce choix. Si une grande partie des raisons avancées sont en lien avec les conditions d'exercice telles que le temps de travail la régularité des horaires ou le niveau de rémunération, le rapport avec l'employeur ou le client, sont également cités l'ennui au travail, l'impression de ne pas réaliser quelque chose qui en vaille la peine. (37)

- De même, les vétérinaires exerçant à **temps partiel** invoquent des raisons pratiques liées aux conditions d'exercice, mais une partie d'entre eux avance des éléments plus personnels tels que l'insatisfaction vis-à-vis du métier en lui-même, le manque de stimulation intellectuelle, la constatation de la survenue de burn out dans l'entourage du praticien, ou même la perte d'intérêt pour les animaux. (37)

- Après 10 ans de pratique, 4% des diplômés de la promotion considérée estiment qu'ils auraient pu être heureux en ayant fait d'autres études, et 2% auraient préféré ne pas avoir suivi les études vétérinaires ou le regrettent franchement. (36)

- Après 15 ans de pratique, 78% des vétérinaires trouvent leur rémunération basse par rapport à la pénibilité de leur travail, 66% estiment qu'il est difficile de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et 55% considèrent que leur carrière leur procure une quantité significative de stress. A la proposition « si je devais tout recommencer, je redeviendrais sans aucun doute vétérinaire », seuls 52% des membres de la promotion sont d'accord, tandis 60% des membres qui exercent alors à ce moment-là une autre profession sont fortement en désaccord. Majoritairement, ceux qui pratiquent une autre profession et ont

déclaré ne pas vouloir tout recommencer si c'était à refaire, déclarent pourtant qu'ils sont plutôt heureux d'avoir suivi la formation. (38) Au cours des entretiens, l'un des interrogés donne une réponse intéressante dans ce qu'elle sous-entend :

« *love the work, hate the job* » *(aime le métier, déteste le boulot).* (38)

Finalement au cours des années, les étudiants puis les professionnels se positionnent progressivement de l'altruisme qu'évoque la profession au néophyte, vers un réalisme pragmatique impulsé par la pénibilité du travail. De plus en plus avec le temps, le professionnel va chercher à **simplifier sa pratique, à régulariser ses horaires**. Les priorités de vie vont changer, souvent en faveur d'un certain **confort de vie**, ce qui est particulièrement visible chez les praticiens qui débutent en mixte et se détournent rapidement vers l'activité canine. D'autre part, selon l'intensité de la **désillusion** à l'entrée dans le monde du travail, certains choisiront finalement d'opter pour une activité hors clientèle, voire de changer de profession. (36)

Mais il est également montré par cette étude longitudinale que la **première expérience professionnelle** garde un rôle majeur dans le succès de la transition entre étudiant et professionnel. Le fait d'avoir un employeur qui procure une aide et un support de qualité en début de carrière va fortement influencer le niveau de satisfaction du praticien vis-à-vis de son métier et de sa carrière. (36)

Il semblerait également que **l'âge d'entrée en école vétérinaire** soit en corrélation avec la satisfaction ressentie : en effet, les étudiants australiens n'ayant pas directement intégré une école vétérinaire après leur équivalent du lycée, et qui donc présentaient un niveau de maturité sans doute supérieur au moment de ce choix, semblent plus heureux dans leur métier que les autres. (35) Ainsi la perception de la pénibilité du travail et la satisfaction personnelle ressentie seront différentes selon que le choix aura été plus ou moins réfléchi et que l'entrée dans le monde du travail sera plus ou moins abrupte.

Enfin, une étude, anglaise (66) quant à elle, s'intéressant au classement des capacités jugées comme plus ou moins importantes pour l'exercice par les étudiants de dernière année d'école et les jeunes diplômés, démontre que les étudiants considèrent que les connaissances théoriques et l'expérience sont primordiales, tandis que les jeunes diplômés mettent plus en avant les qualités en rapport avec la relation avec le client. Ainsi, en seulement quelques mois, le jeune praticien prend conscience que, contrairement à ce qu'il pensait, la communication avec le propriétaire de l'animal devient un élément central de la pratique en clientèle, davantage encore que les connaissances qui ne pourront être utiles que si elles sont communiquées avec succès à l'interlocuteur, ou même l'expérience pratique. Parallèlement, les jeunes diplômés dédaignent dans ce classement les qualités de gestion d'entreprises. Pour justifier ce manque d'intérêt, ils expliquent

combien il est difficile pour eux d'associer le métier de vétérinaire avec la notion d'entreprise, pourtant si présent aujourd'hui :

« I don't think a lot of graduates would like to think of themselves as earning money for something and they don't like to think of themselves as part of a business ». (Je ne pense que pas que beaucoup de diplômés aimeraient penser qu'ils gagnent de l'argent pour quelque chose et ils n'aiment pas penser qu'ils font partie d'un commerce.) (66)

Il est évident que ces études étrangères, si elles ont été réalisées en prenant en compte un contexte différent de celui de la France, restent toutefois partiellement transposables et peuvent encourager à s'intéresser davantage à cette période de transition que les étudiants et jeunes diplômés traversent, d'autant plus qu'elle a une incidence sur leur carrière future, allant parfois jusqu'au changement de profession.

Finalement, on peut réellement établir un parallèle entre l'évolution de la perception du métier et des choix de carrière chez les médecins et chez les vétérinaires. Dans les deux cas, le travail quotidien nécessite un investissement personnel bien supérieur aux autres professions, aussi bien concernant l'implication émotionnelle, les heures de travail, ou encore les responsabilités. Dans les deux cas, les étudiants semblent saisis d'un doute quant à leur orientation : ils arrivent difficilement à s'identifier à cette profession qu'ils découvrent et tentent de trouver des compromis qui fassent coïncider des objectifs personnels redéfinis avec leur nouvelle vie.

4) Conclusion

Il est indéniable que l'animal, de par l'importance de ses interactions avec l'enfant dans le développement affectif, psychologique et cognitif de ce dernier, se construit une place de choix dans l'imaginaire et l'inconscient d'un grand nombre d'individus. Il n'est pas non plus surprenant d'imaginer que ce lien très personnel avec l'animal puisse donner l'envie de travailler à son contact. La popularité de la profession vétérinaire est également intrinsèquement liée à sa médiatisation qui, par la genèse d'une image plus ou moins proche de la réalité, va influencer la représentation sociale du métier dans l'esprit collectif.

C'est donc avec une **image particulièrement idéalisée du métier** que les étudiants arrivent en école vétérinaire. Et à l'instar de leurs homologues en médecine, il transparait des études à l'étranger que les étudiants souffrent de la désillusion qui s'initie dès l'entrée à l'école vétérinaire. Ils se sont plongés avec ferveur dans ce rêve d'enfant. Mais la réalité du métier ne coïncide que rarement avec le sens qu'ils souhaitaient donner à leur vie. Les élans humanistes sont stoppés par les considérations pratiques, économiques, les rapports sociaux (avec l'employeur, avec le client) ; leurs idéaux sont mis à mal, et l'identification à la profession s'avère ardue. Puis lorsqu'ils construisent leur vie d'adulte, les sacrifices que la profession impose sont souvent en contradiction avec leurs

nouvelles priorités de vie. Les statistiques du burn out des vétérinaires en France et les recherches sur le suicide dans la profession viennent d'ailleurs corroborer les impressions de ces étudiants : c'est un métier difficile, exigeant, et qui peut mener vers le fond.

Il reste toutefois à prouver que les étudiants français ressentent ce malaise. C'est toute la vocation de ce travail de thèse que de fournir un travail préliminaire qui encouragera, nous l'espérons, à tourner les regards vers ce problème qui concerne toute la profession.

II. Données préliminaires sur l'orientation des étudiants vétérinaires

Durant la deuxième moitié des années 2000, Pierre Sans et ses collaborateurs réalisent l'étude la plus récente concernant les étudiants vétérinaires, intitulées « Evolution de la perception par les étudiants vétérinaires de leur futur métier au cours de leur formation : résultat d'une enquête dans les Ecoles Nationales Vétérinaires (2005-2008) » [68] et publiée en 2011. En association, A. Langford réalise une thèse soutenue en 2009 et intitulée « Origines, motivations et souhaits d'orientation professionnelle des étudiants vétérinaires » [47]. Cette étude intervient au moment des réformes de cursus débutées en 2005 et met en évidence que les choix d'orientation émis en début de cursus en Ecoles Vétérinaires restent très idéalisés et fragiles, et soumis à une évolution auxquelles les écoles vétérinaires devraient davantage s'intéresser et participer.

Nous détaillerons ici quelques données de ces publications, que nous rapporterons à l'angle de vue de notre problématique, et qui serviront de point de départ et de comparaison à notre travail de thèse par la suite.

A. Image de la profession à l'entrée en école vétérinaire

Au moment de l'admission en école vétérinaire, il est demandé aux étudiants à quel moment dans leur vie ils se sont décidés pour la profession vétérinaire, et quand ce choix s'est confirmé. Comme les graphiques suivant l'indiquent, le choix est majoritairement précoce, avant 12 ans, et se confirment par la suite, pour près de 50% lors de stages réalisés au collège. 30% des étudiants n'ont pourtant jamais eu de confirmation

de leur choix, soit parce qu'ils n'ont jamais douté, soit parce qu'au contraire ils n'y croyaient pas vraiment, ou encore parce qu'ils ont été menés presque par le hasard.

Tableau IV: Age déclaré de la naissance du choix de ce métier
(Source : Langford, 2009 [47])

Tranches d'âge (ans)	Nombre de citations	Fréquence cumulée (%)
Moins de 4 ans	5	3,0
De 4 à 8	74	46,7
De 8 à 12	58	81,1
De 12 à 16	27	97,0
Plus de 16 ans	2	98,2
Ne sait pas	3	100,0
TOTAL OBS.	169	100

Mais ces mêmes étudiants présentent une caractéristique d'autant plus intéressante : si l'influence familiale, consciente ou non, est indéniable, 70% d'entre eux déclarent que leur choix dépend principalement d'un sentiment de vocation, dont l'origine étymologique est le latin *vocare*, l'appel, terme longtemps réservé à l'appel pour la vie religieuse.

Par la suite, une étude du vocabulaire utilisé pour parler de la profession est réalisée sur les étudiants de 1ère puis 3ème année. Ce travail permet de connaître la représentation sociale du métier de vétérinaire par les aspirants, puis son évolution. Les termes employés par les étudiants de 1ère année sont, dans l'ordre et tout sexe confondu, « soigner », « animal », « passion », « clinique », « chirurgie », « nature », « santé »,... Finalement, en début de 1ère année, la profession vétérinaire semble très idéalisée avec des notions d' « amour » ou de « passion » très présentes dans les réponses des étudiants.

Puis l'étude du vocabulaire et des champs thématiques utilisés par les étudiants de 3ème année permet de mettre en évidence que si certains mots tels que « passion », « animaux » ou « soigner » restent en bon place dans l'esprit des étudiants à l'évocation de la profession, d'autres éléments plus concrets viennent y prendre une place plus grande, en lien avec les contraintes, le service ou le relationnel.

Finalement, les entretiens des étudiants, tout au long de leur cursus permettent d'affiner encore l'idée qu'ils se font de la profession. La confrontation avec la réalité du terrain leur permet de mieux se représenter la profession, tel que le métier de vétérinaire rural ou encore la pluralité et la diversité des débouchés. Les stages semblent des éléments d'importance majeure pour leur vision du métier : 33.1% des étudiants affirment qu'ils ont eu une influence dès le milieu de la 1ère année.

Ainsi, si les étudiants vétérinaires ont davantage présenté une vocation précoce pour la profession, les conditions réelles de l'exercice font évoluer leur perception du métier,

ajoutant une dimension pratique et technique qu'ils n'avaient jusque-là pas appréhendée.

B. Evolution des souhaits d'orientation en 1ère année puis en 3è année

Dans son travail de thèse (47), Langford s'intéresse aux activités plébiscitées par les étudiants ainsi qu'aux activités qu'ils rejettent.

Pour déterminer les activités préférées, elle demande aux étudiants de 1ère année, puis de 3ème année de la promotion intégrée 2005 de préciser leurs choix d'activité à la sortie des ENV en hiérarchisant leurs réponses : 1er choix, 2ème choix, 3ème choix.

Puis elle détermine les domaines d'activités rejetés fermement par les étudiants en leur demandant d'attribuer 3 points aux activité rejetées, et 2 points à celles pour lesquelles ils manquent d'intérêt. On reporte dans le tableau suivant les résultats des enquêtes. Les résultats pondérés sont inscrits, ainsi que le classement des différentes activités en fonction du nombre de points obtenus.

Tableau V : Activités préférées et activités rejetées par les étudiants vétérinaires de la promotion 2005 en 1ère et 3ème année (Source : Langford, 2009 [47])

	1ère année				3è année			
	Activités préférées		Activités rejetées		Activités préférées		Activités rejetées	
	% des points	Rang	% des points	Rang	% des points	Rang	% des points	Rang
"Mixte" (animaux de compagnie, productions animales, équine non spécialisés)	27,3	1	1,3	15	30,6	1	0,7	15
Faune sauvage	23,5	2	2,3	14	9,7	4	2,6	13
Animaux de compagnie (chien, chat, NAC)	14,8	3	3	13	28,4	2	2	14
Equine	12,7	4	3,2	12	4,1	5	13,6	1
Productions animales ("rurale")	10,2	5	3,6	11	13,8	3	4,4	12
Coopération internationale et ONG	3,5	6	5,8	10	2,9	6	4,7	11
Recherche	2,7	7	5,9	9	1,7	7	8,2	5
Enseignement	1,5	8	8,4	6	1,5	8	8,8	3
Santé publique vétérinaire	1,1	9	9,1	5	1,5	9	8,3	4
Industrie pharmaceutique	0,7	10	8	7	1,5	10	7,4	8
Services aux entreprises	0,5	11	10,5	3	0,2	16	6,6	9
Elevage hors-sol (porcs, volailles)	0,4	12	10,9	2	0,5	14	7,8	6
Organisations professionnelles agricoles	0,4	13	9,9	4	1,2	12	6,5	10
Laboratoire d'analyse	0,3	14	5,9	8	0,5	13	7,7	7
Industrie agro-alimentaire	0,2	15	11,9	1	1,4	11	10,4	2
Autres	0,2	16	0,3	16	0,5	15	0,3	16
Ensemble	100		100		100		100	

D'après le tableau 5, l'activité mixte est la plus plébiscitée par les étudiants, gardant le premier rang du classement en 1ère et en 3ème année, approchant 30% des points. L'activité canine reste elle aussi très bien classée sur les deux années considérées, et progresse de 13.6% entre la 1ère et la 3ème année. L'activité rurale quant à elle reste plutôt constante, avec environ 4% des points. Ce sont de plus des activités qui semblent bien connues et appréciées des étudiants, ce qui leur vaut les dernières places du classement concernant les activités rejetées.

L'équine possède un statut particulier. Alors qu'elle semble très appréciée par les étudiants de 1ère année, avec 12.7% des points concernant les activités préférées, et un classement à la 12ème place des activités rejetées, sa position change radicalement en 3è an-

née où seuls 4.1% des points lui sont attribués en tant qu'activité préférée, elle atteint la 1ère place des activités rejetées, soit 13.6% des points.

La faune sauvage semble d'autre part beaucoup attirer les étudiants, même si le nombre de points qui lui sont attribués en tant qu'activité préférée chute de 23.5% à 9.7% entre la 1ère et la 3ème année, sans pour autant être rejetée par ces mêmes étudiants, lui attribuant environ 2.5% des points en tant qu'activité rejetée. On remarquera toutefois qu'il subsiste une ambiguïté quant à la nature de l'activité « faune sauvage » dans l'enquête de Langford : on peut se demander si les étudiants ont distingué l'activité de soin médical aux espèces de la faune sauvage de l'activité de recherche à leur sujet.

Les autres activités hors clientèle, exceptant l'activité « élevage hors-sol », mais également l'activité « faune sauvage » de par son ambiguïté, remportent quant à elles 10.9% puis 12.4% des points en respectivement en 1ère et 3ème année en tant qu'activité préférée, mais à l'inverse 75.4% puis 68.6% des points concernant les activités rejetées ou méconnues.

En conclusion, on remarque de nettes tendances d'évolution des choix de carrière au fur et à mesure des 3 premières années d'école. On peut noter en particulier la dépréciation de l'activité équine qui est fortement rejetée par les étudiants au cours du temps. A l'inverse, on remarque que si l'activité en faune sauvage est moins sollicitée en 3ème année, elle n'en est pas pour autant rejetée. Par ailleurs, les activités hors clientèles et hors soins aux animaux semblent légèrement bénéficier des informations fournies à l'école les concernant et gagnent un peu en popularité.

On s'intéresse par la suite au graphique suivant qui reporte les résultats concernant uniquement le domaine d'activité envisagé à la sortie des ENV par les étudiants de 1ère année.

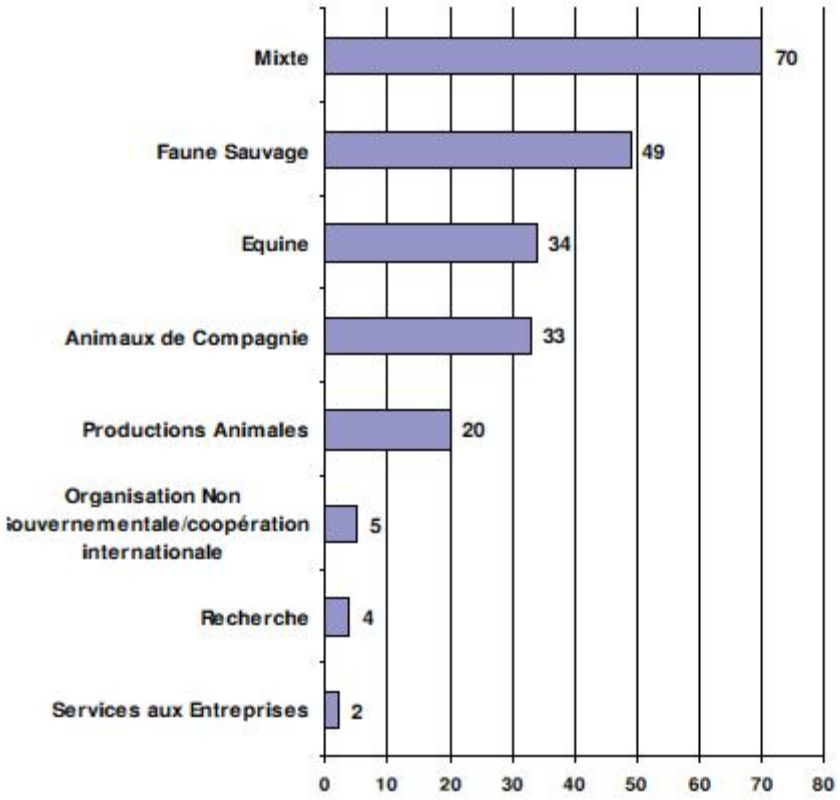

Figure 8 : Domaine d'activité envisagé à la sortie des ENV (1er choix) (Source : Langford, 2009 **(47)**)

On remarque sur la figure 8 que l'activité mixte est la 1ère activité envisagée par les étudiants de 1ère année à la sortie des ENV, avec 45% des suffrages. De manière plus surprenante, l'activité en faune sauvage est la 2ème du classement, représentant 31.8% des étudiants à elle seule. Puis viennent l'activité équine puis la canine avec 22 et 21% des votants. Les productions animales sont à la 5ème place avec 13% des étudiants de 1ère année.
Subsistent toutefois 11 étudiants sur les 154 sondés déclarant au moment de leur 1ère année d'école envisager une filière hors clientèle de type Organisation non Gouvernementale, recherche ou service aux entreprises.

En conclusion, une part non négligeable des étudiants de 1ère année présente un objectif d'exercice en inadéquation avec la réalité de la profession : l'activité faune sauvage, de même que l'activité équine sont nettement surreprésentées dans ce sondage. Et finalement, lorsqu'on demande aux étudiants en 3ème année s'ils ont changé d'avis depuis l'entrée à l'école concernant leur choix d'activité après l'école : ils sont 63.9% à répondre positivement.

Concernant l'impression de méconnaissance des débouchés du diplôme vétérinaire, le graphique suivant représente les activités pour lesquelles les étudiants de 1ère année estiment manquer d'information.

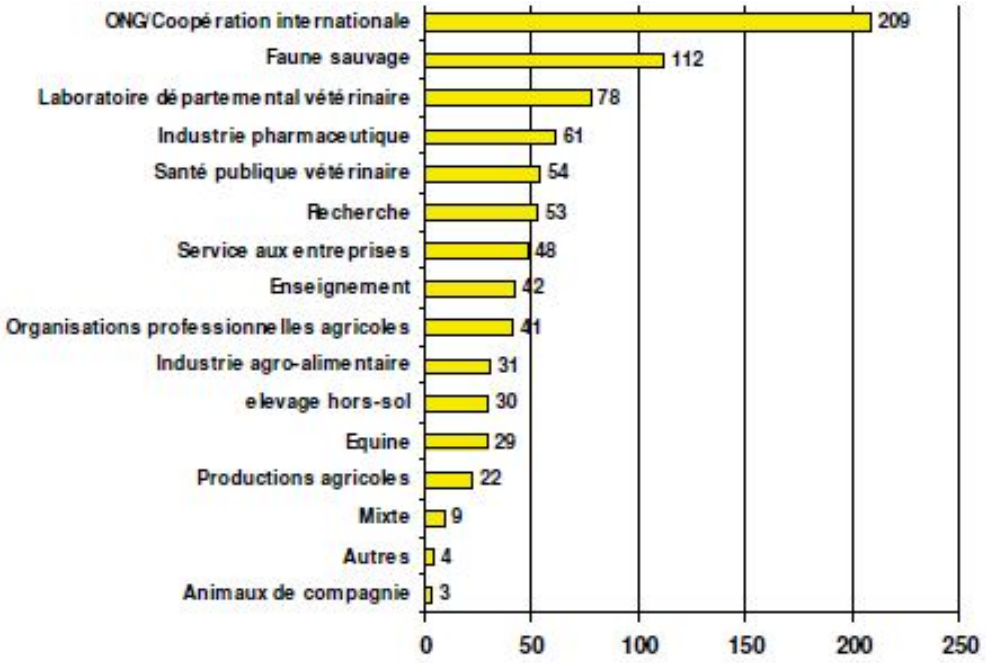

Figure 9 : Domaine d'activité sur lesquels les étudiants manquent d'information en 1ère année (Source : Langford, 2009 **(47)**)

On constate sur la figure 9 que malgré un grand intérêt pour la faune sauvage, une proportion non négligeable d'étudiants déclare manquer d'informations au sujet de cette activité, de même qu'en ce qui concerne le travail en ONG ou en coopération internationale, qui tient pourtant une bonne place au sein des activités hors clientèle plébiscitée par les étudiants dans les résultats précédents. D'un point de vue plus global, l'ensemble des activités hors clientèle semble méconnu par les étudiants de 1ère année.

C. Apport des entretiens individuel sur l'analyse des données récoltées

Dans le but d'analyser plus précisément l'évolution de la perception de la profession des étudiants et de leurs vœux d'orientation, des entretiens individuels sont effectués dans l'étude de Langford (47), permettant d'identifier certaines tendances générales dans les préoccupations des étudiants.

Concernant l'activité faune sauvage, les étudiants de 3ème année ont manifestement pris conscience en grande partie que ce domaine n'est que très difficilement réalisable en pratique, utilisant souvent le mot « illusion » pour le décrire, d'autant plus qu'il nécessite une implication personnelle, une mobilité à l'étranger qui sont en désaccord avec leur

volonté grandissante de confort, de sécurité ou encore leurs projets personnels de construire une famille. Par conséquent, c'est une activité qu'ils rejettent souvent à la position d'activité annexe ou transitoire.

Le rejet croissant de l'activité équine pure est quant à lui expliqué par les étudiants par le côté « sectaire » et individualiste qu'ils perçoivent. Il en ressort une notion de « monde à part » qui rebute manifestement les étudiants.

Finalement, les évolutions du souhait d'activité sont influencées par des facteurs plutôt bien identifiés. Par exemple, les stages en tant que confrontation à la réalité sont souvent cités par les étudiants (64.1% des suffrages, pondéré depuis 2 choix possibles), mais également de façon moindre les informations acquises au cours des enseignements à l'école, au cours de conférences, de congrès.

Un certain nombre d'étudiants citent par ailleurs une « désillusion », une « vision moins idyllique qu'à l'entrée à l'école», précisent qu'ils n'avaient aucune idée de ce qu'était tel ou tel type d'activité auparavant ou encore que telles autres étaient des débouchés envisageables. Ils se disent au final plus « réalistes » quant à leur choix d'activité. Des considérations plus pratiques les préoccupent également comme l'exigence en temps, en force physique de certaines activités comme l'activité qui semble parfois inaccessible, trop difficile. Finalement, la possibilité de fonder une famille, d'avoir du temps pour leur vie personnelle, de toucher un salaire décent les inquiètent et influencent leur choix.

Alors qu'ils sont 64.7% à déplorer l'insuffisance d'accompagnement de l'école à la construction de leur projet professionnel, leur souhait serait de pouvoir davantage réaliser de stages variés afin de se confronter à la réalité de l'exercice, de pouvoir construire des projets personnels plus facilement en ayant davantage de possibilités de rencontrer des professionnels des différentes voies possibles. Le manque d'information sur les voies alternatives à l'exercice en clientèle est une plainte qui revient dans plusieurs des citations que la thèse fournit. Une remarque en particulier est lourde de sens et illustre les préoccupations de confort de vie qui souvient les étudiants : « *Refaire des* ***forums des métiers chaque année*** *sur toutes les possibilités, donner des exemples de vétérinaires et leur métier, donner une idée du temps de travail, responsabilité et salaires dans les différentes filières possibles.* »

D. Choix du domaine d'approfondissement en 3è année

On peut dernièrement s'intéresser au domaine d'approfondissement choisi par les étudiants de 3ème année (remplacée actuellement par la 5ème année) de la promotion intégrée en 2005 concernant leur dernière année de T1 pro à l'école vétérinaire.

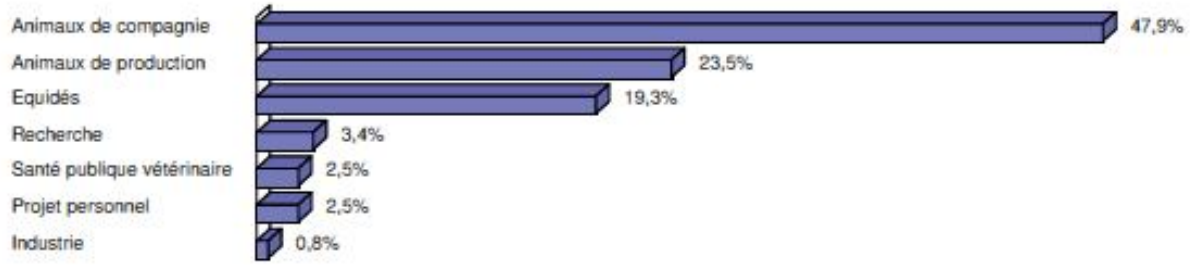

Figure 10 : Répartition des domaines d'approfondissement choisis en 3ème année (Source : Langford, 2009 [47])

On remarque sur la figure 10 que les choix de domaine sont très différents des choix d'activité après la sortie de l'école. En effet, il n'était pas proposé de formation de type activité mixte ou activité faune sauvage. Finalement, les étudiants se répartissent dans les trois domaines principaux : animaux de compagnie, animaux de production et équidés, tout en considérant que la seule filière offrant des enseignements concernant la faune sauvage est la filière « animaux de compagnie ».

Il est nécessaire de préciser que la particularité de cette promotion entrée en 2005 est d'avoir été soumise à 2 changements de cursus successifs qui ont rapporté la durée des études à 4 ans seulement. De même, les choix concernant le domaine d'approfondissement pour la quatrième et dernière année de cette promotion n'ont été révélés aux étudiants par l'administration qu'en avril 2007 pour l'année 2008-2009, leur laissant très peu de temps de décision.

On peut aisément imaginer que le choix du domaine d'approfondissement ne détermine pas directement le domaine d'activité après le diplôme, et l'on écarte donc ces dernières données qui ne semblent pas pertinentes pour une comparaison ultérieure avec notre travail.

E. Conclusions

De ce travail réalisé par P. Sans et coll [68], on peut retenir la confirmation que la vocation vétérinaire naît tôt chez les futurs étudiants, entre 8 et 12 ans majoritairement, un âge où la perception du métier est encore fragile et fortement influencée par des facteurs externes (médiatiques ou encore parentaux) sans nécessairement de lien avec la réalité de l'exercice. Pour illustrer cette dernière remarque, on peut rappeler l'intérêt inadéquat des étudiants fraîchement entrés en école vétérinaire pour une activité aux places rares telles que la faune sauvage.

La mise en situation des étudiants au cours des stages réalisés dans les premières années d'école semble pourtant leur permettre de prendre conscience que leur choix d'activité initial n'est pas toujours pertinent et de modifier leur opinion et leur perception des différents types d'exercice. Il est même possible d'utiliser le terme de « désillusion » pour caractériser certaines de ces prises de conscience. Au fur et à mesure des années, les étudiants font d'autre part entrer dans leurs critères de choix des éléments pratiques, en particulier le confort de vie, le temps personnel, le salaire.

Ainsi ces premières années d'école paraissent le siège d'un processus de maturation et de désillusion des étudiants vétérinaires vis-à-vis de leurs rêves professionnels et de leurs choix de vie. De plus, les citations des entretiens dans la thèse de Langford font transparaître une sorte de malaise des étudiants vis-à-vis de la construction de leur projet professionnel où ils semblent se sentir bien seuls.

DEUXIEME PARTIE : Partie expérimentale

Alors que la profession vétérinaire est sujette à de profondes mutations imposant une adaptation rapide et pertinente, le parcours de formation fait l'objet de nombreuses réflexions afin de conformer les nouvelles générations de professionnels aux enjeux actuels.

Toutefois, il semble exister un décalage profond entre l'image que les postulants aux écoles vétérinaires ont de la profession, et la réalité de l'exercice en France. On peut par exemple citer qu'un tiers des étudiants de 1ère année avouent envisager une carrière en faune sauvage alors que ce même exercice représente moins de 1% des praticiens.

Mais alors quelle est l'influence de ce décalage sur la construction de leur projet professionnel ? Ces étudiants aux projets initiaux idéalisés ou atypiques arrivent-ils aisément à modifier leur projet professionnel en accord avec la réalité de l'exercice ? Et finalement, ce même décalage entre image et réalité de la profession vétérinaire à l'entrée à l'école profite-t-il aux activités hors clientèle particulièrement porteuses mais plutôt boudées par les étudiants ? Comment l'étudiant appréhende-t-il une réalité différente de l'image qui l'a guidée vers le métier ?

Nous débuterons cette partie expérimentale avec l'étude de l'insertion professionnelle de la promotion d'étudiants vétérinaires étudiées par Sans et Langford afin d'appréhender les modifications de leur projet professionnel durant la totalité de leur cursus. Puis nous nous tenterons de définir l'ampleur de l'intérêt des étudiants vétérinaires pour les filières hors clientèle, afin de déterminer si elles profitent de la réévaluation du projet professionnel des étudiants. Enfin nous nous intéresserons au parcours individuel d'étudiants de dernière année et à la construction de leur projet de carrière au fur et à mesure des années de formation.

I. Protocole expérimental

A. Insertion professionnelle des étudiants vétérinaires de la promotion 2005

Dans un premier temps, nous nous baserons sur l'étude de P. Sans [68] portant sur la promotion d'étudiants vétérinaires admis en 2005, qui a été suivie depuis leur entrée à l'école jusqu'au moment de leur choix de domaine d'approfondissement.

Nous avons donc à notre disposition des données sur cette promotion 2005 concernant les domaines d'activités envisagés en 1ère année, puis en 2ème et 3ème années, et enfin le domaine d'approfondissement choisi pour la dernière année.

Etant donné le fort intérêt des étudiants de cette promotion pour un domaine tel que la faune sauvage à leur arrivée à l'école et leur rejet global d'activités hors clientèle, il semble intéressant de contrôler leur insertion dans la vie professionnelle en 2012, soit 3 ans après l'obtention de leur diplôme de doctorat.

Pour se faire, un relevé des activités déclarées par ces mêmes néo-professionnels sera réalisé dans l'annuaire ROY publié en 2013 (1).

Au moment de leur interrogation au cours de leur 3ème année, on observe une baisse nette de l'intérêt pour l'activité faune sauvage au profit d'activités classiques en clientèle, ainsi que la stagnation globale de l'intérêt pour les activités hors clientèle, représentant en moyenne 10 à 13% des suffrages. On peut se demander si ces tendances se sont confirmées au moment de leur insertion dans la vie professionnelle ou si d'autres changements ont eu lieu. Les activités en clientèle ont-elles gardé les mêmes proportions de préférence de la part des étudiants ? Au sein des activités hors clientèle, certains domaines ont-ils gagné la préférence des étudiants au détriment d'autres ?

B. Intérêt pour les activités hors clientèle de la part des étudiants actuellement en école vétérinaire

Les étudiants de 4è année de l'école vétérinaire de Lyon sont consultés en 2013 à la fin de leur année scolaire, dans le contexte d'un questionnaire accessible sur internet et qui leur est proposé dans le cadre d'une demande d'accréditation de l'école lyonnaise par l'American Veterinary Medical Association (AVMA).

Les questions posées sont fournies en annexe 1. Il leur est demandé si les filières hors clientèle ont suscité leur intérêt et s'ils les ont envisagées à un moment de leur cursus étudiant pour leur futur exercice professionnel. Leurs réponses seront mises en corrélation avec leur choix de filière pour la 5ème année d'approfondissement à l'école.

On s'interroge sur l'intérêt porté par les étudiants actuellement en école vétérinaire aux filières hors clientèle : sont-elles envisagées dans un premier temps puis délaissées au profit des activités plus classiques ou bien sont-elles envisagées durablement et adoptées en tant qu'avenir professionnel ? Le choix de l'année d'approfondissement est-il en rapport direct avec la filière hors clientèle choisie le cas échéant ?

C. Etude de la construction du projet professionnel de quelques étudiants de dernière année

Dans cette troisième partie, nous nous intéresserons aux étudiants de la promotion d'étudiants admise en 2008 à l'école vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup). Cette promotion a fait l'objet d'un recueil de données de la part de P. Sans et Coll [68] à son entrée à l'école. Toutefois, compte tenu de l'anonymisation des données initiales, il ne nous est pas possible de réaliser un suivi individuel de la construction du projet professionnel.

Finalement, avec la réalisation de quelques entretiens individuels d'étudiants de cette promotion aux projets professionnels atypiques, nous nous intéresserons à leur parcours et leur ressenti individuel concernant leur orientation tout au long du cursus vétérinaire. Les questions directrices de ces entretiens sont fournies en annexe 2. La participation à ces entretiens se fait par désignation spontanée en répondant à un mail transmis à tous les étudiants de la promotion. Ce mail s'adresse aux étudiants qui ont déjà envisagé pendant leur cursus et/ou qui envisagent toujours une activité atypique et/ou hors clientèle, et précise les modalités de l'entretien sans pour autant en dévoiler le contenu exact.

II. Analyse des données et discussion

A. Insertion professionnelle des étudiants vétérinaires de la promotion 2005

1) Validité et fiabilité des données

La fiabilité des données fournies par la suite est à relativiser compte tenu que les activités des vétérinaires praticiens reportées dans l'annuaire ROY [1] dépendent d'une déclaration individuelle de la part de ces praticiens. De même l'école d'origine inscrite dans l'annuaire Roy est déclarée par le praticien, et peut correspondre à l'école d'obtention de la thèse, sans parfois correspondre à l'école d'admission initiale. Toutefois les exceptions semblent plutôt rares.

Parallèlement, la déclaration de l'activité par le praticien se fait selon certaines règles pouvant générer plusieurs biais. Par exemple il est à noter que l'activité équine revêt un statut particulier dans l'annuaire ROY, où l'activité mixte équine n'est pas référencée. En effet, l'abréviation « EQ » pour « équine » fait référence à l'activité dominante du prati-

cien, laissant parfois planer le doute sur l'adjonction éventuelle d'une activité annexe de type rurale ou canine. De même la déclaration d'une activité mixte, malgré la précision de l'activité prédominante, ne comporte pas le rapport d'importance entre l'activité rurale et l'activité canine. Enfin l'annuaire Roy ne permet pas de déclarer une activité purement NAC, toute rare soit elle, et ne précise pas l'importance relative de cette activité par rapport à une autre.

Par ailleurs, la promotion admise en école vétérinaire en 2005 est composée d'un effectif réduit par rapport aux autres promotions, comme nous l'avons décrit dans le paragraphe concernant les dernières réformes du cursus vétérinaire, et comporte 212 praticiens inscrits dans l'annuaire ROY (1). Un nombre non négligeable de praticiens diplômés n'ont fourni ni leurs coordonnées ni leur activité et sont précisés sous le terme « non réponse ». D'autre part, certains praticiens ayant fournis leurs coordonnées mais pas leur activité sont inscrits sous le terme « autre ». Enfin, certains d'entre eux déclarent réaliser actuellement une formation complémentaire, sans toutefois adjoindre le domaine d'approfondissement.

Les catégories « formation complémentaire », « autre » et « non réponse » seront exclues par la suite pour obtenir le nombre de praticiens dont la spécialité est connue et permettre de calculer les fréquences relatives des spécialités en fonction de ce dernier chiffre (« Fréquence /spécialité connue »).

Pour finir, compte tenu du faible échantillon considéré dans cette étude, les conclusions ne pourront constituer que des tendances générales et non des réalités statistiques sur la démographie des néo-professionnels et la formation initiale vétérinaire.

2) Résultats

a) Sur l'ensemble des 4 écoles

Dans le tableau 7 suivant sont reportées les activités que les néo-professionnels ont déclarées dans l'annuaire ROY 2013 (1), rapportées en fonction du concours d'entrée en école vétérinaire.

Tableau VI : Activité déclarée par les néo-professionnels de la promotion 2005 toutes écoles confondues dans l'annuaire Roy 2013

Spécialités toutes écoles confondues								
	A	ATB	B	C	D	Totaux	Fréquence globale (%)	Fréquence / spécialité connue (%)
Canine	61	1	5	4	0	71	33,5	42,8
Mixte à prédominance canine	19	1	5	2	1	28	13,2	16,9
Mixte à prédominance rurale	19	0	2	2	1	24	11,3	14,5
Rurale	5	0	0	1	0	6	2,8	3,6
Equine	17	0	0	4	0	21	9,9	12,7
Santé publique	2	1	0	0	0	3	1,4	1,8
Industrie pharmaceutique	5	0	0	0	0	5	2,4	3,0
Enseignement et recherche	2	0	0	0	0	2	0,9	1,2
Services aux entreprises	2	0	0	0	0	2	0,9	1,2
Laboratoire d'analyses biologiques	0	0	1	0	0	1	0,5	0,6
Organisation professionnelle agricole	1	0	0	0	0	1	0,5	0,6
Recherche sur la faune sauvage	1	0	0	0	0	1	0,5	0,6
Parc zoologique	1	0	0	0	0	1	0,5	0,6
Formation complémentaire	5	0	1	0	0	6	2,8	
Autre	24	0	3	2	0	29	13,7	
Non réponse	7	1	3	0	0	11	5,2	
Total :	171	4	20	15	2	212	100	
Total des déclarations pour NAC	17						Total des spécialités connues	166

Ainsi, on remarque d'après le tableau 7 que l'activité canine représente à elle seule 42.8%, ce qui confirme les observations de l'ONV concernant la prédominance actuelle

de cette dernière activité au sein des praticiens français. Persistent toute de même 31.4% des professionnels dans l'exercice mixte à prédominance canine ou rurale. L'activité rurale stricte est très minoritaire au sein des activités en clientèle avec 3.6% des effectifs. Enfin l'activité équine, avec les réserves émises ci-dessus, représente 12.7% des vétérinaires issus de la promotion 2005. Les autres activités, qualifiées d'hors clientèle par la suite, concernent quant à elles 9.6% des professionnels de cette promotion.

Les activités concernant de manière large la faune sauvage concernent un premier praticien se déclarant gérant d'un parc zoologique dédié à la faune africaine, et un deuxième réalisant des recherches en épidémio-surveillance dans un centre de primatologie.

Enfin l'activité NAC a été déclarée par 10.2% des praticiens, présentant tous une activité canine ou mixte.

b) Selon l'école d'origine

Le tableau 7 fourni par la suite référence l'ensemble des données d'activité déclarée par les néo-professionnels de la promotion 2005 en fonction de leur école d'origine.

Des diagrammes en secteur sont également fournis afin de fournir une représentation graphique plus parlante.

Tableau VII : Activité déclarée par les néo-professionnels de la promotion 2005 selon l'école d'origine dans l'annuaire Roy 2013

	Alfort			Lyon			Nantes			Toulouse		
	Totaux	Fréquence sur l'ensemble (%)	Fréquence / spécialité connue (%)	Totaux	Fréquence sur l'ensemble (%)	Fréquence / spécialité connue (%)	Totaux	Fréquence sur l'ensemble (%)	Fréquence / spécialité connue (%)	Totaux	Fréquence sur l'ensemble (%)	Fréquence / spécialité connue (%)
Canine	23	37,1	51,1	27	50,0	57,4	12	25,0	27,3	9	18,8	28,1
Mixte à prédominance canine	5	8,1	11,1	7	13,0	14,9	9	18,8	20,5	7	14,6	21,9
Mixte à prédominance rurale	7	11,3	15,6	5	9,3	10,6	7	14,6	15,9	5	10,4	15,6
Rurale	3	4,8	6,7	1	1,9	2,1	1	2,1	2,3	1	2,1	3,1
Equine	4	6,5	8,9	5	9,3	10,6	7	14,6	15,9	5	10,4	15,6
Santé publique	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	2	4,2	4,5	1	2,1	3,1
Industrie pharmaceutique	2	3,2	4,4	1	1,9	2,1	2	4,2	4,5	0	0,0	0,0
Enseignement recherche	1	1,6	2,2	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1	2,1	3,1
Services aux entreprises	0	0,0	0,0	1	1,9	2,1	0	0,0	0,0	1	2,1	3,1
Laboratoire d'analyses biologiques	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1	2,1	2,3	0	0,0	0,0
Organisation professionnelle agricole	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1	2,1	2,3	0	0,0	0,0
Recherches sur la faune sauvage	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1	2,1	3,1
Parc zoologique	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1	2,1	2,3	0	0,0	0,0
Formation complémentaire	1	1,6		5	9,3		0	0,0		0	0,0	
Autre	13	21,0		0	0,0		0	0,0		16	33,3	
Non réponse	3	4,8		2	3,7		5	10,4		1	2,1	
Nombre total d'étudiants	62			54			48			48		
Nombre d'activités connues	45			47			44			31		
Nombre précision Nac	5			6			2			4		

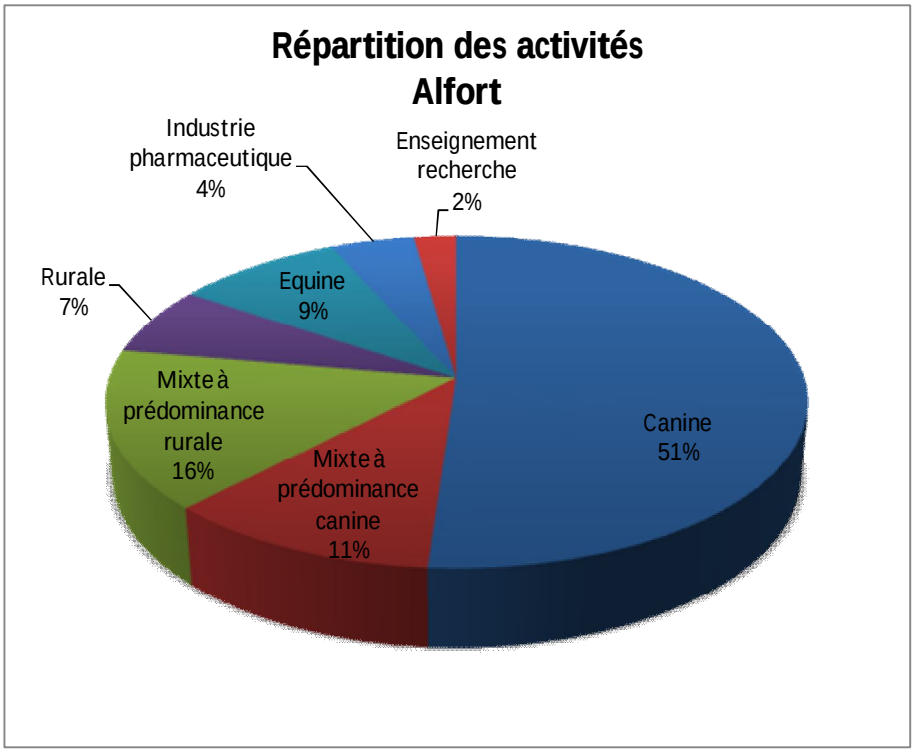

Figure 11 : Secteur de répartition des activités déclarées par les néo-professionnels provenant de l'école d'Alfort

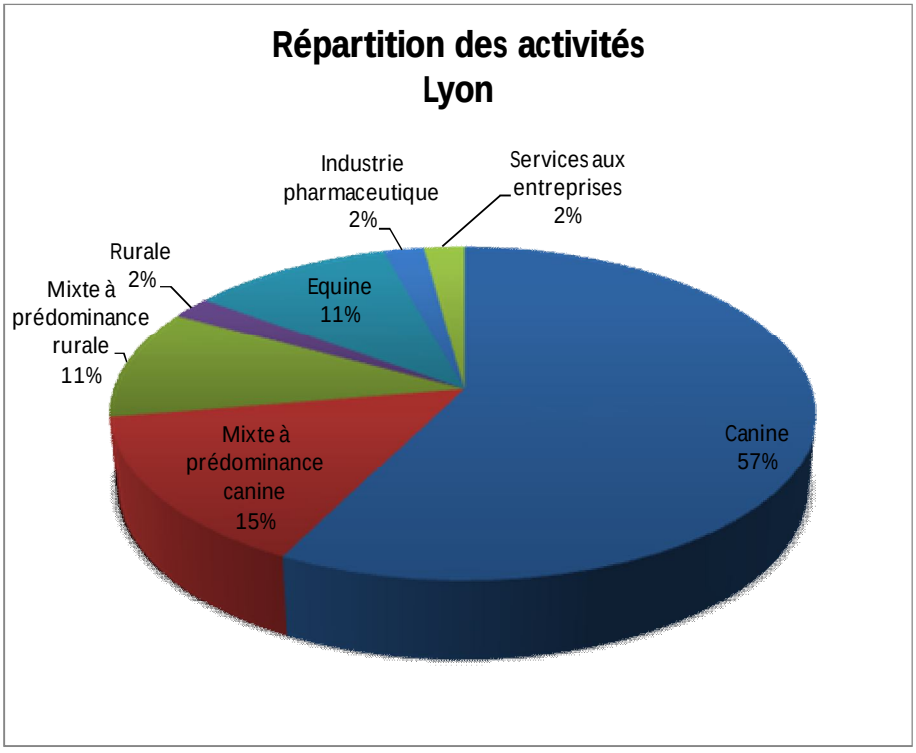

Figure 12 : Secteur de répartition des activités déclarées par les néo-professionnels provenant de l'école de Lyon

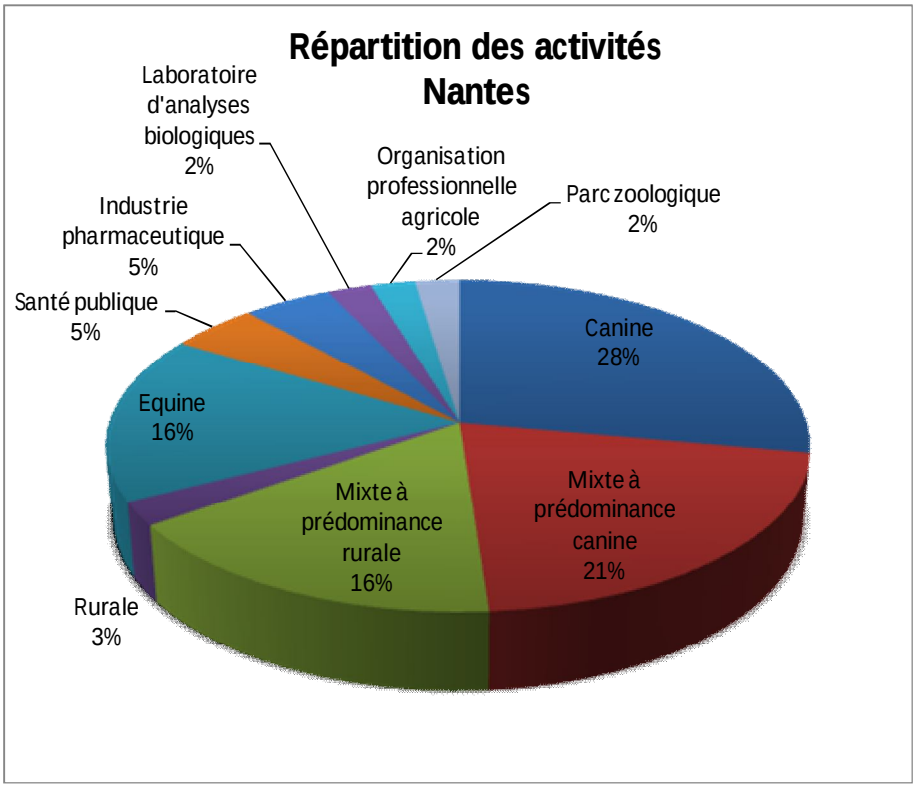

Figure 13 : Secteur de répartition des activités déclarées par les néo-professionnels provenant de l'école de Nantes

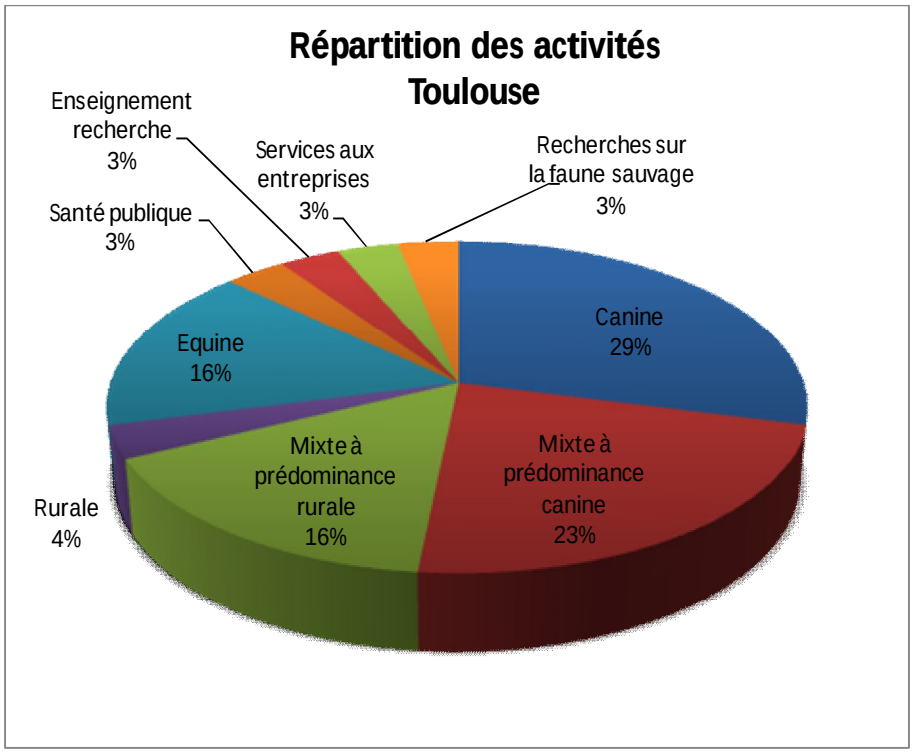

Figure 14 : Secteur de répartition des activités déclarées par les néo-professionnels provenant de l'école de Toulouse

D'après les figures 11, 12, 13 et 14, on remarquera entre autre que les écoles d'Alfort et Toulouse présentent un nombre important d'activités non déclarées, soit respectivement 27.4% et 35.4% des promotions.

D'après ces résultats, il semble se dessiner 2 types d'école concernant les activités classiques en clientèle. En effet, les écoles de Lyon et Alfort présentent des résultats similaires : elles ont produit respectivement 57.4% et 51.1% de praticiens à activité canine seule, l'activité mixte regroupe quant à elle respectivement 25.2% et 36.7%, et pour finir l'activité équine concerne respectivement 10.6% et 8.9% des vétérinaires issus de cette promotion 2005. Seule l'activité rurale pure les distingue : l'école d'Alfort en produit davantage avec 6.7% des praticiens, contre 2.1% pour l'école de Lyon.

A l'opposé, Nantes et Toulouse, affichant également un profil semblable, sont à l'origine de respectivement 27.3% et 28.1% de praticiens en canine, puis l'activité mixte correspond à respectivement 36.4% et 37.5%, l'activité rurale à respectivement 2.3% et 3.1%, puis l'activité équine à respectivement 15.9% et 15.6% des étudiants de cette promotion 2005.

Les activités hors clientèle constituent quant à elles des proportions variables selon les écoles. Alors que les écoles d'Alfort et Lyon sont à l'origine de 4.3% et 6.7% de praticiens à activité hors clientèle, soit des chiffres inférieurs à ceux de la profession, les écoles de Nantes et Toulouses atteignent des proportions supérieures de l'ordre de 16.0% et 12.9% des praticiens.

Par contre, chacune des 4 écoles a produit un certain nombre de cliniciens prenant en charge une activité NAC, toutes n'étant pourtant pas égales vis-à-vis de cette formation spécifique.

3) Interprétation des résultats

a) Les choix d'activité des néo-professionnels

Les conclusions quant aux résultats ci-dessus se doivent d'être nuancées compte tenu du faible effectif de cette promotion, réduit par les changements de cursus. De plus il est épineux de comparer ces données à celles de P. Sans et coll [68] et Langford [47] qui ont utilisé des intitulés plus ou moins clairs pour désigner les différentes activités dans les questionnaires soumis aux étudiants : ces termes généraux ont pu influencer ou modifier les réponses de la part des étudiants, et l'association des professions déclarées dans le Roy aux divers intitulés n'est pas toujours aisée. Par exemple, où placer une activité de recherche en épidémiosurveillance de la faune sauvage ? Soit dans la case « faune sauvage », soit dans la case « recherche ».

Pour le reste, on remarque qu'Alfort et Lyon fournissent une proportion très majoritaire de praticiens en activité canine avec la moitié des effectifs déclarés, à l'inverse de Nantes

et Toulouse qui se contentent de presque 30% des vétérinaires issus de cette promotion. Les remarques précédentes sont inversées pour l'activité mixte, dont la proportion entre prédominance canine et prédominance rurale semble en faveur de la canine, excepté pour l'école d'Alfort où la prédominance rurale l'emporte, et où d'ailleurs l'activité en rurale pure atteint un chiffre de quasiment 7%, bien supérieur aux autres écoles, entre 2 et 3% des praticiens dont l'activité est déclarée. Finalement, c'est l'école de Lyon qui fournit le plus de praticiens en canine, pure et mixte à prédominance canine confondus.

Il est difficile de connaître les raisons exactes de ces deux schémas d'orientation professionnelles entre les écoles vétérinaires. Toutefois, l'école de Toulouse possède des infrastructures et une organisation dédiée à l'activité rurale plus développées que dans les autres écoles, avec des hôpitaux capables d'accueillir plusieurs dizaines d'animaux, ou encore un volume horaire important alloué à des visites ambulantes diverses et variées. De même l'école vétérinaire de Nantes a créé en 1983 un concept innovant pour stimuler l'intérêt des étudiants pour l'activité rurale : la Fermex, ferme expérimentale à l'origine dédiée à la pratique chirurgicale et thérapeutique des animaux d'élevage qui aujourd'hui s'est transformée en ferme pédagogique, où les étudiants prennent la place des éleveurs. A l'inverse, l'école d'Alfort propose généralement des partenariats avec d'autres structures pour l'année d'approfondissement afin de délocaliser une grande partie de l'enseignement concernant l'activité rurale, et l'école de Lyon a acquis en 2010 une clientèle vétérinaire rurale afin fournir une formation pratique plus proche de la réalité tout en réalisant des visites ambulantes dans la région lyonnaise.

Finalement, on peut penser que les écoles de Nantes et Toulouse, proposant des formations en activité rurale nécessitant davantage d'implication personnelle de la part des étudiants et ce dès l'entrée en clinique, disposent davantage de ressources pour orienter les étudiants vers l'activité rurale précocement au cours du cursus, par rapport à Lyon ou Alfort donc les structures et organisations dédiées à la rurale sont plus timorées et impliquent moins les étudiants.

Toutefois, il est important de remarquer que l'incertitude quant à l'école d'origine reste : il est possible que des étudiants motivés pour l'activité rurale aient décidé de réaliser une 4è année d'approfondissement à Toulouse ou Nantes de par les moyens mis à disposition alors qu'ils provenaient de Lyon ou Alfort. Malgré tout, les échanges entre écoles restent peu nombreux.

Enfin, on peut également souligner le fait que les rapports sociaux inter-étudiants au sein d'une promotion peuvent également influencer les choix d'activité. Le sentiment d'appartenance à une promotion peut induire des comportements d'imitation ou de mimétisme entre les membres, suivant si le processus est conscient ou inconscient [42], et influer entre autres sur leur choix d'activité.

Concernant l'activité équine, encore une fois les écoles de Nantes et Toulouse présentent des proportions plus importantes d'anciens étudiants engagés maintenant dans ce type d'activité. La répartition des équidés sur le territoire montre une concentration impor-

tante des effectifs dans le nord-ouest de la France d'une part, soit la région de Nantes, avec une forte proportion de chevaux de course. Le sud-ouest n'est pas en reste concernant l'effectif des équidés, ainsi que la région Rhône-Alpes. Or les étudiants une fois diplômés s'installent majoritairement dans une région géographiquement proche de l'école d'origine. Ainsi, on peut penser que les effectifs de praticiens équins provenant d'une école donnée sont peut être en relation avec la proportion d'équidés de la région alentour. Toutefois, il est à noter que l'imprécision de l'annuaire ROY concernant l'activité équine doit certainement influer sur les données.

Les activités hors clientèle semblent également répondre à deux schémas distincts, regroupant Alfort et Lyon d'une part, et Toulouse et Nantes d'autre part.

Alors que les écoles d'Alfort et Lyon ne sont à l'origine que de respectivement 6.6% et 4.2% de praticiens en activité hors clientèle, celles de Nantes et Toulouse en ont formé quant à elles respectivement 15.9% et 12.4%, de nature également plus variée que les deux écoles précédentes. Concernant Alfort et Lyon, ces anciens étudiants travaillent actuellement dans l'enseignement, l'industrie pharmaceutique ou le service aux entreprises. Au sujet de Nantes et Toulouse, les néo-professionnels, outre les domaines cités précédemment, exercent également en santé publique, dans un laboratoire d'analyse médical, dans une organisation professionnelle agricole, ou même la gestion de parc zoologique ou la recherche en épidémiosurveillance.

Encore une fois, la confirmation de telles tendances, ainsi que leurs origines sont difficiles à établir, mais il semblerait que Nantes et Toulouse soit davantage sujettes à produire des professionnels aux domaines d'activités diversifiés.

L'activité Nouveaux Animaux de Compagnie est pour sa part citée comme activité complémentaire, majoritairement par des praticiens en canine. L'école d'Alfort a ouvert une consultation NAC en 2008 tout en créant un Service NAC, et met en place dès 1988 le Centre d'accueil de la Faune Sauvage d'Alfort (CEDAF). L'école de Toulouse pour sa part possède une unité dédiée aux NAC, à la Faune Sauvage et au Gibier depuis 1999. Quant à elle, l'école de Nantes crée en 1985 le Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Ecosystèmes des Pays de la Loire (CVFSE). Finalement, l'école de Lyon est bonne dernière avec une consultation NAC ouverte une matinée par semaine. En conclusion, l'effectif global des praticiens exerçant une activité complémentaire NAC ne semble pas dépendre de l'école dont ils proviennent, malgré de grandes disparités dans la formation initiale concernant ces espèces inhabituelles.

Toutefois les NAC et la faune sauvage semblent très liés au sein des écoles vétérinaires : les unités cliniques sont souvent conjointes, et on peut concrètement se demander si les praticiens NAC n'ont pas été des étudiants à vocation faune sauvage par le passé.

Pour exemple, il existe depuis 2004 une association Yaboumba Junior dans les 4 écoles françaises et la faculté de médecine vétérinaire de Liège, petite sœur de l'association Yaboumba créée par Norin Chai, qui déclare avoir pour vocation l'"Étude et préservation

de la faune sauvage". Finalement Yaboumba Junior, très active au sein des différentes écoles, se propose de mettre en lien les étudiants et les professionnels travaillant en contact avec la faune sauvage. Pour cela, elle organise plusieurs conférences au sein des ENV avec divers intervenants et un congrès annuel NAC/faune sauvage assurant une formation théorique mais surtout pratique, non dispensée durant la formation initiale vétérinaire.

Cette association profite de l'intérêt des étudiants pour les espèces inhabituelles et exotiques et possède maintenant une popularité non négligeable auprès d'eux. On peut toutefois se demander si elle n'est pas surreprésentée dans les écoles actuellement, alors que très peu de vétérinaires praticiens peuvent se vanter de posséder une proportion correcte de NAC au sein de leur clientèle ou encore moins d'exercer auprès de la faune sauvage.

On remarque d'ailleurs au sein de la promotion étudiée ici, que seuls deux praticiens exercent en contact avec la faune sauvage : le premier dans un parc zoologique, et le deuxième en recherche en termes d'épidémiosurveillance.

b) Mise en relation avec les données de P. Sans

En accord avec les effectifs de la profession publiés par l'ONV, on peut réaliser le constat, en comparant nos résultats avec les données préalables de P. Sans et coll et Langford [47,68] que les choix d'activité des étudiants de cette promotion ont subi une évolution, depuis la première année d'écoles jusqu'à l'obtention du diplôme et leur entrée dans la vie professionnelle. Cette évolution leur a permis de se conformer à la réalité du marché de l'emploi, grâce à la confrontation avec la réalité de l'exercice.

La filière canine est devenue prédominante, et est suivie par l'activité mixte. L'activité rurale pure et l'activité équine sont restées relativement stable dans les choix des étudiants puis des néo-professionnels. Quant à l'activité faune sauvage, elle a subi une désertification de ses rangs, pour ne représenter que deux individus parmi les professionnels issus de cette promotion. Enfin les activités hors clientèle, pourtant méconnues par les étudiants, ont été adoptées par une proportion non négligeable d'étudiants.

Il aurait été intéressant de suivre individuellement l'évolution du choix d'activité depuis la 1ère année jusqu'à l'entrée dans le monde professionnel, afin de déterminer si des tendances se dessinaient et si le souhait de telle activité à l'entrée à l'école vétérinaire prédestinait à choisir telle autre par la suite, en particulier vis-à-vis des filières hors clientèle.

En conclusion, on peut déjà établir que se réalise, au fur et à mesure du temps, un processus qui encourage une grande proportion d'étudiants à reconsidérer leurs aspirations parfois peu réalistes, afin de trouver une voie qui corresponde à leur

objectifs personnels et professionnels tout autant qu'aux possibilités d'emplois sur le marché du travail.

B. Intérêt pour les activités hors clientèle de la part des étudiants actuellement en école vétérinaire

1) Validité et fiabilité des données

Les intitulés des activités proposées ont été repris depuis le questionnaire soumis par P. Sans et coll [47,68] dans son étude, dans un but initial de comparaison des données. Comme précisé auparavant, ils gardent une certaine imprécision quant à la nature réelle de l'activité.

Un total de 44 étudiants a répondu au questionnaire (Annexe 1) proposé dans le cadre d'une demande d'accréditation de l'école lyonnaise par l'American Association Veterinary Medical Association (AVMA) et soumis par internet, ce qui représente un trop faible effectif pour formuler des conclusions mais permet toutefois de dégager des tendances.

La promotion de destination du questionnaire est en fin de 4ème année à l'école vétérinaire de Lyon, soit après un an et demi d'intégration dans les cliniques de l'école. Les étudiants viennent de choisir la filière d'approfondissement de leur dernière année de cursus au sein de l'école.

Les questions sont en petit nombre et la forme est contestable, ce compte tenu de l'intégration secondaire au questionnaire pour l'AVMA, ce qui nécessitait une certaine concision.

Le choix « autre » dans les réponses n'était pas adjoint de la possibilité de préciser, ce qui constitue une petite perte d'information. Il était malgré tout difficile d'être exhaustif au sein des propositions de réponses, compte tenu du nombre important de débouchés professionnels vétérinaires.

Enfin, la 3è question, concernant les motifs d'un abandon vis-à-vis d'une filière hors clientèle, n'a obtenu que deux réponses « autre », elle est donc logiquement écartée des conclusions du questionnaire.

2) Résultats

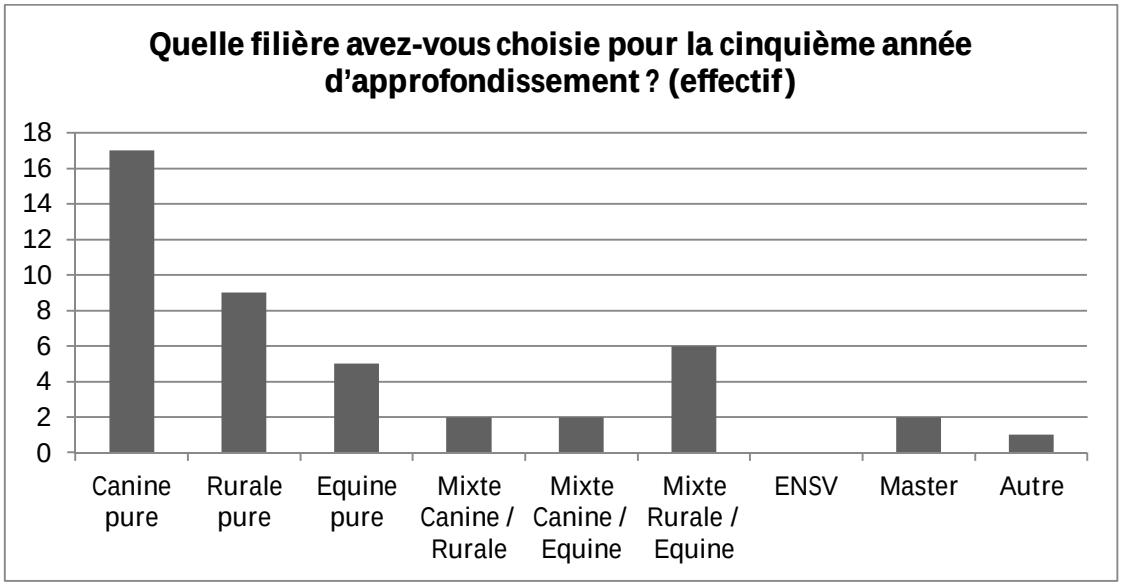

Figure 15 : Choix de domaine d'approfondissement pour la dernière année de formation par les étudiants de 4ème année de la promotion 2009 de VetAgro Sup

Cette question n'autorisait qu'une seule réponse. On note toutefois que la filière d'approfondissement ne constitue pas un empêchement à l'exercice d'autres activités après l'obtention du diplôme.

On remarque que la filière canine pure est majoritaire avec 16 voix sur 44, puis vient la filière rurale pure, 9 voix, la filière équine pure avec 5 voix. Parmi les filières mixtes, l'ensemble rurale/équine est prédominant avec 6 voix, contre deux pour les associations canine/rurale et canine/équine. Enfin 3 personnes ont déclaré avoir choisi un autre type de filière, dont 2 un master.

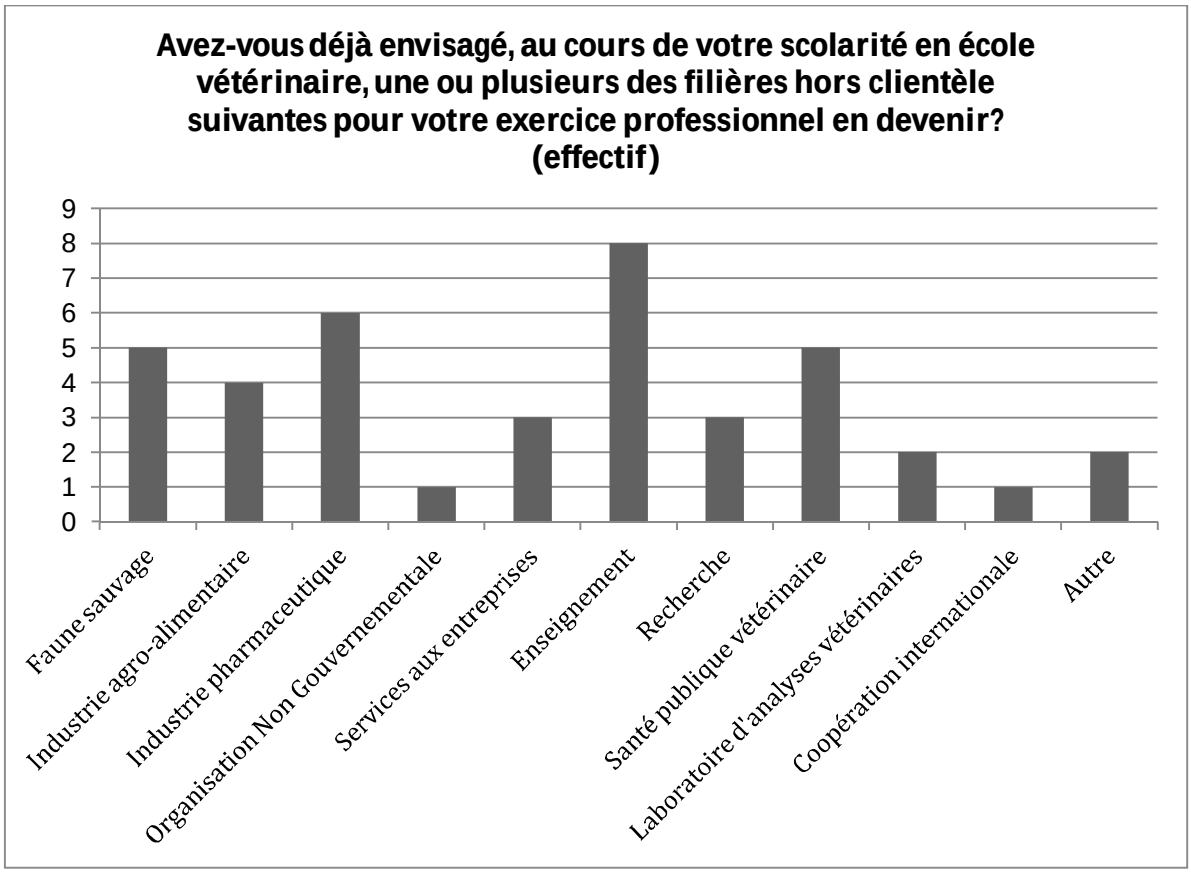

Figure 16 : Filières hors clientèle déjà envisagées par les étudiants de 4ème année de la promotion 2009 de VetAgro Sup

Malgré les réponses multiples, on remarque que chaque activité proposée a déjà été envisagée par au moins un étudiant parmi les 44 répondants. L'enseignement est le plus plébiscité avec 8 voix, puis les industries pharmaceutiques avec 6 voix, la faune sauvage et la santé publique avec 5 voix viennent ensuite. L'industrie agro-alimentaire totalise 4 voix, les services aux entreprises et la recherche sont à égalité avec 3 voix. Les laboratoires d'analyses comptabilisent 2 voix, puis les ONG et la coopération internationale remportent 1 voix chacun.

Ainsi, malgré la forme du questionnaire, on peut conclure que les filières hors clientèles ont été envisagées par au moins 8 étudiants sur 44.

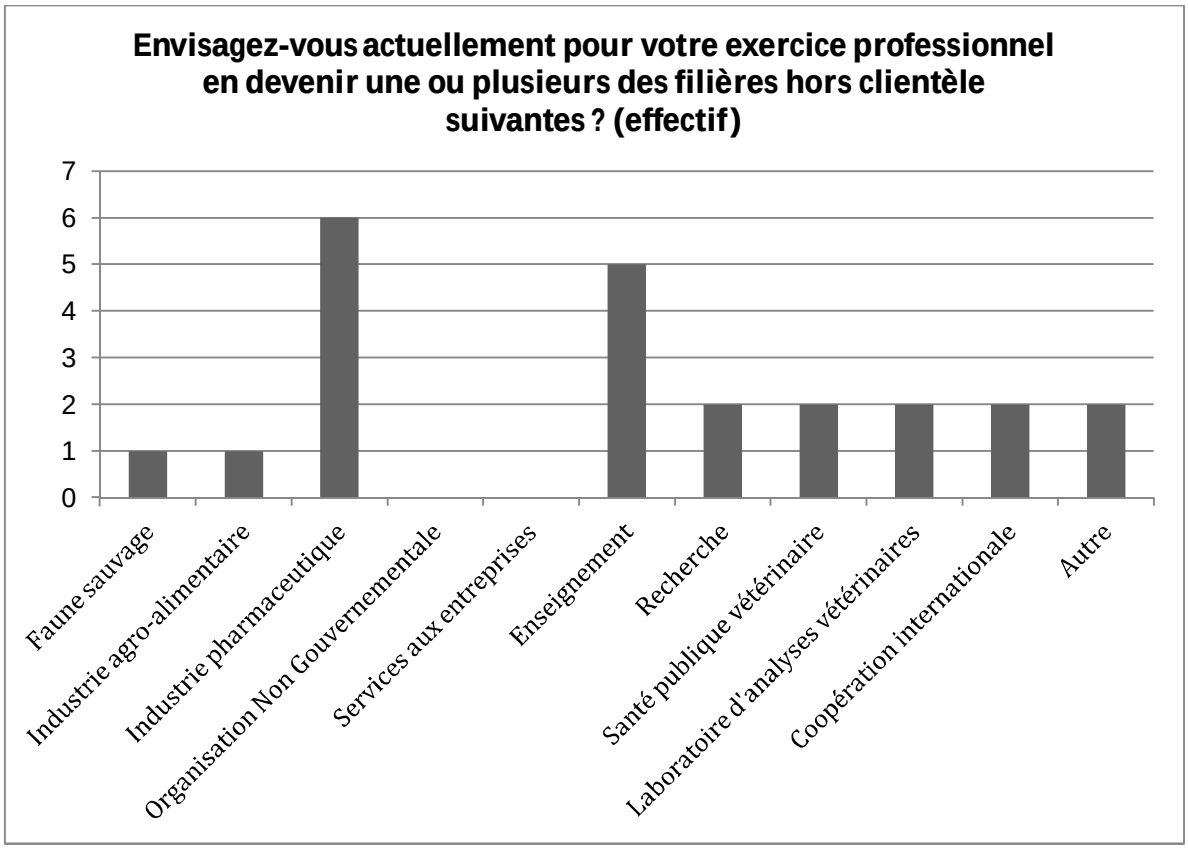

Figure 17 : Filières hors clientèles toujours envisagées par les étudiants de 4ème année de la promotion 2009 de VetAgro Sup

Concernant le souhait d'orientation actuelle des étudiants en fin de 4ème année, encore une fois malgré les réponses multiples, on remarque que l'industrie pharmaceutique est choisie par 6 étudiants, puis vient l'enseignement avec 5 étudiants. L'enseignement, la santé publique, les laboratoires d'analyse ou la coopération internationale ont chacun 2 voix. Puis la faune sauvage et l'industrie alimentaire ne concernent plus qu'un étudiant chacun. Les ONG et les services aux entreprises ne sont choisis par aucun étudiant.

Ainsi, au moins 6 étudiants sur 44 envisagent actuellement une filière hors clientèle à la sortie de l'école ou au cours de leur carrière.

3) Interprétation des résultats

Si sur l'ensemble des 44 répondants, seuls 3 affirment avoir choisi une filière de 5è année hors clinique, les activités hors clientèle ont déjà été envisagées par un nombre non négligeable d'étudiants. On peut donc conclure que malgré un faible effectif de praticiens exerçant actuellement une de ces activités, un effectif correct d'étudiants au cours du cursus s'y intéresse.

De plus, alors que seuls 3 étudiants sur 44 déclarent ne pas suivre une filière clinique en ENV pour leur 5ème année, plus de 6 étudiants envisagent une activité hors clientèle après obtention du diplôme. On peut donc penser qu'ils se réservent la possibilité d'une formation complémentaire après être sortis de l'école, ou encore celle de changer d'activité au cours de leur carrière.

On remarque que la santé publique est plébiscitée par 5 étudiants au cours du cursus et encore envisagée par au moins 2. Pourtant aucun ne déclare entrer en ENSV pour sa 5ème année. On soulignera toutefois que le résultat du concours d'entrée en ENSV n'était pas encore connu au moment de la soumission du questionnaire aux étudiants. On peut également envisager qu'ils se réservent le choix éventuel d'une formation complémentaire par la suite ou un changement d'activité durant leur carrière.

De même, l'industrie pharmaceutique est envisagé par 6 étudiants pendant le cursus et encore actuellement, alors que seuls 2 étudiants s'orientent en master pour leur 5ème année.

L'enseignement, très plébiscité également, presque autant que l'industrie pharmaceutique, n'est toutefois par en contradiction avec le type de filière choisie pour la 5ème année, étant donné que ce type de spécialisation passe par la réalisation d'un doctorat d'université, qui peut se faire après l'obtention du diplôme de doctorat vétérinaire.

Les deux activités faune sauvage et industrie agro-alimentaire, pourtant envisagées par un nombre non négligeable d'étudiants pendant leur cursus, sont par la suite délaissées par les étudiants de fin de 4ème année. La faune sauvage, comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, intéresse beaucoup les étudiants qui se rendent rapidement compte qu'il est très difficile de pratiquer dans ce domaine. Concernant l'industrie agro-alimentaire, qui passe de 4 étudiants à 1, elle semble avoir déplu, sans pouvoir en définir la raison.

Les autres activités proposées ne remportent que de petits suffrages dans les 2 questions. On remarque toutefois qu'excepté le travail en ONG et les services aux entreprises, toutes sont envisagées par au moins un étudiant en fin de 4ème année.

Ainsi, même au moment d'un choix de filière d'approfondissement, une partie des étudiants reste indécise quant à l'activité professionnelle qu'ils exerceront pendant leur carrière, en particulier concernant les filières hors clientèle, qui semblent les intéresser. Finalement, il transparaît que les choix en fin de 4ème année ne semblent pas définitifs, et que les étudiants paraissent se réserver le droit de réaliser des formations complémentaires post-doctorat, voire de changer d'activité au cours de leur carrière professionnelle.

Il serait intéressant de déterminer si cette réserve quant à leur avenir professionnel relève de raisons généralisables et identifiables. On pourrait envisager comme réponses possibles le fait que l'orientation vers une filière hors clientèle est parfois compliquée et nécessite un investissement personnel supplémentaire, que l'avenir professionnel dans

ces filières reste éventuellement peu connu des étudiants, ou encore qu'il pourrait persister une insatisfaction vis-à-vis de l'exercice clinique. Ou bien on peut penser que les étudiants apprécient le fait de pouvoir encore évoluer dans leur choix de carrière après tant d'années consacrées à l'obtention d'un diplôme.

Pour conclure, les filières hors clientèles sont davantage envisagées par les étudiants que ne le laissent croire les effectifs de la profession, alors qu'elles sont pourtant peu connues à l'entrée en école vétérinaire (Sans et coll, 2008). Il en ressort une impression d'indécision quant à leur orientation de la part d'une proportion relativement importante d'étudiant.

C. Etude de la construction du projet professionnel de quelques étudiants de dernière année

Trois étudiantes se sont proposées pour participer à une session d'entretiens individuels concernant leurs motivations et l'évolution de leur projet professionnel au cours du cursus étudiant. Il est évident qu'avec un si petit nombre de participants, cette étude ne prétend pas pouvoir être exhaustive ou même représentative, ni se vanter d'avoir déterminé des parcours de construction de projets professionnels types de la population étudiante vétérinaire. Nous espérons toutefois mettre en lumière quelques éléments communs à nos interviewées et qui nous semblent avoir une influence majeurs sur leurs choix professionnels.

Nous commencerons donc par détailler leurs profils individuels puis nous commenterons les points communs éventuels.

1) Profils individuels

- <u>Profil n°1 :</u>

La première interviewée a 24 ans et déclare avoir vécu dans un environnement principalement urbain. Après deux ans de classe préparatoire, elle passe et réussit le concours vétérinaire A. Elle est actuellement en 5è année canine pure à Lyon.

Le métier vétérinaire est envisagé depuis l'enfance, parmi d'autres choix enfantins classiques. Une fois arrivée en classe de Terminale, c'est la profession vétérinaire qui semble la plus motivante et perdure. A l'entrée à l'école vétérinaire de Lyon, si la faune sauvage l'intéresse, elle reste mesurée et indécise. Toutefois, à travers le club Yaboumba junior, la voie faune sauvage intrigue d'autant plus. L'interviewée décide alors, à partir d'une

liste sur internet des parcs zoologiques de France, d'envoyer à chacun d'entre eux CV et lettres de motivation. Ainsi dès l'été de la première année, c'est donc la réalisation d'un stage dans un parc zoologique qui se trouve être une révélation.

Au fur et à mesure des étés passés en stage dans des parcs, de participation au bureau du club Yaboumba junior de Lyon, de la recherche d'un sujet de thèse en lien direct avec les parcs zoologiques, l'étudiante se crée des contacts, considérant ceux-ci comme plus que nécessaires dans ce milieu très fermé. A cause de problèmes de santé, elle réalise une 5è année canine pure au lieu de mixte, ainsi qu'une formation optionnelle en NAC à Toulouse, mais considère l'ensemble de la formation à l'école comme des outils pour pouvoir ensuite travailler avec des espèces plus diverses, de même que la démarche clinique qui est enseignée. Elle ne peut envisager d'arrêter définitivement l'activité faune sauvage, même si elle doit se contenter d'un emploi à mi-temps.

Elle déclare toutefois avoir été souvent l'objet de doutes vis-à-vis de son orientation : l'implication nécessaire au travail dans les cliniques de l'école, l'incertitude de trouver un emploi en faune sauvage, les recherches personnelles pour se former, sont autant d'éléments qui épuisent et découragent par moment.

Elle déplore également le manque d'intérêt de l'école vétérinaire de Lyon pour la formation en NAC et faune sauvage, dont la consultation NAC peine à tourner, à l'inverse des autres écoles qui possèdent qui une clinique NAC, qui un centre de soins de la faune sauvage, qui une association avec un parc zoologique ou même le Jardin des Plantes à Paris. Les discussions avec les professeurs n'ont pas permis dans son cas d'obtenir des informations ou des conseils vis-à-vis de l'activité faune sauvage, excepté des mises en garde.

Enfin, ses motivations professionnelles sont principalement la formation permanente, l'absence d'ennui dans le travail, l'innovation et le renouvellement, que lui apportera certainement l'exercice en parc zoologique.

Elle prévoit 6 mois de stage après la 5è année pour continuer de se former dans différents parcs zoologiques, espérant trouver un poste dans les années suivantes.

- <u>Profil n°2 :</u>

La seconde étudiante a 24 ans également et a vécu principalement en milieu péri-urbain, dans une campagne à proximité d'une petite ville, en contact avec des animaux domestiques. Elle a passé le concours A, et pratique l'équitation depuis la petite enfance.

La décision de devenir vétérinaire est dans son cas un peu plus tardive. Le choix de la classe préparatoire en biologie se fait un peu par défaut, et au fur et à mesure de la formation, elle décide de tenter de passer le concours vétérinaire, confortée dans ce choix par des stages réalisés chez des vétérinaires pendant le collège. La formation d'ingénieur agronome est moins attrayante, moins concrète, plus floue. A l'entrée à l'école vétéri-

naire, elle est plutôt intéressée par une activité rurale ou mixte, à proximité d'une grande ville.

Au milieu de la 3è année, en relation avec un vétérinaire rural qui réalise des remplacements, elle s'immerge dans la profession, rencontre des praticiens et réalise que l'exercice rural semble peu épanouissant, que la difficulté physique, psychologiquement, les risques d'accident, les contraintes sur la vie sociale ne lui conviennent pas.

Après avoir cherché d'autres débouchés au diplôme, l'étudiante s'intéresse à la formation de vétérinaire fonctionnaire en ENSV, en prenant contact avec les étudiants ou les professeurs y exerçant. Malgré plusieurs stages en clinique vétérinaire, son idée se conforte et elle réalise sa 5è année d'école vétérinaire à l'ENSV.

Intéressée par la santé publique, le métier de vétérinaire inspecteur représente pour elle la possibilité d'évolution de carrière en parallèle de la sécurité de l'emploi, et semble pouvoir lui apporter la diversité de lieu, de poste, de domaine de travail et le renouveau qu'elle recherche. De même elle évoque le besoin pour elle d'avoir une vie personnelle bien différenciée de son travail, un temps de loisir, de repos et des activités sociales qui ne soient pas limités par des gardes ou astreintes.

Elle déclare par ailleurs trouver que l'école, et en particulier les cliniques, sont peu conciliantes concernant les impératifs qu'exigent la préparation du concours de l'ENSV, ou la réalisation de stages non cliniques en relation avec ce projet professionnel. Ainsi l'orientation en ENSV nécessite un investissement personnel non négligeable en dehors de celui imposé par la formation initiale. De plus, l'étudiante s'est trouvée déçue par les cliniques, qu'elle qualifie d'inadéquate avec le contexte professionnel actuel, et où elle a trouvé les enseignants peu pédagogues.

Par ailleurs, elle n'avait jamais entendu parler du métier de vétérinaire fonctionnaire avant l'entrée en école.

- <u>Profil n°3 :</u>

Ce dernier entretien concerne une étudiante de 24 ans à nouveau, qui a vécu majoritairement en milieu péri-urbain. Elle commence l'équitation à environ 7 ou 8 ans, et passe beaucoup de temps en forêt en compagnie de son poney. Elle a également eu des rongeurs. Elle déclare avoir déjà cité le métier de vétérinaire dans ses choix de profession étant enfant. A l'adolescence, elle envisage une carrière de musicienne professionnelle, mais ne se considérant pas assez douée, et poussée par la famille à trouver un travail moins incertain, elle part en classe préparatoire biologie. Un stage en centre de recherche en génétique durant le lycée a également influencé son choix. Considérant qu'elle avait déjà pensé au métier de vétérinaire quand elle était enfant, et qu'il reste davantage orienté sur la biologie par rapport au métier d'ingénieur agronome, et ce tout

en offrant une diversité de débouchés par la suite, elle passe le concours A et entre à l'école vétérinaire de Lyon.

A son arrivée à l'école, compte tenu de sa connaissance des chevaux, elle pense s'orienter vers de la chirurgie équine, mais est très rapidement dissuadée de s'engager dans cette voie. Les étudiants de l'école la mettent en garde : c'est un métier ingrat, qui nécessite de prolonger la formation de plusieurs années. Par la suite, l'exercice en clinique ne l'intéresse que moyennement, et elle commence à envisager une voie alternative. Dès l'été de la 3ème année, elle est encouragée à réaliser un stage en recherche fondamentale, domaine qui l'intrigue. Mais l'implication personnelle qu'il nécessite la rebute. Elle avoue chercher davantage une profession peu prenante, où elle pourra mener à côté une vie personnelle distincte et se consacrer à ses loisirs.

Puis elle continue d'explorer d'autres possibilités de débouchés. La gestion d'animalerie en industrie est écartée à la suite d'un stage : trop d'administratif, de gestion de personnel et problèmes. L'industrie pharmaceutique est également abandonnée après la participation à une réunion de professionnels : cette voie demande une formation complémentaire très onéreuse de 1 à 3 ans, et ce pour une activité de nature incertaine. Malgré la prise de conseils auprès de quelques rares professeurs de l'école qui lui accordent de leur temps, aucun ne parvient à l'orienter dans une voie qui correspondrait à sa personnalité et ses demandes. En particulier, elle déplore le manque d'intérêt des professeurs cliniciens pour l'orientation des étudiants. Finalement, échaudée, elle envisage de nouveau la pratique en clinique en fin de 4è année et réalise une 5ème année mixte. Elle reste indécise concernant le type de vétérinaire qu'elle souhaite devenir : vétérinaire pour NAC, vétérinaire polyvalent, internat privé en canine.

Ainsi l'année à venir sera pour elle l'occasion de réaliser des remplacements de courte durée en canine ou mixte, afin de pouvoir passer l'été entier comme animatrice de colonies de vacances, sa grande passion. Enfin elle envisage éventuellement par la suite un emploi en CDI, mais qui resterait toutefois peu prenant.

Enfin selon elle, les étudiants ne peuvent prendre conscience de la complexité du métier de vétérinaire avant de rentrer en école, se rendant compte trop tard qu'il ne leur convient pas. Elle précise qu'à une réunion d'anciens étudiants pendant sa classe préparatoire, une connaissance entrée en école vétérinaire avait tenté de la prévenir, mais qu'elle avait à ce moment-là refusé de douter, craignant un échec au concours. A son avis, un avertissement concernant la réalité du métier de vétérinaire devrait être prodigué aux étudiants de lycée ou de première année de classe préparatoire, ce afin d'éviter les désillusions.

2) Analyse transversale des entretiens individuels

- Des profils classiques

Les trois interrogées possèdent des caractéristiques communes qui correspondent aux traits les plus habituellement rencontrés au sein de la population des étudiants d'école vétérinaire actuellement (Langford). Elles sont toutes trois des femmes de 24 ans, de milieu urbain ou péri-urbain et ayant passé le concours A après 2 ou 3 années de classe préparatoire BPCST. Deux d'entre elles ont pratiqué l'équitation durant leur enfance, et elles sont également deux à déclarer avoir voulu être vétérinaire quand elles étaient enfants. Leur parcours a donc été très classique et sans réelle encombre.

« C'était cool, il y avait des animaux, c'était mignon. Tu sais, tu as 10 ans. Après avoir décidé d'être maîtresse d'école, avoir décidé d'être pilote de chasse, tu décides d'être vétérinaire. »

« Quand j'étais petite, comme pas mal de petites filles, on te demande « qu'est ce que tu veux faire plus tard ?» quand t'as 6-7 ans. Et comme toutes les petites filles j'ai du répondre une fois maîtresse, enfin je suis sûre d'avoir répondu au moins une fois un truc comme maîtresse, parce qu'on répond tous un jour ça. Et puis comme la plupart des gamines aussi j'ai fini par répondre vétérinaire, qui était en 2è ou 3è position. Parce que c'est les grands classiques de la « gamine ». Mais à l'époque ce n'était pas vraiment une vocation, c'étaient juste les grands classiques de la gamine. »

- Le choix raisonné de l'école vétérinaire

Dans les trois cas, le choix professionnel n'a pas été totalement irréfléchi. Si l'une d'entre elle se décide au moment du lycée, les deux autres se dirigent d'abord vers la classe préparatoire en biologie parce que cela paraît un choix raisonnable et qu'elles possèdent un attrait pour ce domaine. Elles ont de bons résultats et le parcours leur semble logique.

« Je suis restée dessus (ndlr : vétérinaire), même si je me posais un peu des questions quand même au moment où t'arrives en première/terminale, que tu te demandes souvent ce que tu vas faire. Savoir si c'était vraiment ce que je voulais faire ou pas. Et puis bon en fait, c'était ce qui me motivait quand même le plus à la base, donc je suis finalement restée là-dessus. »

« Quand j'étais petite, je ne disais pas que je voulais être vétérinaire. Et après bon, sortie du lycée, je ne savais pas trop quoi faire, donc je suis allée en prépa bio. Voilà. Et puis c'est vrai qu'au final c'est venu pendant la prépa. »

« Ce n'était pas le choix, c'était un processus de décision. C'était : pourquoi pas véto, c'est pas mal mais si je tombe sur autre chose, ce n'est pas grave non plus, j'aime la bio. »

La formation d'ingénieur leur apparaît comme moins attrayante, moins concrète, et également moins en rapport avec leur intérêt pour la biologie, tandis qu'elles ont une vision plus claire du métier de vétérinaire, qui offre une formation de qualité, et la perspective d'un doctorat rassure la troisième interviewée quant aux débouchés possibles.

« Les écoles d'ingénieurs, ça m'intéressait moins. Et puis c'était beaucoup plus flou. On ne savait pas trop vraiment ce que… Ingénieurs, c'est tout et rien à la fois. Du coup, je pense que vétérinaire était un petit peu plus concret pour moi et ça me plaisait plus. Ça me parlait beaucoup plus. »

« Quand ils ont présenté les débouchés en prépa, clairement moi j'étais de toute façon, depuis le début, plus orientée véto, à la base c'était pour ça. Parce que pour moi agro, tels qu'ils le décrivaient, ils disaient qu'on finissait sur un métier d'ingénieur, c'était pas de la bio pure et dure. (…) Enfin je me disais « au moins avec véto, soit je choisis de devenir véto, soit je choisis de devenir chercheur, mais quand on est docteur on peut tout faire. »

Si ce parcours est réfléchi, il paraît donc aussi opportuniste car même si les trois interviewées peuvent évoquer une sorte de vocation enfantine, leur choix n'a pas été passionnel.

- <u>Un choix réfléchi du domaine d'activité</u>

Les trois interviewées décrivent une véritable progression dans leur choix de carrière. Chacune d'elle a pris le temps d'accumuler des informations et de se confronter à la réalité du terrain pour savoir si le domaine leur conviendrait.

La première interviewée n'est pas immédiatement orientée vers la faune sauvage, mais a attendu l'expérience des stages pour se décider de manière raisonnée à s'investir dans cette voie, tout en restant réaliste et mesurée.

« Je n'ai jamais trop su en fait… J'ai toujours aimé ce qui était faune sauvage en fait. Et après, de là à en faire mon boulot, je ne savais pas trop. Et puis après, à force de suivre différentes conférences à l'école, tu te dis « pourquoi pas, ça m'intéresse ». Et puis après on a le stage l'été de la première année, un stage obligatoire à faire l'été de la première année. Et du coup, je l'ai fait à Touroparc, à côté de Mâcon, parce que je voulais voir un petit peu, tester un petit peu les différents trucs, voir comment ça se passait, voir si c'était vraiment un truc qui me plaisait ou pas. Parce que, tu te fais toujours une certaine idée de ce que ça peut être. Et puis une fois que tu es vraiment dedans, tu t'aperçois qu'en fait ça ne te plaît pas trop. »

« Donc bon, après je ne voulais pas tout axer uniquement sur de la faune sauvage. Donc mes stages obligatoires, je les ai quand même faits en carnivore, rurale, classiques. Parce que je voulais avoir quand même une certaine formation de base, autre qu'à l'école. Histoire de dire que si jamais je me « loupais », j'avais quand même quelque chose pour ressor-

tir, et puis deux trois éléments sur mon CV, histoire de dire que je n'allais pas me « planter » complètement. Donc voilà, je suis restée quand même assez lucide je pense, sur les débouchés qu'il y avait à la sortie… »

Dans le cas de la deuxième, malgré un attrait pour l'activité mixte en début de cursus, le fait d'être témoin du quotidien d'un vétérinaire rural débutant lui a fait prendre conscience que les contraintes ne lui conviendraient pas.

« Comme il faisait que des remplacements, je croisais des vétos, soit qui étaient blessés, soit qui partaient en vacances. Mais donc j'ai rencontré plein de vétos d'un certain âge aussi, et je me suis rendue compte qu'il n'y en avait pas beaucoup qui avaient l'air très épanouis dans leur métier. Voilà je trouve ça un métier trop dur physiquement, psychologiquement, il y a trop de contraintes de vie sociale, de temps libre. Voilà, et du coup je me suis dit « C'est pas du tout ça que je veux faire, c'est pas du tout comme ça que je vois ma vie. Donc il faut trouver autre chose ». »

Elle déplore également le manque d'intérêt des activités cliniques au sein de l'école, qui ne permettent pas d'appréhender la réalité de l'exercice.

« Non ça ne m'a pas plu du tout les cliniques, enfin c'était juste « l'horreur ». J'ai appris mille fois mieux en stage par rapport à tout ce que j'ai pu apprendre à l'école. Et je trouve qu'à l'école, ce n'est pas du tout adapté au contexte professionnel qu'on aura à l'extérieur. (…) Et puis je trouve que ça dépend vraiment des enseignants, mais il y en a qui sont hyper « perso », ils n'expliquent pas du tout, ils nous prennent vraiment pour de la main d'œuvre gratuite, genre « il faut faire ça, ça et ça », et par contre ils n'expliquent pas forcément le raisonnement, le traitement, … toute la démarche diagnostique. »

La troisième jeune femme a pour sa part réalisé assez vite que son projet initial était peu réaliste grâce à des témoignages et aux cliniques du campus. Par ailleurs, elle se rend vite compte que la pratique l'intéresse peu. Elle effectue donc de nombreux stages dans les différents domaines qu'elle envisage, pour finir par se plaire davantage dans l'activité clinique à travers des stages où elle est davantage mise à contribution.

« Je sais ce qui m'a grossièrement « dégoutée » de l'équine, parce que c'était clairement bien avant qu'on rentre en clinique équine. C'était finalement dès le début que j'ai changé d'avis. Je pense que c'est à la fois le fait d'avoir vu les cliniques de l'école et comment ça fonctionnait, et puis beaucoup le fait d'avoir les avis de nos « anciens », parce qu'on discute finalement tout le temps avec les autres. »

« Je n'ai jamais eu hâte d'aller en clinique en 3è année, je n'ai jamais été en mode « trop contente d'aller en stage, trop nul de revenir en amphi ». Non moi je préférais les amphis, au moins j'avais la paix. (…) Les trois premières années clairement, la pratique ne me passionnait pas donc j'étais plutôt en train de me chercher des « voies de garage ». »

« Les trois premières années, quand tu vas en stage, on ne te laisse pas facilement participer aux actes vétérinaires, donc ça ne me passionnait pas plus que ça de les regarder. En

plus, tu n'as pas forcément les cours pour réellement comprendre la finalité de ce qu'ils font. Les stages ont commencé à vraiment me plaire seulement en 4è et vraiment beaucoup seulement cette année. »

La confrontation au monde vétérinaire se fait finalement surtout à travers les stages, qui sont les pierres angulaires de la construction du parcours professionnel. L''influence de l'école vétérinaire n'apparaît que très peu dans les témoignages et elle reste plutôt perçue négativement.

- Le métier en tant qu'accomplissement personnel

Dans leurs propos à toutes les trois, il transparaît un élément très fort qui les guide toute les trois dans les choix. En effet, chacune désire vivre son métier quel qu'il soit comme un accomplissement de soi.

La première interviewée passe tout son temps libre en stage dans des parcs zoologiques, et s'investit énormément pour se créer un réseau de contact et accumuler des connaissances et une formation solide dans ce domaine si hostile qu'est l'activité en faune sauvage.

« Ca m'a beaucoup plu, je me suis dit : « c'est vraiment ça que je veux faire ». Et donc à partir de là, je me suis dit : «maintenant tous mes étés, je vais les passer… Enfin non beaucoup d'étés, je vais les passer à faire des stages, à vraiment essayer de « blinder », de me faire des contacts, de me construire un CV aussi ». »

« Tu te dis : « mince j'arrive en fin de cursus », et tu vois tous les autres qui commencent à avoir des postes par ci, des postes par là et tu te dis « moi je suis en stage». Donc ce n'est pas évident. Mais non, je reste motivée quand même parce que c'est vraiment un truc qui me plait, et je sais que moi, quand je suis en période où je me dis « boh … », il y a toujours un truc qui passe à la télé, où tu vois une vétérinaire de zoo qui va tirer à la carabine. Quand même c'est classe quoi. »

La deuxième interviewée, si elle déclare un réel intérêt pour la santé publique, démontre une volonté de réalisation personnelle lorsqu'elle évoque les possibilités d'évolution de carrière, de changements de domaines qui lui sont offerts par le travail de la santé publique vétérinaire. Elle apprécie le fait que sa carrière ne soit pas toute tracée, mais aussi la liberté personnelle que le travail lui offre dans le lieu d'établissement, de même que la possibilité de changement de poste et de domaine dès que l'ennui fera son apparition.

« Ce qui m'a beaucoup attirée, c'est l'opportunité qu'on a quand on est inspecteur, c'est de pouvoir changer de lieu et de poste régulièrement. Et en fait je suis quelqu'un qui n'aime pas trop la routine, donc au bout d'un moment j'aime bien la diversité, les nouveautés, je suis assez curieuse d'esprit, donc il y a des tas de choses qui peuvent m'intéresser. »

La troisième enfin reste dans l'indécision justement parce qu'elle n'arrive pas à concilier passion et profession. Malgré tous les domaines qu'elle a expérimentés au cours de ses stages, aucun ne lui permet d'accéder à l'exaltation qu'elle recherche.

« Je voulais un métier qui me laisse le temps de faire autre chose, de penser à autre chose et de… Enfin soit trouver un métier passion qui me plaise énormément comme l'animation, mais ça j'ai jamais trouvé ; soit à défaut trouver un métier qui me plaise mais dans lequel, quand je rentre chez moi on me « fiche la paix ». »

Finalement même si le métier de vétérinaire ne leur permet pas de vivre cette passion, elles ne semblent avoir abandonné l'idée de trouver une profession-vocation.

- <u>L'importance de la vie personnelle</u>

Si la deuxième et la troisième interviewée ont été déçues par la réalité de la profession par rapport à la manière dont elle la concevait au départ, un autre élément est venu contrebalancer la notion de passion dans la décision du choix de carrière. Chacune évoque clairement la volonté d'avoir une vie personnelle riche et distincte de leur profession.

« Tu as ton travail et quand tu quittes le bureau, tu laisses ton travail au bureau. Et tu sors, et puis tu as toutes tes soirées, tes week ends, tu as beaucoup plus de vacances, tu n'es pas stressée parce que tu n'es pas de garde donc si tu n'entends pas le téléphone, c'est pas grave.(…) Je suis quelqu'un d'assez grégaire, j'ai besoin de voir des gens, de rencontrer des gens, de faire des trucs, des soirées, des dîners, des trucs comme ça, donc ça me correspondra bien mieux oui. »

« (Ndlr : Ce qui me motivait, c'était) de vivre ma vie, d'être tranquillement à la maison, de pouvoir aller faire gentiment ma musique, en mode casanier. (…) L'animation pour moi reste une priorité à la fois passion et quasi professionnelle c'est-à-dire que pour l'année à venir, voire pour les 2 ans à venir, voire peut être plus loin si dans 3 ans je ne me sens pas prête à arrêter, je poursuivrai mon métier pour que je puisse animer. Ça c'est une priorité, c'est-à-dire que je vais adapter mon métier à ça

- <u>Trouver sa voie : un parcours solitaire et difficile</u>

De ces entretiens ressort l'impression que chacune d'entre elles a énormément investi pour trouver un domaine qui lui plaise, et le cas échant pouvoir y travailler.

La première interviewée a dû lutter pour se former et créer un réseau de contact dans le domaine de la faune sauvage, quitte à y passer tout son temps libre, ce qui l'a parfois fait douter de son orientation.

« A un moment donné quand tu « rames » toute la journée en clinique, et qu'en plus quand tu rentres le soir, et tu as 30 CV, lettres de motivation à rédiger, tu te dis « est ce que ça vaut vraiment le coup que je le fasse ? ». »

« Comment tu fais pour vraiment trouver un premier emploi là-dedans ? Les annonces, ça passe « sous l'antenne », ça passe beaucoup par le bouche à oreille… Et puis, même si je reste en très bon terme avec tous les vétos de parc chez qui j'ai fait des stages, spontanément ils ne pensent pas forcément à moi. Du coup ce n'est pas forcément évident. Donc voilà, je me suis dit que j'allais essayer de « blinder » au maximum, de me faire le plus de contacts possibles pour essayer de garder un peu mes chances et puis voilà, on verra ce que ça donnera. »

Elle déplore également le fait que l'école et ses professeurs ne facilitent pas, voire s'opposent aux projets des étudiants en matière de faune sauvage.

« Je trouve qu'effectivement, que ce soit pendant les premières années quand tu ne travailles pas du tout en clinique et que tu cherches à te construire un projet professionnel, que tu en discutes avec les profs, il n'y a pas forcément beaucoup de monde qui est motivé par la faune sauvage, donc ce n'est pas évident de trouver quelqu'un avec qui en discuter et de savoir quoi en faire.(…) C'est vrai qu'au début quand tu ne sais pas trop comment faire, tu es perdu, tu ne sais pas trop à qui en parler, enfin… C'est presque le sujet « tabou » de l'école »

« J'ai déjà discuté avec des gens, qui eux avaient discuté un petit peu de faune sauvage avec des profs. Et les profs leur ont clairement dit « de toute façon tu n'y arriveras pas ». »

Dans le cas de la deuxième jeune femme, si elle trouve normal d'avoir cherché elle-même les informations concernant la formation d'inspecteur de la santé publique, elle trouve très dommage que l'administration de l'école et les cliniciens ne facilitent pas les projets personnels.

« Quand on était en 4è année, il y avait Sylvie Mialet (ndlr : Enseignante Qualité et Sécurité des Aliments) qui faisaient des cours pour nous préparer au concours. Donc c'était une heure par semaine. Et selon les profs quand on était en clinique, quand je leur disais « je dois m'absenter parce que j'ai une préparation au concours », il y en a qui acceptaient, et il y en a, clairement, ça les agaçait. Alors bon, ils ne m'ont jamais empêché d'y aller, mais ils étaient clairement désagréables. »

« Avant de rentrer à l'ENSV, j'avais l'impression qu'ils ne faisaient vraiment pas grand-chose pour qu'on puisse tranquillement préparer le concours et avoir les informations. »

Enfin, la troisième interviewée a réalisé de nombreux stages sur son temps libre, participé à des rencontres avec les professionnels. Pourtant, elle considère que peu de personnes l'ont aidé dans son errance, et qu'elle s'est sentie un peu seule face à la lourde tâche de concilier ses priorités de vie avec un objectif de carrière.

« Je n'ai jamais croisé quelqu'un, à l'école, dans les profs, qui arrive à … comment dire… Je sais pas s'il y a un métier qui correspondrait vraiment à … qui me plairait vraiment, mais clairement personne n'a trouvé. Personne ne m'a jamais dit « tiens ça, ça pourrait correspondre à ta personnalité, je te conseille de ». Et Mme Grain (ndlr : Responsable de l'enseignement supérieur) à la fin était en mode « écoutez, je ne sais pas trop ce que je vais faire de vous ». »

« La clinique, c'est une grande « machine à broyer tout le monde », donc clairement, ils en ont littéralement rien à faire. »

En conclusion, les trois étudiantes ont choisi ou envisagé des projets atypiques concernant leur avenir professionnel, car ne correspondant pas aux filières et activités les plus représentées au sein de la profession. Pourtant elles ont bel et bien réfléchi de manière pragmatique à leur orientation avant l'entrée en école vétérinaire. Mais si l'une d'entre elle a apprécié la réalité clinique de la profession, tout en choisissant et en se construisant avec acharnement une carrière originale et difficile, les deux autres jeunes femmes se sont confrontées à une révision de leur jugement initial et une reconsidération de leurs objectifs de carrière et de vie personnelle. Les stages leur ont permis de savoir ce qu'elles voulaient ou ne voulaient pas faire après leur diplôme. Pourtant, les étudiantes déplorent un manque d'accompagnement de la part de l'école vétérinaire concernant la construction de leur projet professionnel, dans laquelle elles ont consacré une majeure partie de leur temps, énergie et volonté.

III. Conclusion sur les données collectées

Le travail de Sans et coll et de Langford [47,68] a montré qu'il s'opère une mise en conformité des préférences professionnelles des étudiants par rapport aux possibilités du marché du travail au cours des premières années d'écoles, pourtant théoriques, mais étant également le siège des premiers stages. Ainsi, les volontés individuelles se modifient au profit des activités les plus représentées parmi les professionnels telles que l'activité « animaux de compagnie » ou l'activité « mixte ». Les filières peu réalistes ou offrant peu de postes telles que l'activité « faune sauvage », le travail en ONG, ou encore l'activité « équine » sont progressivement délaissées. Les étudiants semblent prendre conscience de leurs illusions initiales, de même que des contraintes de chaque activité.

Pour notre part, nous avons démontré que le processus de mise en conformité des objectifs professionnels des étudiants se poursuit en fin de cursus et lors de l'entrée dans la vie active, exacerbant encore les tendances observées précédemment.

Il semblerait que la spécialité choisie dépende également de l'école d'origine. Plus l'enseignement pratique de la médecine des animaux de rente est développé et implique les étudiants comme à Nantes ou Toulouse, plus on retrouve de praticiens ruraux au sein des jeunes professionnels issus de ces écoles. A l'inverse, les écoles d'Alfort et Lyon produisent très majoritairement des praticiens en activité canine. Par ailleurs, les écoles de Nantes et Toulouse produisent davantage de professionnels travaillant hors clientèle, et ce dans des domaines plus variés.

On peut se demander s'il existe des différences de milieux sociaux d'origine chez les étudiants en fonction des écoles, et comment ces différences potentielles influeraient sur le choix d'activité des étudiants.

Il est légitime également de penser que les rares praticiens déclarant une activité NAC, souvent complémentaire d'une activité canine ou mixte, ont envisagé par le passé une activité « faune sauvage », mais nous ne pouvons apporter de preuves à partir de notre étude.

Les activités hors clientèle, pourtant méconnues à l'entrée à l'école (47), semblent envisagées par une proportion relativement importante d'étudiants lorsqu'on la compare aux effectifs actuels des praticiens hors clientèles. Elles sont par ailleurs toujours envisagées par certains étudiants qui ont pourtant choisi une voie d'approfondissement clinique. Hors nous avons déjà évoqué le fait que les reconversions professionnelles sont souvent réalisées de la pratique vers les secteurs public ou privé, et ce dans les 10 ans suivant l'obtention du diplôme. Les étudiants ont donc encore la possibilité de bifurquer vers ces filières au cours de leur carrière et de réaliser une formation complémentaire. Il est également possible qu'ils préfèrent s'essayer à la pratique en clientèle avant de réviser leur jugement.

Les entretiens réalisés et concernant des jeunes femmes aux projets atypiques sont en très petit nombre et ne peuvent être considérés comme représentatif de la population estudiantine vétérinaire. Toutefois les points communs entre les interviewées sont rapportés ici comme pouvant constituer des pistes de réflexions pour un travail ultérieur.

Ainsi nous retiendrons que leur choix de la profession vétérinaire, s'il est plutôt précoce, semble réfléchi. Pourtant, leur vision du métier parait encore floue. Il transparait des entretiens que la prise de conscience de la réalité du métier est lié à la réalisation des premiers stages en tant qu'étudiant vétérinaire, lorsque l'individu se met à la place du praticien, dans le contexte tangible d'une clinique. Ce sont d'ailleurs les stages qui semblent influer le plus le projet professionnel des étudiants, comme l'a démontré Langford dans son travail de thèse.

Par la suite, d'après le témoignage des interviewées, il semblerait que la prise de conscience d'une incompatibilité entre la vision initiale de la profession et les objectifs et priorités personnelles d'une part, et la réalité de la pratique d'autre part, enclenche un procédé de réévaluation du projet professionnel qui s'orienterait plutôt vers les carrières hors clientèle.

Chez les jeunes femmes interviewées, la réalisation personnelle reste une préoccupation majeure qui, si elle est jugée impossible à travers la profession, se transfère sur la vie personnelle, principalement à travers la notion de temps libre qui permet l'accès aux loisirs ou facilite les relations sociales. Ces derniers sont manifestement jugés comme peu conciliables avec la pratique en clientèle, qu'elle soit rurale, mixte ou canine.

Parallèlement, il semble que, comme le constatait déjà Langford, l'accompagnement à la construction du projet professionnel par les écoles vétérinaires soit jugé insuffisant par les étudiantes consultées. De même, les deux dernières jeunes femmes ne semblent pas avoir considéré leur participation aux activités cliniques au sein de l'école comme épanouissante.

TROISIEME PARTIE : Discussion. Une approche sociologique du vécu de l'étudiant vétérinaire

Nous nous intéresserons ici aux notions sociologiques d'identité et de représentations sociales appliquées au cas particulier de la profession vétérinaire et de l'étudiant en cours de formation.

I. Identité et représentation sociale

Nous avons jusqu'ici abordé plusieurs fois la notion d' « identité », aussi bien concernant la profession tout entière que les étudiants et professionnels. Le monde vétérinaire est en conversion identitaire, de même que l'étudiant au cours de sa formation construit son identité au fur et à mesure de sa professionnalisation.

D'un point de vue sociologique, on peut définir l'identité comme suit :

« L'identité est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoivent comme une entité spécifique et qu'ils sont perçus comme telle par les autres. » (5)

On remarque donc la distinction d'une identité individuelle et d'une identité collective dans cette définition.

Il est classiquement distingué deux versants de l'identité à partir desquels cette dernière se construit en permanence par un processus perpétuel de médiation :

- l'identité personnelle, aussi appelée « pour soi » ou biographique : c'est la manière dont l'individu se perçoit et se conçoit lui-même dans une continuité temporelle ;
- l'identité sociale, « pour autrui » ou relationnelle : elle correspond à la construction d'une image de soi à travers les autres, elle dépend en particulier des groupes sociaux auxquels chacun appartient. (5)

En effet, l'identité ne peut se concevoir que dans le rapport à l'autre : elle se façonne à travers l'appartenance de l'individu à de multiples groupes, que ces groupes soient choisis ou non, et à travers l'expérience individuelle. (Dubar cité par Castra (5))

Par ailleurs, chaque groupe possède une identité collective, des caractéristiques propres qui le définissent et le distinguent socialement des autres. Ainsi l'individu voit son iden-

tité modifiée par un processus d'identification à une entité sociale et appropriation des qualités et traits distinctifs, tout en s'opposant aux autres groupes. (5)

On peut remarquer que les sociologues Tajfel et Turner définissent le groupe social en tant que :

« une collection d'individus qui se perçoivent comme membres de la même catégorie sociale, partagent quelque engagement émotionnel dans cette définition commune d'eux-mêmes, et atteignent un certain degré de consensus à propos de l'évaluation de leur groupe et de leur appartenance à celui-ci »(Tajfel et Turner, cité par Cohen-Scali et Moliner (7)),

et l'identité sociale en tant que :

« la connaissance que l'on a d'appartenir à certains groupes sociaux et la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance ». (Tajfel, cité par Cohen-Scali et Moliner (7)).

Il apparaît donc que le concept de l'identité ne peut être séparé de la notion de représentation, en tant que pensée collective ou individuelle : c'est une interprétation, une perception que l'on a de soi-même ou des autres. Les représentations sociales peuvent par ailleurs subir une appropriation par l'individu qui se forge ses propres représentations individuelles.

Finalement l'identité individuelle se présente comme une construction du soi à travers une interprétation personnelle des représentations sociales des différents groupes auxquels l'individu appartient ou n'appartient pas. (Breakwell, Guichard, Zavaloni cités par Cohen-Scali et Moliner (7))

II. **Les « professions »**

Une profession se définit d'abord comme un métier, c'est-à-dire une activité permettant d'accéder à une rémunération, mais elle induit également une notion de statut social. Le terme de « profession » implique donc plus volontiers un certain prestige par rapport à celui de « métier ». (84)

Hors, lorsqu'on s'intéresse à une définition plus historique de la profession, on remarque qu'elle désignait un « acte par lequel un religieux ou une religieuse [faisait] les vœux de religion ». On utilise d'ailleurs encore actuellement l'expression « faire profession de foi » afin de déclarer ses principes, ses opinions à tout un chacun. En cela, on rejoint la notion de vocation que l'on avait explicitée dans un précédent paragraphe de notre travail. (87)

Ainsi, les professions prestigieuses telles qu'avocat, médecin, ou donc vétérinaire, bénéficient d'une forte valorisation sociale historiquement. Elles sont d'ailleurs enclines à former des regroupements de ses membres (les Ordres professionnels par exemple), afin de gagner en distinction et en reconnaissance sociale et de représenter un poids politique. (42)

D'autre part, ces professions sont caractérisées par un savoir propre, ainsi qu'une certaine utilité publique, et doivent suivre une éthique matérialisée par un code de déontologie. Elles constituent donc des métiers à part, aux principes moraux et idéaux forts, qui se distinguent socialement d'autant plus que l'entrée dans la profession reste difficilement accessible, que les membres sont peu nombreux et qu'il existe une tradition d'intégration des membres par un certain folklore spécifique. (Carr-Saunders et Wilson, Chapoulie, Parson, cités par Holcman (42))

En conséquence, ces caractéristiques « professionnelles » sont particulièrement sujettes à générer un sentiment d'appartenance fort chez les professionnels, ainsi que des représentations sociales très idéalisées, autant chez les membres de ces professions que dans la société en général.

Hors, les dernières décennies ont été le siège d'une démocratisation de la société, d'un effacement des inégalités sociales. De même les études supérieures sont devenues accessibles au plus grand nombre, faisant fi de l'origine sociale. Par conséquent, les professions ont vu leur prestige érodé et leur qualité d'institution remise en question.

Dans le cas de la profession vétérinaire, on remarque en particulier la progressive perte d'indépendance vis-à-vis du monde de l'agriculture et de l'élevage ainsi que de l'économie de marché auxquels le professionnel doit maintenant s'adapter. Parallèlement, la perte d'indépendance est aussi symbolisée par l'ouverture des parts sociales des entreprises à des investisseurs extérieurs à la profession. Par ailleurs, l'utilité sociale du vétérinaire rural s'est vue ébranlée par l'avènement du vétérinaire canin, qui se voit chargé de prodiguer des soins médicaux de plus en plus poussés à de simples animaux de compagnie. C'est donc une perte de légitimité sociale que la profession expérimente actuellement.

III. Construction identitaire de l'étudiant vétérinaire

Le moment des études et celui de l'entrée dans la vie professionnelle constituent des périodes charnières de la construction de l'identité individuelle, autant personnelle que sociale. Le cas des études longues est d'autant plus particulier parce qu'il sous-entend

des sacrifices et une implication personnelle majeure, proportionnels aux espoirs que l'étudiant place dans sa future profession.

Au fur et à mesure de son parcours de formation, l'étudiant est le sujet d'une professionnalisation qui aboutira à une identification individuelle au groupe professionnel. (Hughes cité par Holcman (42))

Mais comme nous l'avons démontré, l'étudiant vétérinaire, souvent mué par une vocation initiale, endure également une mise en conformité de ses illusions avec les impératifs et contraintes de la profession. Hughes remarque d'ailleurs que les professions aux symboles idéologiques forts conduisent l'étudiant en phase de professionnalisation à se heurter à une réalité beaucoup plus ingrate qu'il ne se l'imaginait au départ. (Hughes cité par Holcman (42))

On remarque que la représentation que la société a du travail avec les animaux en général et de la profession vétérinaire en particulier, influence nécessairement la représentation personnelle ainsi que le choix professionnel de l'étudiant. C'est souvent pour suivre un idéal personnel qu'il s'oriente vers la profession vétérinaire, qu'il charge d'une signification sociale et morale.

Hors, durant sa formation, l'étudiant réévalue sa représentation personnelle de la profession : il se heurte à un monde différent des valeurs que la société lui attribue et en complète redéfinition identitaire, qui a perdu une partie de son prestige et de son utilité sociale. Concernant les jeunes filles, l'intégration dans le milieu rural, ou encore la survenue d'une grossesse peuvent encore constituer des éléments négatifs qui se surajouteront à la première prise de conscience de la réalité.

Parallèlement, l'étudiant révise ses motivations personnelles à mesure qu'il gagne en maturité. Il envisage d'avoir une famille, des loisirs, ce qui peut lui paraître difficilement conciliable avec la nouvelle image qu'il se fait de la profession avec ses gardes, ses astreintes, et ses nombreuses heures de travail. Il envisage donc sa vie d'une manière plus pragmatique et concrète, prenant en compte des éléments extérieurs à sa carrière professionnelle, alors qu'il s'est souvent uniquement concentré sur son travail et le concours d'entrée en école pendant les deux années de classe préparatoire.

D'une certaine manière, l'individualisme qui caractérise les sociétés occidentales depuis la deuxième moitié du XXème siècle peut être aussi considéré comme un frein aux identifications aux groupes sociaux. (82) L'individu revendique sa liberté, sa particularité et peut se sentir limité par les catégorisations sociales. De même, nous évoluons dans une société de consommation et de loisirs où règnent les 35 heures et où le divertissement a son importance. L'identification de l'étudiant à un travail qui laisse peu de place à la vie personnelle peut donc se révéler plus difficile que prévue.

En conclusion, c'est donc par un processus complexe que l'étudiant vétérinaire se construit une identité nouvelle, intégrant progressivement un projet de vie personnelle et son appartenance à un groupe professionnel dont il ignorait beaucoup. Hors,

l'implication que nécessite l'exercice vétérinaire peut se révéler peu compatible avec la notion de temps libre si importante actuellement. Par ailleurs, le groupe professionnel vétérinaire, qui possédait traditionnellement une identité forte, expérimente une pleine révision de ses traits caractéristiques et diffère de la représentation que peut en avoir le profane. Ainsi l'étudiant en construction de son identité professionnelle d'une part, et de son identité individuelle d'autre part, se trouve confronté à un certain nombre d'épreuves et d'interrogations.

Dans une étude (62), G. Périer s'intéresse à la crise de vocation des enseignants du secondaire, qui sont les représentants d'un métier traditionnellement doté d'un certain symbolisme « professionnel ». En étudiant le parcours du choix de la profession puis l'entrée dans la vie active, il constate effectivement ce processus de réévaluation :

« *La carrière des enseignants suit un certain nombre d'étapes, de paliers, en terme de positions et de dispositions, d'intérêts et d'expériences, qui vont s'accompagner d'une mise en cohérence ou, au contraire, d'une disjonction croissante entre le projet personnel et professionnel initial et son actualisation pratique* ». (62)

Il remarque ainsi que la confrontation avec la réalité du métier peut être mal vécue par l'enseignant, et également que la satisfaction qu'il ressent et son rapport au métier dépendent assez étroitement du parcours par lequel il a accédé à la profession (motivations, moment de la décision). Il en conclue d'ailleurs qu'il serait judicieux de réajuster le problème du recrutement des enseignants dans le cadre du parcours et des motivations individuelles.

Nous pourrions donc remarquer qu'il serait particulièrement intéressant de transposer l'étude de Périer aux vétérinaires afin de déterminer si les motivations initiales et le parcours de décision des étudiants vétérinaires peuvent déterminer les modalités de leur identification à la profession, qu'elle soit une réussite ou un échec, d'autant plus que cette identification professionnelle déterminerait en partie leur rapport au métier et leur manière d'exercer.

Conclusion

Nous avons remarqué que le jeune étudiant vétérinaire se trouve souvent caractérisé par une certaine idéalisation de la profession, encouragé par la représentation très positive, voire naïve que le public se fait du vétérinaire. Mais le professionnel en devenir se doit pour sa part de s'adapter et de correspondre à la réalité de la pratique, qu'il expérimente principalement à travers les stages. C'est donc un processus de révision de ses objectifs initiaux que l'étudiant traverse pendant sa formation.

Si notre travail n'a pas permis de déterminer précisément les tendances et les mécanismes généraux de l'évolution du parcours professionnel des étudiants vétérinaires, nous avons toutefois démontré qu'ils réfléchissent au réalisme de leur projet et sont prêts à le réviser. De même, nous avons pu constater qu'une partie non négligeable des étudiants s'intéresse activement aux débouchés hors clientèles de la formation vétérinaire.

Ainsi l'édification d'un projet professionnel procède d'une véritable démarche de la part de l'étudiant, qui prend également en compte des aspects plus personnels et pratiques dans la construction de sa future carrière.

Mais nous nous interrogeons toujours sur l'influence des motivations initiales de l'étudiant, ainsi que de l'ampleur de son illusion enfantine sur le métier vétérinaire, sur sa capacité à s'adapter, à s'identifier et à devenir un professionnel accompli. A quel point le décalage entre rêve et réalité détermine-t-il son rapport à la profession et sa carrière à venir ? Peut-on arriver à prédire et à éviter qu'un étudiant se retrouve en inadéquation avec la réalité de la profession ? Peut-on influencer activement et faciliter le processus d'identification professionnelle qu'il expérimente pendant sa formation ?

On tente à l'heure actuelle de faire coïncider les futures générations de praticiens avec les nouveaux enjeux et impératifs auxquels la profession est soumise, et ce par divers réformes de cursus, projets de tutorat ou de bourses… Mais il serait, à notre sens, particulièrement judicieux, de s'intéresser davantage à l'intégration des étudiants au sein de monde professionnel.

Par exemple, on peut remarquer que les écoles vétérinaires de Nantes et Toulouse, qui offrent une formation participative à leurs étudiants concernant les animaux de rente, sont à l'origine d'un plus fort taux de praticiens ruraux et mixtes que les autres écoles. De même, c'est la réalisation de stages et la mise en situation que les étudiants considèrent comme les plus utiles à la construction de leur projet professionnel. On peut donc légitimement se demander si la participation active des étudiants à une formation qui soit la plus proche possible de la réalité du travail ne leur permettrait pas une identifica-

tion plus aisée au rôle de professionnel qui les attend. Le bénéfice serait réciproque, autant pour eux que pour la profession.

Thèse de Mme Jeanne Lecoeur

Le Professeur responsable
VetAgro Sup campus vétérinaire

Dr Sylvie MIALET

Le Directeur général
VetAgro Sup

Par délégation
Pr F. Grain - DEVE
VetAgro Sup
Campus Vétérinaire

Le Président de la thèse

Vu et permis d'imprimer

Lyon, le 27 NOV. 2013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I

Pour le Président de l'Université,
Le Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales,
Professeur F.N GILLY

Bibliographie

1 - ANNUAIRE VETERINAIRE ROY :

- 66ème édition, Editions du Point Vétérinaire, Paris, 1994
- 71ème édition, Editions du Point Vétérinaire, Paris, 1999
- 79ème édition, Editions du Point Vétérinaire, Paris, 2007
- 85ème édition, Editions du Point Vétérinaire, Paris, 2013.

2 - ANONYME. (2012, décembre, dernière visite le 10 octobre 2013).
Une étude Linkedin révèle les métiers qui font le plus rêver dans l'enfance.
Focus RH : Actualité et évolution des ressources humaines, [en ligne].
Adresse URL : http://www.focusrh.com/actualites-rh/a-la-une/actualites/2012/12/11/une-etude-linkedin-revele-les-metiers-qui-font-le-plus-rever-dans-lenfance.html

3 - BARTRAM D. J., & BALDWIN D. S. (2010).
Veterinary surgeons and suicide: a structured review of possible influences on increased risk.
The Veterinary Record, 166(13): 388-397.

4 - BOURDOISEAU G. (2003, juillet).
Cursus actuel des études vétérinaires françaises.
Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France, 2003, 156(3) : 67-70.

5 - CASTRA M. (2012, dernière visite le 13 octobre 2013)
Identité.
Sociologie, Les 100 mots de la sociologie, [en ligne].
Adresse URL : http://sociologie.revues.org/1593#article-1593

6 - CHARLES H. (2004).
Impact de la féminisation sur le statut social du vétérinaire.
Thèse de doctorat vétérinaire, Faculté de médecine, Créteil, 168p.

7 - COHEN-SCALI V., MOLINER P. (2008).
Représentations sociales et identité : des relations complexes et multiples.
L'orientation scolaire et professionnelle, 2008, 37(4), [en ligne].
Adresse URL : http://osp.revues.org/1770

8 - COLLECTIF. (2009).
L'évolution de la perception de leur futur métier chez les étudiants/es ingénieurs/es et vétérinaires.
Un = une, Lettre du réseau « égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur agricole », n°12-13, 12p.

9 - COLLECTIF. (2008).
Le projet professionnel des étudiants/es à mi-parcours de leur formation d'ingénieur/es ou de vétérinaire du ministère de l'Agriculture
Un = une, Lettre du réseau « égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur agricole », n°8-9, 8p.

10 - COLLECTIF. (2007).
Les représentations et motivations des étudiants et étudiantes en 1ère année d'école d'ingénieur/e ou vétérinaire.
Un = une, Lettre du réseau « égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur agricole », n°6, 8p.

11 - COMITE A HAUT NIVEAU. (2012).
Vingt six mesures pour un plan de modernisation de la formation initiale vétérinaire française.

Rapport au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

12 - CONSEIL D'ETAT. (2003, dernière visite le 16 août 2013).
Arrêté du 13 juin 2003 fixant les modalités des concours d'accès dans les écoles vétérinaires. Journal Officiel de la République Française du 29 juillet 2003, 173, p12862, [en ligne].
Adresse URL :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000606306&dateTexte=&categorieLien=id

13 - CONSEIL D'ETAT. (2005, dernière visite le 16 septembre 2013).
Arrêté du 12 avril 2005 relatif aux études vétérinaires, [en ligne].
Adresse URL :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=01F2F1574926D49C433D503EADCD3B81.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000000604545&dateTexte=20050505

14 - CONSEIL D'ETAT. (2007, dernière visite le 23 août 2013).
Arrêté du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires
Journal Officiel de la République Française du 10 mai 2007,108, p 8315

15 - CONSEIL D'ETAT. (2012, dernière visite le 15 août 2013).
Décret n° 2010-780 du 8 juillet 2010 adaptant le livre II du code rural et de la pêche maritime à la directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur**,** [en ligne].
Adresse URL :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022454800&dateTexte=&categorieLien=id

16 - CONSEIL D'ETAT, 4ème et 5ème sous-sections réunies. (2012, dernière visite le 25 août 2013).
Décision n° 347285 du 4 juillet 2012, [en ligne].
Adresse URL :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000026141377&fastReqId=1117238524&fastPos=1

17 - CONSEIL D'ETAT, 4ème et 5ème sous-sections réunies. (2012, dernière visite le 23 août 2013).
Décision n°343204 du 1er octobre 2012, [en ligne].
Adresse URL :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000026448373&fastReqId=859117720&fastPos=1

18 - CONSEIL D'ETAT. (2012, dernière visite le 11 août 2013).
Décret n° 2012-1392 du 11 décembre 2012 relatif aux sociétés de participations financières de profession libérale de vétérinaires**,** [en ligne].
Adresse URL :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026762349&dateTexte=&categorieLien=id

19 - DELAMARRE C. (2012).
La directive Services et les vétérinaires spécialistes.
Thèse de doctorat vétérinaire, Faculté de Médecine, Nantes, 176p.

20 - DICTIONNAIRE LAROUSSE. (dernière visite le 20 septembre 2013)
Vocation, [en ligne].
Adresse URL : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/vocation/82353

21 - Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, Version consolidée de la directive du 24.03.2011, [en ligne].
Adresse URL : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2005L0036:20110324:FR:PDF

22 - Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur**,** [en ligne].
Adresse URL : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32006L0123:FR:HTML

23 - DUHAUTOIS B. (2010, août).
Vétérinaire aujourd'hui et demain.
Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France, 2010, 163(3) : 213-221

24 - EUROPA, SYNTHESES DE LA LEGISLATION DE L'UE. (dernière visite le 12 août 2013).
Directive « Services », [en ligne].
Adresse URL :
http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/job_creation_measures/l33237_fr.htm

25 - EUROPEAN ASSOCIATION OF ESTABLISHMENTS FOR VETERINARY EDUCATION. (2005, dernière visite le 10 octobre 2013).
Rapport de visite de l'école nationale vétérinaire de Lyon » du 10 octobre 2005, [en ligne].
Adresse URL :
http://www.eaeve.org/fileadmin/downloads/executive_summaries/FinalReportLyon2005.PDF

26 - EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION. (dernière visite le 3 octobre 2013).
Home, [en ligne].
Adresse URL : http://www.ebvs.org/

27 - FEDERATION OF VETERINARIANS OF EUROPE. (dernière visite le 9 octobre 2013).
About FVE, [en ligne].
Adresse URL : http://www.fve.org/about_fve/index.php

28 - FONTANINI C. (2011, dernière visite le 11 octobre 2013)
Egalité filles-garçons, où en est-on ?
Questions vives, 8(15), [en ligne].
Adresse URL : http://questionsvives.revues.org/708

29 - FONTANINI C.(2010).
Presse et livres de jeunesse pour filles et adolescentes, pratique de l'équitation : un lien avec la féminisation du métier de vétérinaire ?
Dans : ROUYER V., CROITY-BELTZ S., PRÊTEUR Y. (dir.), Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte, Toulouse, ERES "Hors collection", 2010, p73-84

30 - FONTANINI C. (2011, dernière visite le 11 octobre 2013).
Qu'est-ce qui fait courir les filles vers la classe préparatoire scientifique Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre (BCPST) ?
Questions Vives, 8(15) [En ligne].
Adresse URL : http://questionsvives.revues.org/805

31 - FRANCESCATO A. (2012).
Opportunités et limites offertes aux vétérinaires praticiens par la directive Services et mise en

application pratique par la création d'un site internet d'une clinique vétérinaire.
Thèse de doctorat vétérinaire, Université Claude Bernard, Lyon, 210p ?

32 - GRANDADAM L. (2010).
L'exercice rural est-il plus difficile pour une femme vétérinaire ? Enquête auprès des vétérinaires praticiens et des éleveurs de bovins.
Thèse de doctorat vétérinaire, Université Claude Bernard, Lyon, 266p.

33 - GUENE C. (2008).
Vers une profession vétérinaire du XXIème siècle.
Rapport au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, 62p

34 - GUERIN J., RONDEAU C. (2010, août).
Evolution du code de déontologie vétérinaire.
Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France, 2010, 163(3) : 227-230.

35 - HEATH T. J. (1998).
Longitudinal study of career plans and directions of veterinary students and recent graduates during the first five years after graduation.
Australian veterinary journal, 1998, 76(3):181-186.

36 - HEATH T. J. (2002).
Longitudinal study of veterinarians from entry to the veterinary course to 10 years after graduation: attitudes to work, career and profession.
Australian veterinary journal, 80(8): 474-478.

37 - HEATH T. J. (2002).
Longitudinal study of veterinarians from entry to the veterinary course to ten years after graduation: career paths.
Australian veterinary journal, 80(8): 468-473.

38 - HEATH T. J. (2007).
Longitudinal study of veterinary students and veterinarians: the first 20 years.
Australian Veterinary Journal, 85(7): 281-289

39 - HEATH T. J. (2005).
Recent veterinary graduates over the last five decades: initial career experiences.
Australian veterinary journal, 83(10): 626-632.

40 - HEATH T. J. (2005).
Recent veterinary graduates over the last five decades: recollections and perceptions.
Australian veterinary journal, 83(11): 682-687.

41 - HEATH T. J., HYAMS J., BAGULEY J., & ABBOTT K. A. (2006).
Effect of different methods of selection on the background, attitudes and career plans of first year veterinary students.
Australian veterinary journal, 84(6): 217-222.

42 - HOLCMAN R. (2006).
L'ordre sociologique, élément structurant de l'organisation du travail. L'exemple des bureaucraties professionnelles : ordre soignant contre ordre dirigeant à l'hôpital.
Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Conservatoire National des Arts et Métiers, 251p

43 - JEANNEY M., LAFON M. (2013, dernière visite le 10 octobre 2013)
Quel avenir pour la formation vétérinaire : les réponses de la DGER.
Dépêche vétérinaire, N° 1203 du 2 au 8 mars 2013, [en ligne].
Adresse URL : http://lire.depecheveterinaire.com/upload/free_articles/p04_DV1203.pdf

44 - KELLY U. (2008).
Les relations affectives entre les propriétaires et leurs animaux de compagnie : une aire transi-

tionnelle ?
Thèse de doctorat vétérinaire, Faculté de médecine, Créteil, 100p
45 - KINLEN L. J. (1983).
Mortality among British veterinary surgeons.
British Medical Journal, 287, 1017-1019.
46 - LE BLOND M. (2012).
Le marketing : un moyen de différencier la clientèle d'une structure vétérinaire.
Thèse de doctorat vétérinaire, Faculté de médecine, Nantes, 128p
47 - LANGFORD A. (2009).
Origines, motivations et souhaits d'orientation professionnelle des étudiants vétérinaires.
Thèse de doctorat vétérinaire, Université Paul Sabatier, Toulouse, 129p
48 - LEBOULANGER J. (2008).
L'intégration des jeunes vétérinaires dans la profession : études de la promotion d'Alfort 1990.
Thèse de doctorat vétérinaire, Faculté de médecine, Créteil, 156p
49 - LINKEDIN. (2012, novembre, dernière visite le 10 octobre 2013).
Cool Careers: LinkedIn Research Reveals Data About the Top Childhood Dream Jobs, [en ligne].
Adresse URL :
http://linkedin.presscentre.com/Content/Detail.aspx?ReleaseID=150&NewsAreaID=2&ClientID=1
50 - MELLANBY R. J. (2005).
Incidence of suicide in the veterinary profession in England and Wales.
The Veterinary Record, 157, 415-417.
51 - MELTZER H., GRIFFITH C., BROCK A., ROONEY C., JENKINS R. (2008)
Patterns of suicide by occupation in England and Wales : 2001-2005.
British Journal of Psychiatry, 193, 73-76.
52 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. (2012, dernière visite le 16 septembre 2013)
Décret n° 2012-532 du 19 avril 2012 créant une commission d'expertise pour la reconnaissance du programme des classes préparatoires « biologie, chimie, physique et sciences de la Terre » dans le cursus vétérinaire.
Journal Officiel de la République Française du 21 avril 2012, 0095, p7175, [en ligne]
Adresse URL :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025714401&dateTexte=&categorieLien=id
53 - MONTAGNER H. (2007).
"L'enfant et les animaux familiers" Un exemple de rencontre et de partage des compétences spécifiques et individuelles.
Enfances & Psy, 2007/2, 5 : 15-34, [en ligne].
Adresse URL : http://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2007-2-page-15.htm
54 - MOSCONI N., STEVANOVIC B. (2007, dernière visite le 11 octobre 2013).
La représentation des métiers chez des adolescent(es) scolarisé(es) au collège et au lycée : « Du mouvement mais pas de changement »
Travail et Emploi, 109, janvier-mars 2007, [en ligne].
Adresse URL : http://travailemploi.revues.org/3766
55 - NAVARRO L. (2007).
Les raisons du choix de l'orientation de 15 étudiants lyonnais lors des ENC de 2006 : étude

analytique.
Thèse de doctorat en médecine, Université Claude Bernard, Lyon, 205p

56 - NEVEUX M. (2013)
Ecoles vétérinaires. Saturation des effectifs : une étincelle met le feu aux poudres.
La semaine vétérinaire, 1er mars 2013, 1529 : 15.

57 - Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales, [en ligne].
Adresse URL : http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000718101

58 - OBSERVATOIRE DES METIERS DES PROFESSIONS LIBERALES. (dernière visite le 8 octobre 2013).
Portrait statistique et prospectif des cabinets vétérinaires, [en ligne]
Adresse URL : http://www.observatoire-metiers-entreprises-libe-
rales.fr/fichiers_utilisateurs/fichiers/statistiques/ETUDES/ETUDES%20THEMATIQUES/SANTE/VETO/2010/portrait_branche_cabinets_veterinaires_octobre_2010.pdf?PHPSESSID=d7b631a39ad42e334269e606cc7aac32

59 - ORDRE NATIONAL DES VETERINAIRES.(dernière visite le 6 octobre 2013).
Démographie professionnelle, [en ligne]
Adresse URL :
http://www.veterinaire.fr/document/menu_gauche_grand_public/demographie_professionnelle.htm

60 - PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL EUROPEEN. (2006, dernière visite le 16 août 2013).
Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.
Journal Officiel de l'Union Européenne, [en ligne].
Adresse URL : http://eur-
lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:376:0036:0068:fr:PDF

61 - PAULET V. (2011).
La féminisation de la profession vétérinaire en France : analyse de son impact à partir d'une enquête auprès des praticiens libéraux.
Thèse de doctorat vétérinaire, Université Paul Sabatier, Toulouse, 185p

62 - PERIER P. (dernière visite le 10 octobre 2013).
Une crise des vocations ? Accès au métier et socialisation professionnelle des enseignants du secondaire.
Revue française de pédagogie, 2004, 147 (1), 79-90, [en ligne].
Adresse url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfp_0556-7807_2004_num_147_1_3122

63 - PLATT B. et al. (2012).
Suicidality in the veterinary profession : interview study of veterinarians with a history of suicidal ideation or behavior.
Crisis : the journal of crisis intervention and suicide prevention , 33(5) : 280-291

64 - PLATT B., HAWTON K., SIMKIN S., MELLANBY R. J. (2010).
Suicidal behaviour and psychosocial problems in veterinary surgeons: a systematic review.
Social psychiatry and psychiatric epidemiology, 47(2), 223-240.

65 - REPIQUET D., LE BAIL P., LEBOURDAIS G., VIAU C. (2010)
Rapport sur la profession vétérinaire et l'exercice en milieu rural.

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), n°1886, 101p.

66 - RHIND S.M. et al. (2011).
The transition into veterinary practive : Opinions of recent graduates and final year students. BMC Medical Education, 11(10) : 64

67 - RISSE J. (2001).
Les vétérinaires ruraux et le mandat sanitaire.
Rapport au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, 54p

68 - SANS P., MOUNIER L., BENET J-J., LIJOUR B. (2011).
Evolution de la perception par les étudiants vétérinaires de leur futur métier au cours de leur formation : résultats d'une enquête dans les Ecoles nationales vétérinaires françaises (2005-2008).
Bulletin de la Société Vétérinaire Pratique de France, 3(95), 79-85

69 - SERVAIS V. (2007)
"La relation homme-animal" La relation homme-animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques ?
Enfances & Psy, 2007/2, 35 : 46-57, [en ligne].
Adresse URL : http://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2007-2-page-46.htm

70 - SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VETERINAIRES. (dernière visite le 22 août 2013).
Sujets et rapports, [en ligne].
Adresse URL : http://www.concours-agro-veto.net/spip.php?rubrique22

71 - SURDEZ M. (2007).
La féminisation de la profession vétérinaire en Suisse. Vers une recomposition des pratiques et des représentations de l'ensemble du métier ?
Rapport pour la Société des vétérinaires suisses. Université de Fribourg. 62p

72 - SURDEZ M. (2010).
Les bouleversements de la profession vétérinaire. Lorsque la recherche d'une nouvelle légitimité sociale coïncide avec l'arrivée des femmes.
Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement, 90 (4), 473-498

73 - THOLIN S. (2008).
Les étudiants en médecine : entre accomplissement et épuisement.
Thèse de doctorat en médecine, Université Claude Bernard, Lyon, 249p

74 - TUPIN D. (2005).
Le syndrome d'épuisement professionnel, ou « burn out » chez les vétérinaires. Enquêtes chez les praticiens.
Thèse de doctorat vétérinaire, Université Paul Sabatier, Toulouse, 97p.

75 - VALLAT B. (2009).
Le parcours de formation initiale des vétérinaires en France : Propositions pour son évolution.
Rapport au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, 66p

76 - VALOVET (dernière visite le 6 octobre 2013).
Rapport annuel, [en ligne]
Adresse URL : http://www.snvel.fr/fichiers/20120419142016_Rapport_annuel_Valovet.pdf

77 - VANDAËLE E. (2010).
La transposition de la directive services autorise les structures vétérinaires à grossir.
Le Point Vétérinaire, octobre 2010, 309 : 10-11.

78 - WIKIPEDIA. (dernière visite le 13 août 2013).
Commission européenne, [en ligne].
Adresse URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_europ%C3%A9enne
79 - WIKIPEDIA. (dernière visite le 13 août 2013).
Conseil de l'Union Européenne, [en ligne].
Adresse URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_de_l%27Union_europ%C3%A9enne
80 - WIKIPEDIA. (dernière visite le 13 août 2013).
Directive Services, [en ligne].
Adresse URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Directive_Services
81 - WIKIPEDIA. (dernière visite le 2 octobre)
Identité (sciences sociales), [en ligne].
Adresse URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Identit%C3%A9_%28sciences_sociales%29
82 - WIKIPEDIA. (dernière visite le 11 octobre 2013).
Individualisme, [en ligne].
Adresse URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Individualisme
83 - WIKIPEDIA. (dernière visite le 13 août 2013).
Parlement européen, [en ligne].
Adresse URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Parlement_europ%C3%A9en
84 - WIKIPEDIA. (dernière visite le 12 octobre 2013).
Profession, [en ligne].
Adresse URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Profession
85 - WIKIPEDIA. (dernière visite le 12 octobre 2013).
Syndrome d'épuisement professionnel, [en ligne].
Adresse URL :
http://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome_d%27%C3%A9puisement_professionnel
86 - WIKIPEDIA. (dernière visite le 10 octobre).
Représentation sociale, [en ligne].
Adresse URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Repr%C3%A9sentation_sociale
87 - WIKTIONARY. (dernière visite le 12 octobre 2013)
Profession, [en ligne].
Adresse URL : http://fr.wiktionary.org/wiki/profession

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire soumis aux étudiants de 4ème année de VetAgro Sup

1) Quelle filière avez-vous choisie pour la cinquième année d'approfondissement ?

|__| 1. Canine pure
|__| 2. Rurale pure
|__| 3. Equine pure
|__| 4. Mixte Canine / Rurale
|__| 5. Mixte Canine / Equine
|__| 6. Mixte Rurale / Equine
|__| 7. ENSV
|__| 8. Master
|__| 9. Autre

2) Avez-vous déjà envisagé, au cours de votre scolarité en école vétérinaire, une ou plusieurs des filières hors clientèle suivantes pour votre exercice professionnel en devenir?

Ordonnez 2 réponses (2 réponses au maximum - 1 = domaine qui vous attire le plus…)

|__| 1. Faune sauvage
|__| 2. Industrie agro-alimentaire
|__| 3. Industrie pharmaceutique
|__| 4. Organisation Non Gouvernementale
|__| 5. Services aux entreprises (expertise, consultance…)
|__| 6. Enseignement
|__| 7. Recherche
|__| 8. Santé publique vétérinaire (administration des services vétérinaires, collectivités territoriales, …)
|__| 9. Laboratoire d'analyses vétérinaires
|__| 10. Coopération internationale
|__| 11. Autre

3) Dans le cas où vous avez renoncé à la ou les filière(s) hors clientèle citée(s) ci-dessus, précisez le(s) motif(s) de l'abandon :

|__| 1. Manque d'accessibilité aux informations concernant la formation
|__| 2. Stages non concluants dans la filière considérée
|__| 3. Discussion avec un(e) enseignant(e)
|__| 4. Congrès, conférence, ... permettant la rencontre avec des professionnels de la filière considérée
|__| 5. Autre

4) Envisagez-vous actuellement pour votre exercice professionnel en devenir une ou plusieurs des filières hors clientèle suivantes ?

Ordonnez 2 réponses (2 réponses au maximum - 1 = domaine qui vous attire le plus...)

|__| 1. Faune sauvage
|__| 2. Industrie agro-alimentaire
|__| 3. Industrie pharmaceutique
|__| 4. Organisation Non Gouvernementale
|__| 5. Services aux entreprises (expertise, consultance...)
|__| 6. Enseignement
|__| 7. Recherche
|__| 8. Santé publique vétérinaire (administration des services vétérinaires, collectivités territoriales, ...)
|__| 9. Laboratoire d'analyses vétérinaires
|__| 10. Coopération internationale
|__| 11. Autre

Annexe 2 : Questions directrices de l'entretien réalisé avec les étudiants de 5ème année à VetAgro Sup

- Quel est votre âge ? Dans quel milieu avez-vous principalement vécu pendant votre enfance ? (rural, péri-urbain, urbain) Par quel concours êtes-vous entré en école vétérinaire ?

- A quel moment avez-vous voulu devenir vétérinaire et pourquoi ? Est-ce relié à un évènement particulier de votre passé ?

- Au moment de votre entrée à l'école, quel type d'activité souhaitiez-vous exercer ? Et qu'en est-il maintenant ?

- De quelle manière a évolué votre projet professionnel au cours de vos années d'études ?

- Quels ont été les éléments décisifs concernant l'élaboration de votre projet professionnel ? (stage, conférence, enseignements …)

- Avez-vous des projets concrets concernant la période juste après l'obtention de votre doctorat ? Prévoyez-vous une évolution à plus long terme (changement d'activité, de profession) ?

- A votre avis, l'école vétérinaire prend-elle assez en compte votre type de projet professionnel ? Si non, devrait-elle le faire plus et comment ?

NOM PRENOM : **LECOEUR Jeanne**

TITRE : Modification de la perception de la profession vétérinaire par les étudiants vétérinaires au cours du cursus au sein de l'école

Thèse d'Etat de Doctorat Vétérinaire : Lyon, 20 décembre 2013

RESUME :

La profession vétérinaire apparait bien souvent comme une vocation précoce et un rêve à celui ou celle qui décide de l'embrasser. Mais l'idéalisme du jeune étudiant se voit confronté à la réalité d'une profession exigeante et difficile. Par ailleurs, le milieu vétérinaire en quête d'une nouvelle légitimité se doit de s'adapter aux évolutions imposées par le contexte économique, social et réglementaire. Il est alors pertinent de se demander comment l'étudiant vétérinaire perçoit et s'adapte à son futur métier, substituant le rêve à la réalité, et alors même que la profession toute entière est en mutation. L'objectif de cette étude est de mettre en évidence le bienfondé de cette problématique, ainsi que d'appréhender la réévaluation du projet professionnel par l'étudiant au fur et à mesure qu'il prend conscience de la réalité du métier. Pour ce faire, nous nous intéresserons à l'évolution de ce projet chez une promotion récemment diplômée et suivie depuis son entrée à l'école, ainsi qu'à l'intérêt des étudiants pour les filières hors clientèles. Puis nous étudierons le parcours individuel de trois étudiants aux projets atypiques. Enfin nous aborderons des notions sociologiques d'identité et de représentations sociales afin d'introduire d'autres éléments de compréhensions à nos observations et réflexions.

MOTS CLES :

- Vétérinaires
- Etudiants - Orientation professionnelle
- Perception de soi

JURY :

Président : Monsieur le Professeur Jean- Alain CHAYVIALLE

1er Assesseur : Madame le Docteur Sylvie MIALET
2ème Assesseur : Monsieur le Professeur Jean-Luc CADORE

DATE DE SOUTENANCE : 20 décembre 2013

ADRESSE DE L'AUTEUR :

2, impasse des peupliers
71210 TORCY